

COMPTE-RENDU DE SÉANCE



COMMISSION
DU VIEUX PARIS

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s’est réunie le 11 mai 2023 à l’Hôtel de Ville et en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-François Legaret.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées le 24 mai 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. Thierry Balereau, M^{me} Laurence Bassières, M. Sabri Bendimerad, M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Karen Bowie, M. Dominique Cerclet, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M^{me} Corine Faugeron, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussuin, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M. Alexandre Labasse, M. Stéphane Lecler, M. Émile Meunier, M. Philippe Simon, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Léa Vasa.

Couverture : Eugène Atget, Porte cochère de l’hôtel de Joncquières, 1911 (Musée Carnavalet, Histoire de Paris).

ORDRE DU JOUR

COMMUNICATION

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

42 rue de Cléry (02 ^e arr.)	5
172-174 rue Saint-Maur (11 ^e arr.)	13
110 rue de l'Abbé Groult et 11 rue Marmontel (15 ^e arr.)	19
28 rue de Charenton (12 ^e arr.)	22
31 rue des Colonnes du Trône / 81 boulevard de Picpus / 14-16 impasse des Arts (12 ^e arr.)	32

PERMIS

48 rue de Sévigné (03 ^e arr.)	37
26 rue des Gravilliers (03 ^e arr.)	45
28 avenue Corentin Cariou (19 ^e arr.)	51

SUIVIS DE RÉOLUTIONS

5-7 et 15-21 rue de l'École de Médecine (06 ^e arr.)	57
6 rue Beauregard (02 ^e arr.)	66
146 rue de Ménilmontant (20 ^e arr.)	74

AVIS TRANSMIS PAR LE DHAAP

7 rue Irénée Blanc (20 ^e arr.)	77
159 rue de Charenton (12 ^e arr.)	78
4 rue Mercœur (11 ^e arr.)	79
27 rue du Fer à Moulin (05 ^e arr.)	80

La séance débute par une allocution de la directrice des Affaires culturelles, Madame Aurélie Filipetti, qui évoque les récents échanges de la Commission du Vieux Paris avec ses homologues bruxellois ; elle suggère que des liens soient également tissés avec les instances patrimoniales de Londres et de Rome. Elle évoque également le projet d'un Parcours des arts, qui mettrait en évidence l'axe muséal du centre de Paris, en concertation avec les grandes institutions concernées. La Commission du Vieux Paris a prévu de constituer un groupe de travail sur ce thème.



42 rue de Cléry (02^e arr.)

FAISABILITÉ

Réhabilitation d'une maison du XVII^e siècle

PROTECTION

Immeuble protégé au titre du P.L.U. : « Maison de la première moitié du XVIII^e siècle présentant une façade composée de sept travées s'ouvrant par une haute porte cochère embellie d'un beau décor rocaille. »

PRÉSENTATION

L'immeuble du 42 rue de Cléry trouve son origine dans la destruction de l'enceinte de Charles V et le comblement de ses fossés en 1634. Le secteur de la future porte Saint-Denis fait ainsi l'objet d'un lotissement qui marque le début de l'urbanisation de ce quartier nord de Paris, du reste indiqué « la ville neuve » sur le plan dit de Nicolas de Fer, établi en 1676.

Parmi les terrains faisant l'objet d'une opération de spéculation par de hauts représentants du pouvoir royal, une « place non bâtie » est vendue à Simon Chauchy, maître charpentier. Ce dernier fait construire quatre



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade sur cour de l'aile gauche.



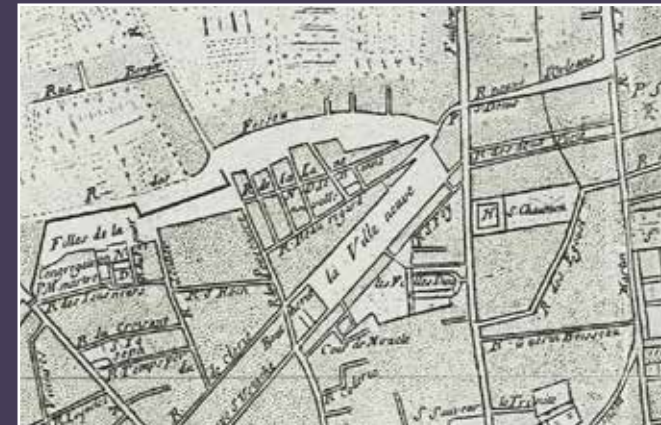
Vue actuelle de la façade sur cour du corps de logis principal.

maisons, deux ayant leur façade sur l'actuelle rue d'Aboukir, ancien chemin intérieur de l'enceinte, deux prenant le jour sur la rue de Cléry, anciennement chemin extérieur. La construction se poursuit après son décès pour s'achever après 1644. Deux des quatre maisons sont vendues en 1656 à un conseiller du roi, qui obtient par la suite, en échange, la deuxième maison sur la rue de Cléry. Le contrat de 1661 ne décrit que sommairement l'immeuble, dont on apprend toutefois qu'il est élevé sur caves d'un rez-de-chaussée comportant une « salle », une cuisine et des écuries, puis de trois étages comportant chacun deux chambres avec grenier au-dessus, et cour à l'arrière. Barthélémy Rolland, propriétaire, loue ces deux maisons à un secrétaire du Conseil d'État, qui y fait entreprendre des travaux pour les rendre « plus commodes et logeables » et probablement rassembler les deux constructions, suivant « les rapport et dessin qu'il en a fait faire par le sieur Marot, architecte ». Jean Marot (1619-1679) avait dressé les plans de l'hôtel particulier de Barthélémy Rolland situé dans la même rue de Cléry – publiés dans le *Petit œuvre d'architecture de Jean Marot...*, 1764. Il ne laisse pas, en revanche, de dessin des aménagements réalisés dans les deux maisons. Un état des lieux est cependant fourni peu après ces travaux et la réunion des deux maisons, lors de la vente conclue

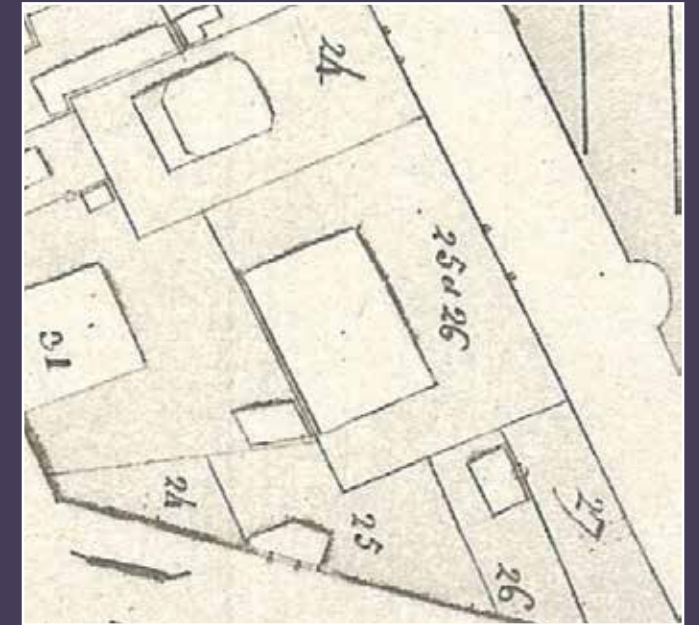
en 1672 entre les héritiers de Barthélémy Rolland et Daniel Chardon, avocat au Parlement. L'élévation rue de Cléry se compose désormais de sept travées, pour un corps de logis semi-double en profondeur élevé, sur quatre berceaux de caves, d'un rez-de-chaussée, en partie entresolé, de deux étages carrés et d'un grenier au-dessus, le tout couvert de tuiles. La cour à l'arrière est desservie par un passage cocher central et bordée par deux ailes en retour du corps principal, limitées à un étage carré et un niveau de combles. L'escalier principal est mentionné en 1720, à l'occasion d'un rapport de visite et d'estimation. Il est alors bien situé dans l'aile gauche, à l'articulation du corps de logis, et accessible au rez-de-chaussée par un perron de quelques degrés en pierre. Sous cet escalier se trouve un accès aux caves, une deuxième circulation existant depuis la cour, à droite du passage cocher. Un escalier de service est alors présent dans l'aile à droite, également à l'articulation avec le corps principal, qui comportait en outre un petit escalier dédié à l'entresol. La description de 1720 concorde avec le démarrage d'une phase de transformation menée jusqu'en 1730, qui vise à agrandir et améliorer l'existant. Elle comporte des aménagements intérieurs, le remplacement de l'ensemble des menuiseries et la création de la belle porte cochère encore en place



Extrait du plan de Paris de Johannes Janssonius, 1657.



Extrait du plan de Nicolas de Fer, 1676.



Extrait du terrier de la censive de l'archevêché de Paris, plan de la rue de Cléry, 1786 (publié dans Armand Brette, *Atlas des plans de la censive de l'archevêché dans Paris*, 1906).



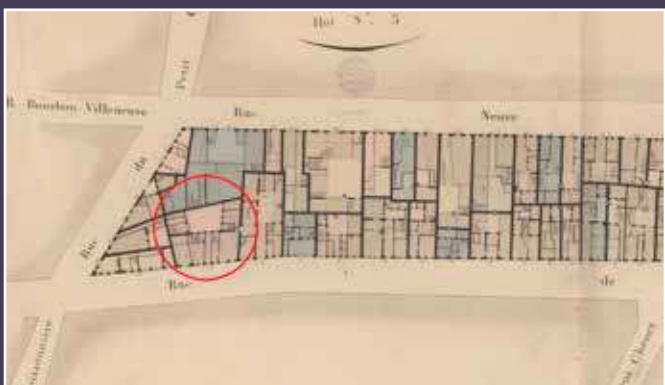
Vue actuelle du perron qui donne accès à l'escalier principal.



Vue de l'escalier de service, aile droite.



Vue de l'escalier de service, aile droite.



Extrait du cadastre de Paris par îlots, s.d. [1810-1836] (AN).



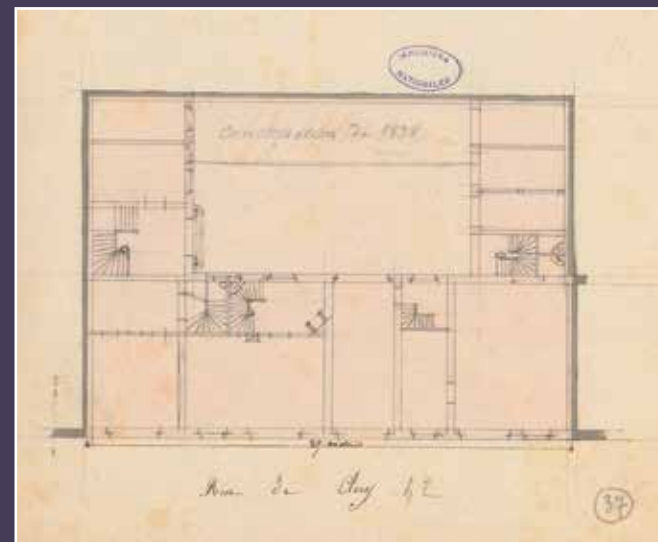
[Culliat architecte ?], dessin du portail cocher, 1859 (BHVP).

aujourd'hui, la surélévation d'un étage du corps de logis et de l'aile gauche en retour. Le nouvel étage du corps de logis comporte différentes pièces sur rue, distribuées par un couloir unique établi côté cour. On y accède par l'escalier principal, alors reconstruit dans la même circulation. L'escalier de service de l'aile à droite dans la cour semble également reconstruit, dans la même circulation, alors que le niveau d'entresol de cette aile est abaissé pour constituer un niveau d'habitation plus confortable. Cet état, issu d'une grande campagne de mise au goût du jour, correspond à celui documenté lors de la vente par licitation de 1738. On mentionne également un second niveau de caves sous le corps de logis, comportant deux berceaux.

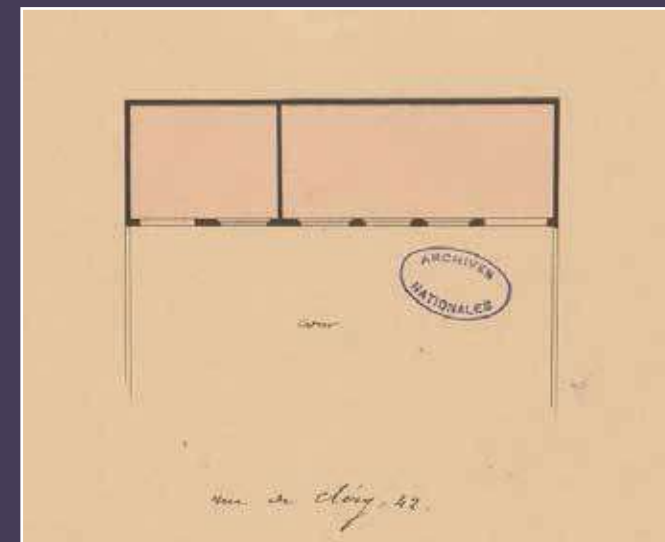
Une nouvelle phase de transformation est documentée entre 1776 et 1779, qui concerne l'agrandissement et le réaménagement des deux ailes sur cour, avec la mise en œuvre de niveaux intermédiaires, complets ou partiels, dans les étages. L'aile de droite est en outre surélevée d'un étage carré et d'un autre lambrissé, et pourvue d'un niveau de caves. Dans les années 1830, la location de l'ensemble de l'immeuble à des artisans de tissus et à des papetiers le conduit progressivement à un usage mixte, résidentiel et industriel. L'intervention la plus importante est sans doute, en 1838-1839, la construction d'un

nouveau corps de bâtiment de stockage et de bureaux au fond de la cour contre le mur mitoyen sud, joignant les ailes à droite et à gauche sur deux niveaux, le troisième étant partiel et ménageant deux terrasses latérales. Les aménagements côté rue sont plus ponctuels et consistent en l'installation de boutiques avec entresol, celui à gauche du passage cocher étant alors construit. Le développement d'espaces de stockage a pu entraîner des renforts de planchers dans le corps de logis. L'ensemble voit également des remplacements à l'économie, témoignant de la fonction désormais plus utilitaire des lieux, avec la disparition des tuiles de couverture au profit du zinc, le remplacement des ferronneries de l'escalier principal par un simple barreaudage, la disparition des dallages, etc.

La demeure conserve néanmoins son implantation d'origine et ses éléments marqueurs de demeure du XVIII^e siècle remis au goût du jour au XVIII^e, malgré une dernière grande intervention autour de 1870. L'aile droite est alors surélevée avec la création d'un étage carré et un lambrissé, desservis par la prolongation de l'escalier de service. On voit peut-être à cette date l'ajout du troisième étage de l'aile gauche. On crée en outre le grand sous-sol régnant actuellement sous le bâtiment de fond de cour et sous la cour. Au cours du XX^e siècle, cet ensemble bâti



Cadastre de Paris par maison, n° 42 rue de Cléry, s.d. [1809-1854] (AN).



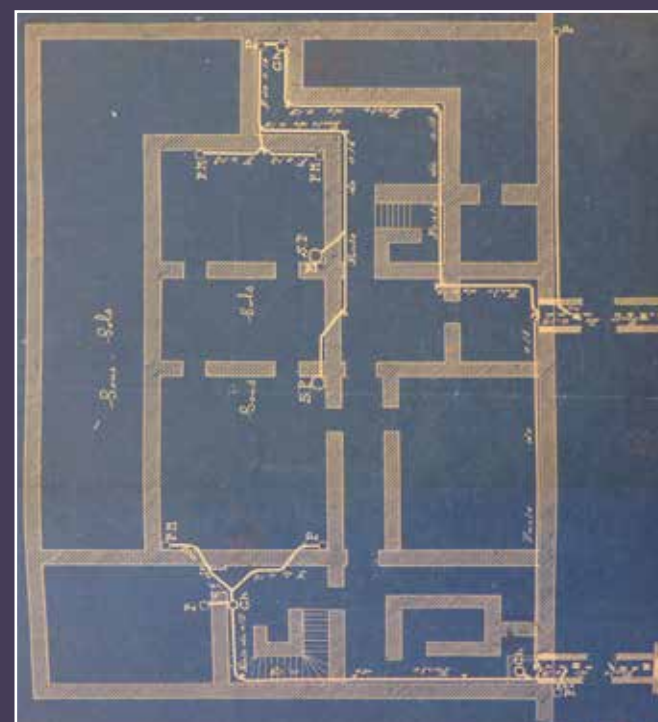
Cadastre de Paris par maison, n° 42 rue de Cléry, plan du bâtiment en fond de cour, 20 avril 1860 (AN).



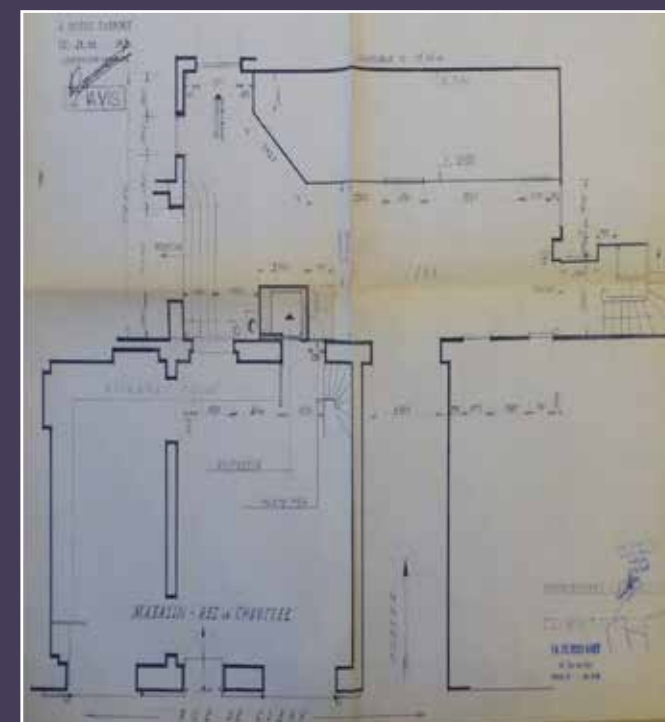
Vue du corps de bâtiment en fond de cour.



Vue actuelle des caves situées sous la cour.



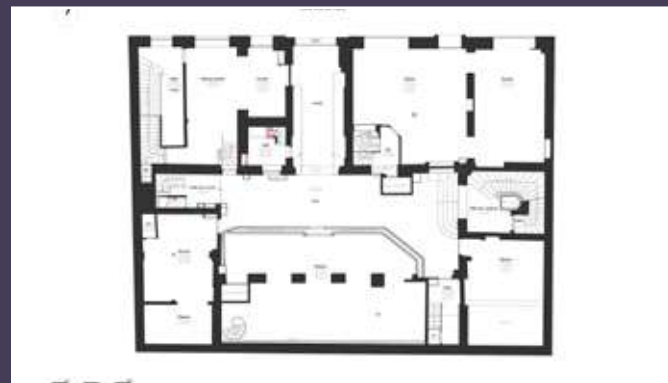
Plan du sous-sol, s.d. [1901-1902] (AD75).



Plan du rez-de-chaussée, installation d'un ascenseur dans la cour intérieure, 1970 (AD75).



Plans de datation des corps de bâtiment (© GRAHAL).



Plan du rez-de-chaussée, état existant (© Moatti-Rivière).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Moatti-Rivière).

fait l'objet de campagnes plus ténues d'adaptation et de modernisation au gré des usages et des besoins. En 1947, une véranda en matériaux légers est installée au-devant du corps de bâtiment en fond de cour, dans la hauteur du rez-de-chaussée. En 1970, un ascenseur hors œuvre est mis en place contre la façade sur cour du corps de logis. Enfin, l'ensemble des façades fait l'objet de campagnes de ravalement, notamment en 1991 et 2014.

Le projet actuel vise à une réhabilitation d'ensemble dans le cadre d'un nouveau programme mixte de bureaux, espace de cotravail et café ouvert au public. Suite à la visite sur place, le service a alerté sur des démolitions d'envergure, dont une partie a été écartée dans le projet présenté, ici encore au stade de faisabilité. On a ainsi renoncé au décaissement de la cour comme à la disparition de l'entresol à droite de la porte cochère, de même qu'à la démolition de la première volée de l'escalier du XVIIIe siècle.

Des reconstructions de planchers apparaissent nécessaires du point de vue structurel, des faiblesses ayant été révélées suite à un diagnostic établi en collaboration avec un architecte du patrimoine. Une partie des travaux de reprise et confortement ont été réalisés en 2017. Les parties encore à reprendre se situent dans la boutique à

droite du passage cochier (plancher entre R-1 et rez-de-chaussée), dans la courette jouxtant l'escalier de service – créée lors des surélévations –, ainsi qu'une structure poteau-poutre, aujourd'hui étayée, au centre de l'aile du fond de cour. Ce diagnostic de l'existant a été complété par une étude géotechnique visant à établir la faisabilité d'interventions liées au projet telles que : création d'une cage d'ascenseur et d'escalier, ouverture de murs porteurs, restructuration de certains espaces. Dans le corps de logis, en effet, les différents escaliers en place seraient démolis, excepté celui menant à l'entresol de droite, au profit d'un escalier neuf avec ascenseur, réalisés dans la travée de gauche sur la rue de Cléry. L'ascenseur desservirait tous les niveaux alors que l'escalier neuf serait repris, à partir du R+2, par l'escalier principal historique lui-même prolongé au-delà du R+3 par un ouvrage neuf. Cette nouvelle distribution s'accompagne d'une ouverture plus large des espaces, avec des percements ponctuels de murs de refend, y compris au rez-de-chaussée pour ouvrir latéralement le porche d'entrée.

Dans l'aile gauche, on envisage, pour une mise aux normes de sécurité, la démolition partielle de l'escalier de service. Seules seraient conservées les dernières volées, dont la hauteur est satisfaisante. L'ouvrage neuf serait établi du rez-de-chaussée au R+2, en prenant sur



Plan du 3e étage, état existant (© Moatti-Rivière).



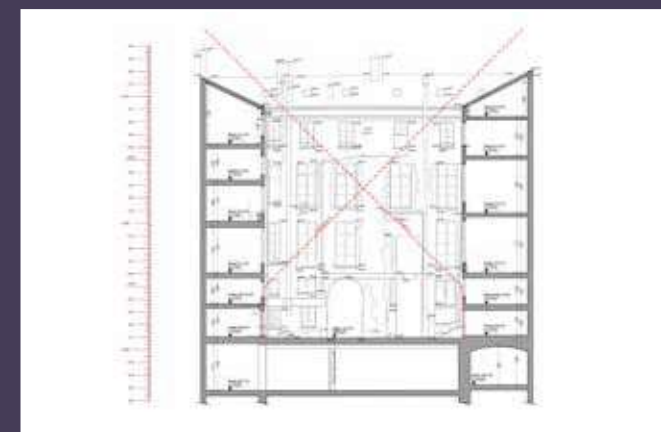
Plan du 3e étage, état projeté (© Moatti-Rivière).



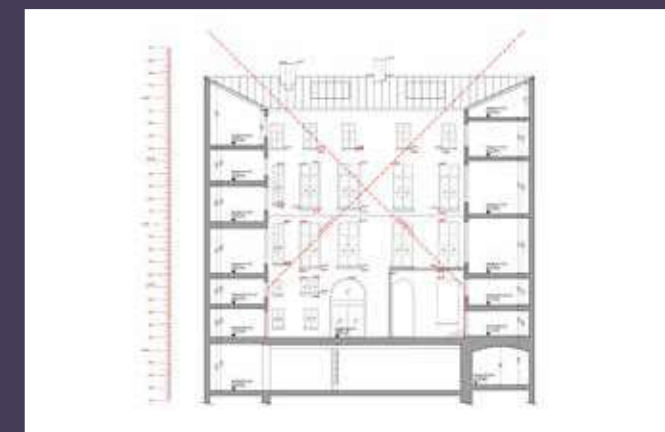
Coupe 1 et façade A sur cour, état existant (© Moatti-Rivière).



Coupe 1 et façade A sur cour, état projeté (© Moatti-Rivière).



Coupe 2 et façade B sur cour, état existant (© Moatti-Rivière).



Coupe 2 et façade B sur cour, état projeté (© Moatti-Rivière).



Coupe 3 et façade du bâtiment en fond de cour, état projeté (© Moatti-Rivière).



Élévation de la façade sur la rue de Cléry, état existant (© Moatti-Rivière).



Élévation de la façade sur la rue de Cléry, état projeté (© Moatti-Rivière).



les anciens WC situés à l'arrière. Les niveaux de planchers de l'aile droite seraient maintenus.

La différence d'altimétrie entre les ailes, notamment celle du fond de cour, avait conduit à proposer une restructuration confinée à la reconstruction. La nouvelle proposition maintient en partie la structure de cette aile du XIX^e siècle, tout en réécrivant sa façade, remplacée par de grandes baies vitrées. La toiture à faible pente serait remplacée par un toit terrasse accessible. Le mur mitoyen serait habillé de végétation grimpante. L'aspect de la cour serait ainsi modifié par cette nouvelle façade de même que par la création, à rez-de-chaussée, d'un espace vitré en connexion au-devant de l'escalier historique.

De manière générale, les façades seraient purgées des éléments ajoutés au gré des besoins, notamment l'ascenseur dans la cour. Sur la rue de Cléry, on envisage la restitution de l'élévation du rez-de-chaussée et entresol, modifiée par les ajouts successifs, avec une série d'arcades reprenant les proportions de la porte cochère. Enfin, au dernier niveau sous comble, les châssis parisiens seraient remplacés par des lucarnes.

DISCUSSION

Dominique Cerclet s'interroge sur la restitution des ar-

cadres sur rue et demande s'il existe des preuves d'un état initial. Paul Chemetov note à ce propos que les pleins-cintres ne semblent pas pertinents, des arcs surbaissés étant préférables. Bernard Gaudillère évoque pour sa part les deux niveaux de lucarnes disposées au sommet, figurées de même taille, solution qui ne paraît pas très heureuse.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de rénovation d'une maison du XVII^e siècle au 42 rue de Cléry. Le projet lui semble encore trop imprécis voire maladroit sur les points suivants : le choix de restituer des baies en plein-cintre au rez-de-chaussée et les dimensions du second rang de lucarnes en toiture. La Commission s'interroge sur le bien-fondé historique de ces propositions et souhaite obtenir des précisions.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Nicola DÉHU, *Diagnostic des structures apparentes*, juillet 2021.

- GRAHAL, *Assistance historique et patrimoniale*, mars 2023.

172-174 rue Saint-Maur (11^e arr.)

FAISABILITÉ

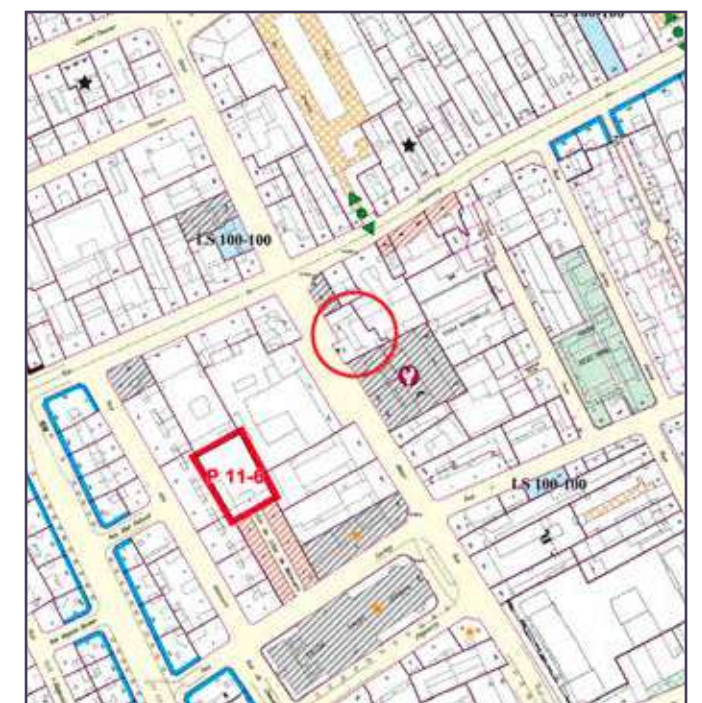
Destruction d'un vestige de maison faubourienne du XVIII^e siècle

PROTECTION

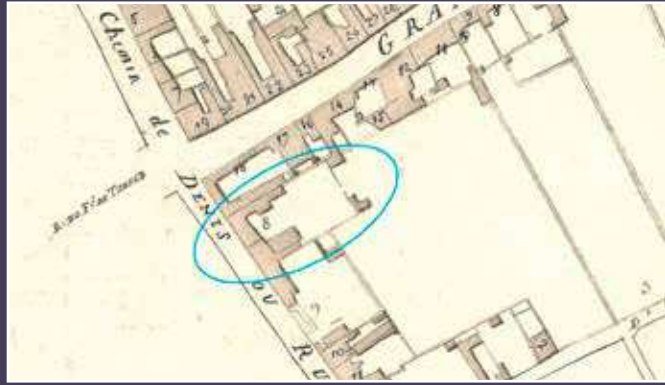
Aucune protection.

PRÉSENTATION

Cette propriété occupe une double parcelle sur la rue Saint-Maur ; au n° 172, des constructions s'établissent autour d'une cour, à l'emplacement d'origine d'une maison sur rue, datée de la première moitié du XVIII^e siècle, qui subsiste en partie au n° 174, sur l'ancien alignement. Le bâtiment d'origine s'insérerait dans une grande parcelle avec jardin, s'étendant jusqu'au n° 164 de la rue et comportant une portion de terrain sur l'actuel n° 84 rue du Faubourg du Temple. Il est décrit, en 1745, comme un corps de logis simple en profondeur comportant de huit à dix travées sur la rue, élevé d'un étage carré et un lambrissé éclairé par des lucarnes sur un rez-de-chaussée et un niveau de caves. Le passage cocher central menait à une cour encadrée de deux ailes en retour d'équerre,



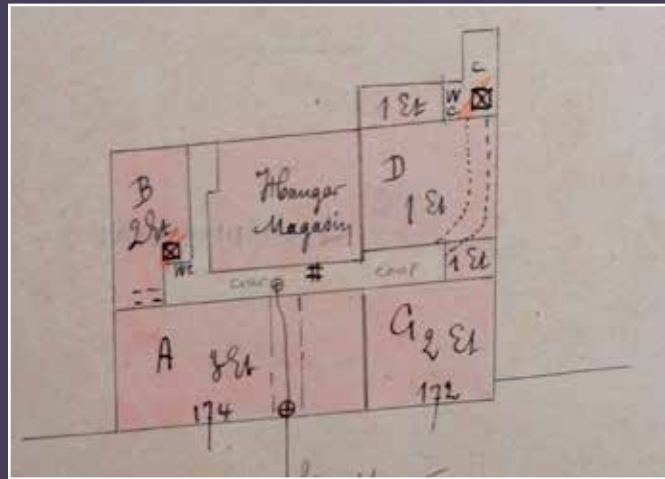
Extrait du P.L.U.



Extrait du terrier de la censive de l'archevêché de Paris, vers 1772.



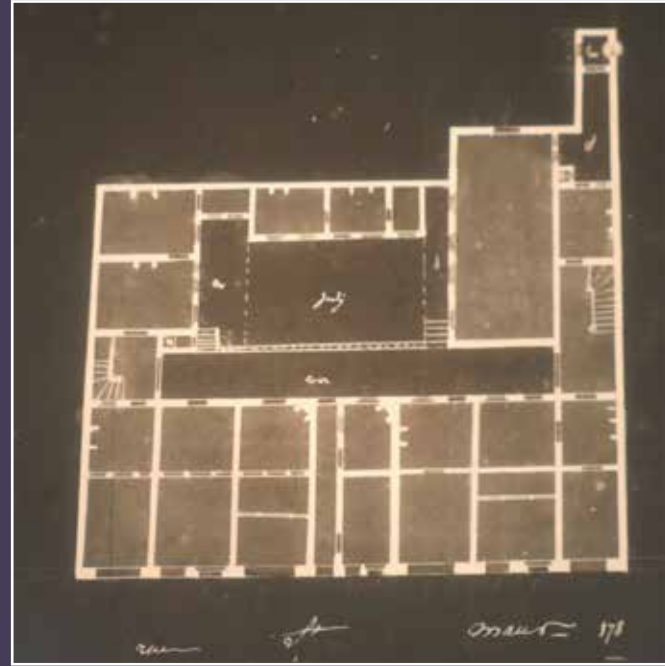
Extrait du cadastre de Paris par îlots, s.d. [1810-1836] (AN).



Plan masse de l'immeuble, s.d. [vers 1901-1910] (AD75).



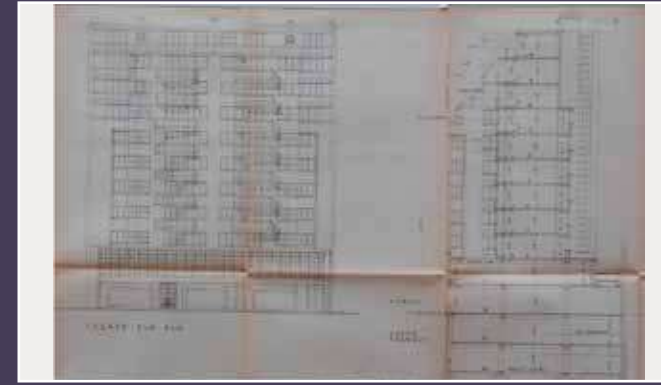
Vue aérienne, 1934 (© IGN).



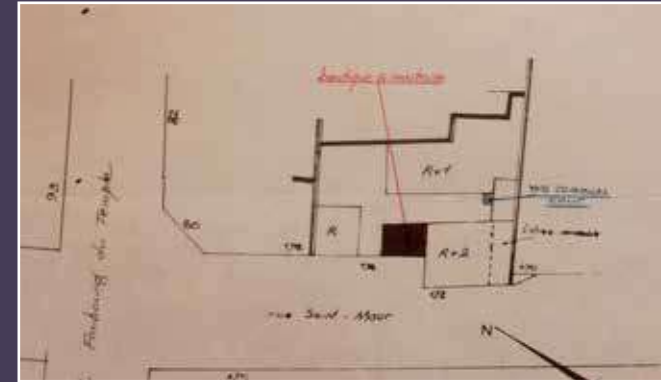
Cadastre de Paris par maison, n° 178 rue Saint-Maur, 1835 (AN).



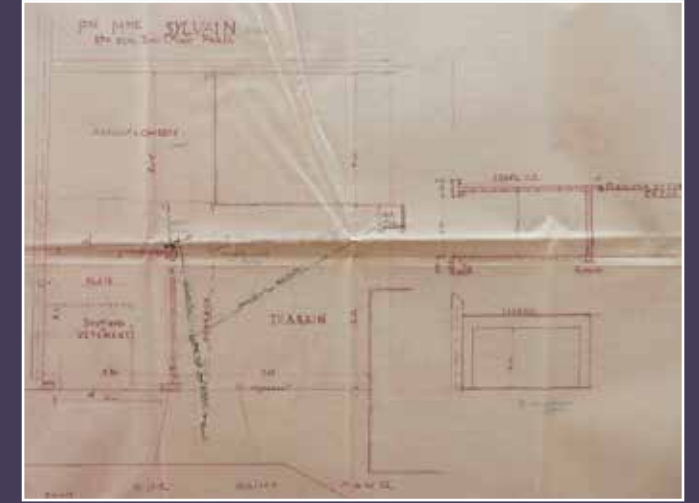
Vue actuelle du bâtiment-atelier en fond de cour et construction récente en aile à gauche.



Élévation de la façade et coupe, projet d'immeuble, R. Hosxe et D. Mathelin, architectes, 1956 (AD75).



Plan de situation, s.d. [1969] (AD75).



Plan, coupe et élévation du bâtiment à construire, s.d. [1950] (AD75).

comportant chacune un escalier desservant tous les niveaux dédiés à un usage résidentiel. En plus des appartements, une cuisine et une salle de billard sont mentionnées au rez-de-chaussée.

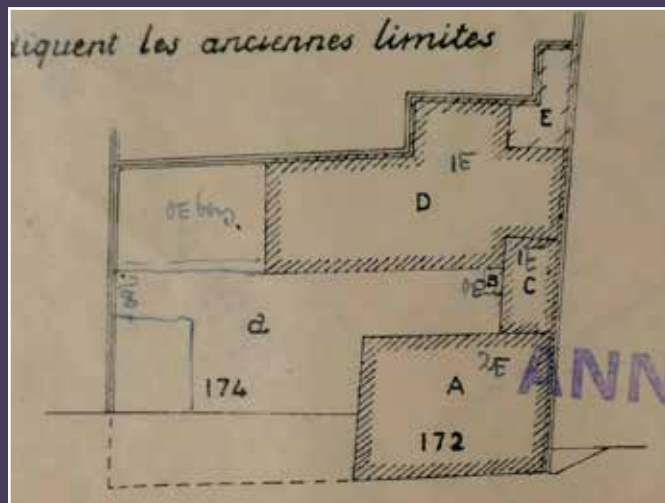
Au cours du premier quart du XIX^e siècle, la propriété est scindée en deux, chaque partie fonctionnant indépendamment. Des travaux de surélévation sont entrepris sur la seule partie sud du corps de logis (actuel n° 172) et voient la mise en place d'un étage carré supplémentaire, surmonté d'une toiture à deux pans accueillant des greniers. L'escalier est prolongé et, probablement lors de cette campagne, doté du garde-corps actuel remplaçant la ferronnerie d'origine.

Cet état subsiste jusqu'à la fin des années 1930 lorsque l'actuel n° 174, en état de péril, est démoli sur demande de la préfecture de Police. Le passage cocher disparaît alors et l'immeuble subsistant se voit doté d'une porte bâtarde dans la travée de droite, dans l'axe de l'aile en retour et donnant directement sur l'escalier d'origine. C'est peut-être lors de ce réaménagement que celui-ci est pourvu de marches en béton, le limon d'origine étant cependant préservé. Cette aile sera connectée au bâtiment de fond de cour édifié à partir de 1910. Adossé au mitoyen, ce grand atelier à un étage remplace des constructions légères préexistantes.

Au n° 174, le terrain dégagé reste libre de toute construction jusqu'en 1950, date de l'achat par la Société civile immobilière du 172-174 rue Saint-Maur. Celle-ci envisage un projet d'envergure sur l'ensemble de la parcelle, avec un immeuble de dix étages dont le dessin est confié aux architectes R. Hosxe et D. Mathelin. Le projet ne verra pas le jour et ce sont finalement des constructions simples à usage de boutiques et logements qui seront bâties sur la parcelle à la fin des années 1960.

Malgré la perte d'une partie de la maison et la vente progressive des jardins attenants, le corps de logis du n° 172, avec son aile en retour, constitue un témoignage rare du bâti faubourien du XVIII^e siècle et conserve, malgré des remaniements et dénaturations, son alignement, ses caves, son escalier, ses percements et bandeaux sur cour.

La propriété est actuellement en cours de vente, une transaction soumise à l'obtention d'un permis de construire de la part du promoteur, qui envisage l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'un immeuble de logements avec commerces à rez-de-chaussée. Le projet est à la phase de rédaction du cahier des charges, dans lequel on souhaite savoir s'il peut être envisagé une démolition totale des constructions en place sur la parcelle. Le cas échéant, les premières



Cadastral de la Ville de Paris, rue Saint-Maur n° 172-174, 1943 (STDF).



Vue actuelle de l'aile récente sur cour.



Vue d'une fenêtre du corps de bâtiment éclairant la cage d'escalier.



Vue depuis la cour du corps de logis sur rue et aile en retour d'origine.



Vue de l'escalier de l'aile droite.



Vue de l'escalier de l'aile droite.



Vue des caves situées sous le corps de logis sur rue.

orientations tendraient à la réalisation d'un bâtiment de différentes hauteurs s'adossant sur les pignons existant – notamment le remarquable immeuble Art déco du n° 176, signé Robert Énault (1932) – en alignement sur la rue Saint-Maur sur laquelle 19m² seraient rétrocédés à l'espace public. Des espaces de pleine terre seraient ménagés pour les jardins arrière, accessible par un hall traversant.

DISCUSSION

Dominique Cerclet signale le caractère exceptionnel de la fenêtre sur cour, qui pourrait dater du XVII^e siècle, tandis que Grégory Chaumet pense pouvoir également dater les caves du XVII^e, voire du XVI^e siècle. Corine Faugeron considère pour sa part que la maison de faubourg du 174 doit être conservée.

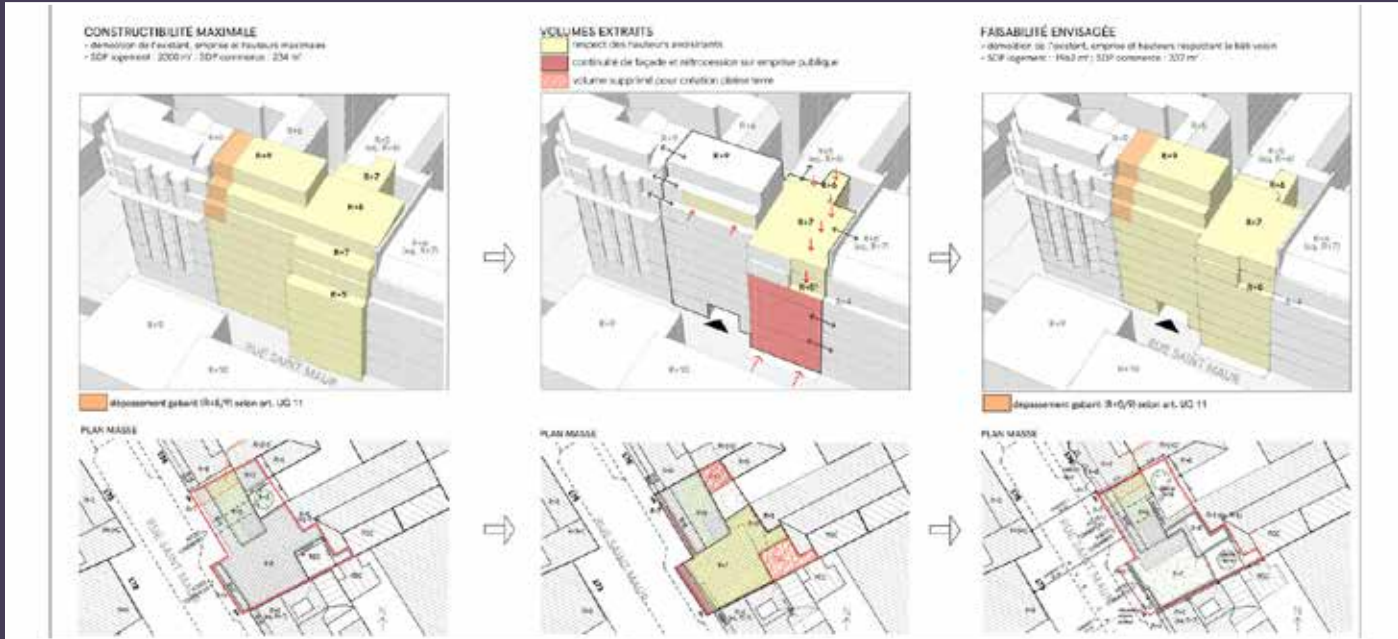
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de démolition de la maison du 172 rue Saint-Maur. Considérant l'intérêt historique, typologique et matériel de cette maison, dont certains aspects laissent à penser qu'elle daterait du XVII^e siècle, la Commission demande

sa conservation avec la plus grande fermeté. Elle considère par ailleurs que le gabarit de l'immeuble prévu au 174 doit être nettement inférieur à celui de son voisin du 176, remarquable immeuble Art déco signé Robert Énault, protégé au titre du PLU et qui, depuis un siècle, marque le carrefour des rues Saint-Maur et du Faubourg-du-Temple.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *Immeuble 172-174 rue Saint-Maur (Paris 11^e)*. Expertise patrimoniale, mars 2023.



Insertion du projet dans son environnement, esquisses de gabarit (© Nicolas Miessner architecte).



Insertion du projet dans son environnement, esquisses de façade (© Nicolas Miessner architecte).



110 rue de l'Abbé Groult et 11 rue Marmontel (15^e arr.)

FAISABILITÉ

Rénovation et surélévation d'un immeuble d'angle de faubourg

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Le DHAAP a été saisi, par Paris Habitat, du projet de rénovation lourde d'un petit immeuble de faubourg situé à l'angle des rues de l'Abbé Groult et Marmontel. Il s'agit d'un ensemble de deux niveaux sur rez-de-chaussée, présentant quelques éléments de modénature sur rue : des chaînes de refend encadrent la travée d'angle, deux bandeaux soulignent les étages, tandis que certaines baies sont surmontées de quelques moulures. Du côté de la rue de l'Abbé Groult, l'immeuble s'étend sur cinq travées régulières quand, du côté de la rue Marmontel, les quatre travées sont irrégulières. Ces petites incohérences semblent être les marques d'un tout faussement homogène. Au regard des relevés cadastraux des années 1805 et 1880, il semblerait en effet que la maison actuelle



Extrait du P.L.U.



Vue du décroché depuis la rue de l'Abbé Groult.



Vue de l'aile élevée sur cour.



Vue sur cour de l'avant-corps adossé à la façade arrière du bâtiment sur rue.



Vue du revers de la façade du bâtiment élevé sur la rue Marmontel.



Vue de l'escalier principal et d'un emmarchement de jonction entre les deux corps de bâtiments réunis.

soit le résultat du regroupement de deux maisons plus anciennes, réunies dans les années 1870 par le comblement du pan coupé. Cela semble être confirmé par la visite sur site : une partie des caves est voûtée, certaines pièces de charpente présentent des sections irrégulières, quelques marches permettant, dans les étages, de passer d'un corps de logis à l'autre.

Le bâtiment est en débord sur la rue, témoin de l'ancien alignement des deux rues, cerné des deux côtés par une opération des années 1970 qui est venue s'implanter en retrait. La typologie faubourienne se retrouve en cœur de parcelle : le bâtiment d'angle, ses ailes et une construction secondaire sont appuyés sur les héberges, ménageant une petite cour pavée et ponctuellement arborée. Dans les années 1940, l'avant-corps a été modifié, probablement pour chercher à étendre les appartements des bâtiments qui ont longtemps été divisés en chambres d'hôtel meublé.

Le DHAAP avait été saisi, en 2022, d'une faisabilité portée par un promoteur, qui demandait une démolition totale et la construction d'un nouveau bâtiment d'angle de cinq à six niveaux. Suite à des échanges avec le DHAAP, la Direction de l'Urbanisme et la mairie d'arrondissement, les porteurs de projet se sont retirés. C'est aujourd'hui Paris Habitat qui étudie la faisabilité, réglementaire et

financière, d'un projet de rénovation lourde pour créer des logements sociaux. Une surélévation d'un étage est envisagée pour financer les reprises de structures et la clarification des circulations intérieures ; l'idée étant de supprimer l'emmarchement qui relie les anciens corps de bâtiments. Des désordres structurels seraient aussi à reprendre, car certains niveaux présentent un dévers important.

DISCUSSION

Claire de Clermont-Tonnerre rappelle que l'on revient de très loin avec cette adresse, qui a suscité des demandes de démolition totale. Le projet actuel est plus raisonnable, mais il mérite d'être retravaillé. Il faudrait par ailleurs restituer les commerces sur rue et préserver les arbres. Bernard Gaudillère considère qu'il s'agit d'une maison d'angle et que, à ce titre, il convient d'y toucher le moins possible et ne pas prêter la main à une modification lourde du paysage urbain. Corine Fauget rappelle quant à elle que le 15^e arrondissement a payé un lourd tribut avec les rénovations urbaines de l'après-guerre ; il est souhaitable de maintenir ce qui reste, le volume actuellement étant suffisant. Sabri Bendimerad note en outre que ce type d'architecture révèle la profondeur et la variété des tissus ; Paris ne doit pas avoir un velum

uniforme et plat.

RÉSOLUTION

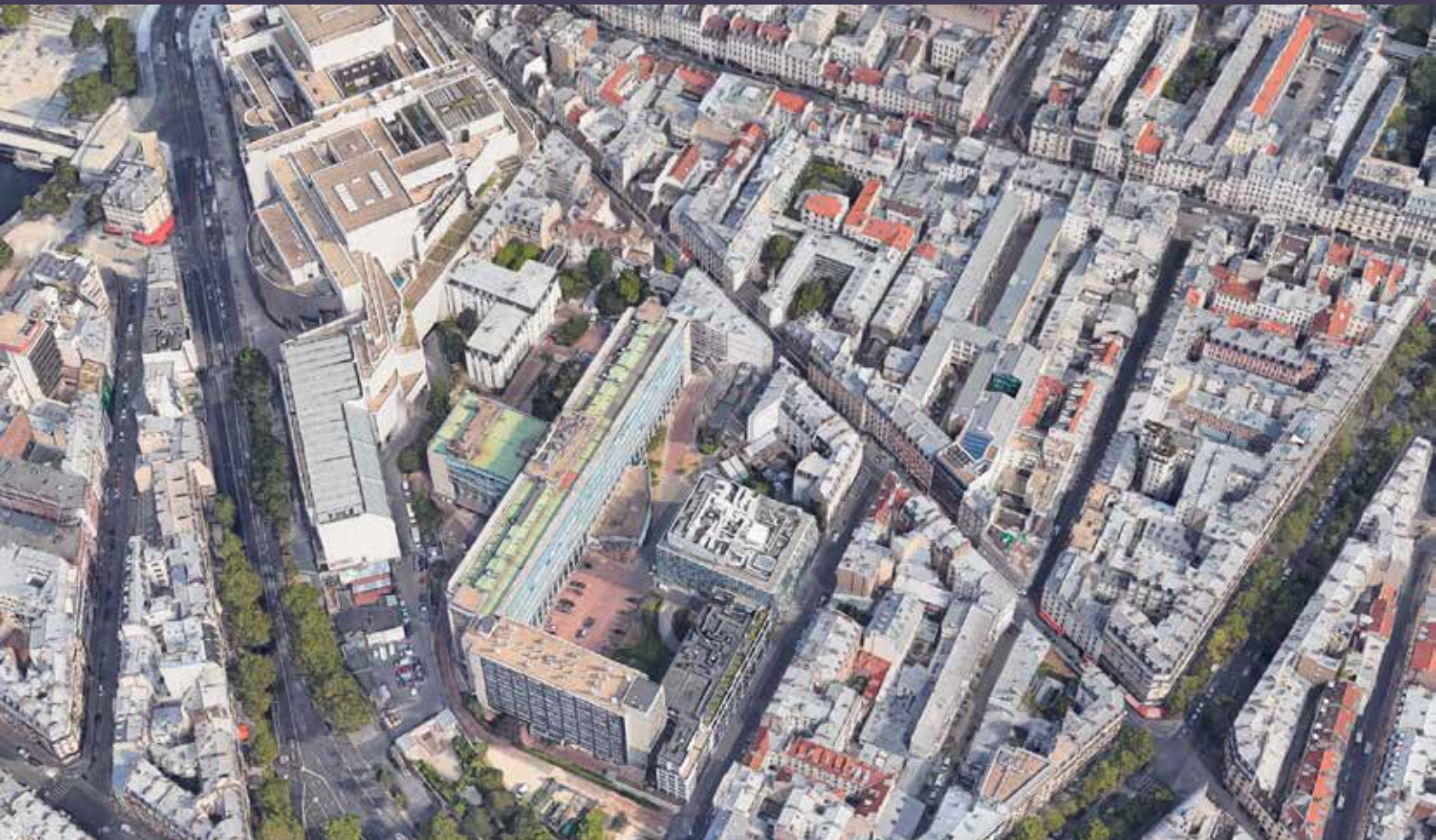
La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de rénovation et de surélévation de l'immeuble d'angle des rues de l'Abbé Groult et Marmontel. En l'état actuel de la proposition, très schématique, elle se prononce défavorablement à la surélévation de cet immeuble d'angle, typique des faubourgs de Paris.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 3589W 55.



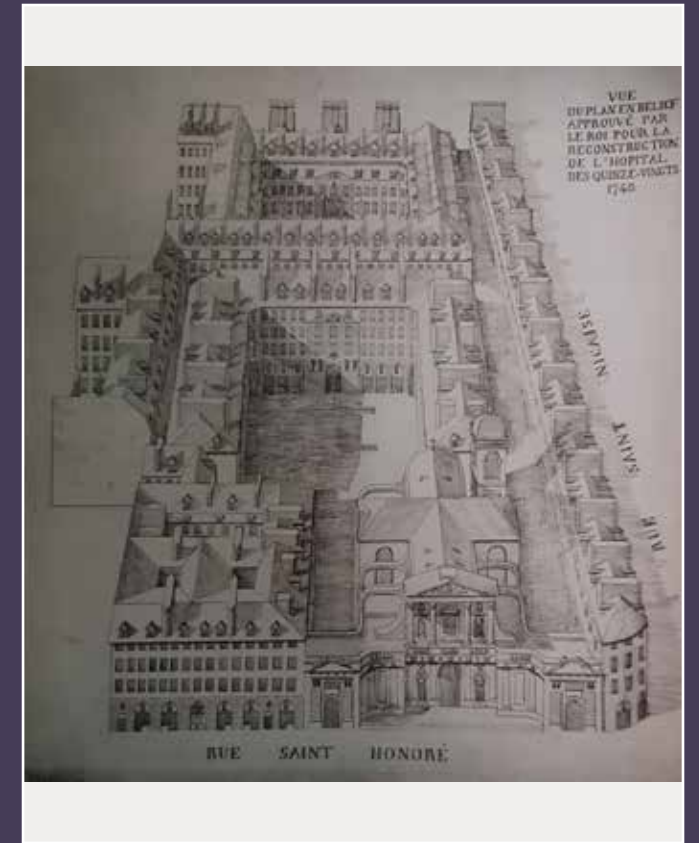
Étude de gabarit de la surélévation demandée (© Paris Habitat).



Extrait du plan de Nicolas de Fer présentant le premier site de l'établissement des Quinze-Vingts, 1697 (BnF).



Extrait du plan de Verniquet, 1790.



Vue à vol d'oiseau du premier site de l'établissement des Quinze-Vingts, rue Saint-Honoré, 1748 (Archives des Quinze-Vingts).

28 rue de Charenton (12^e arr.)

FAISABILITÉ

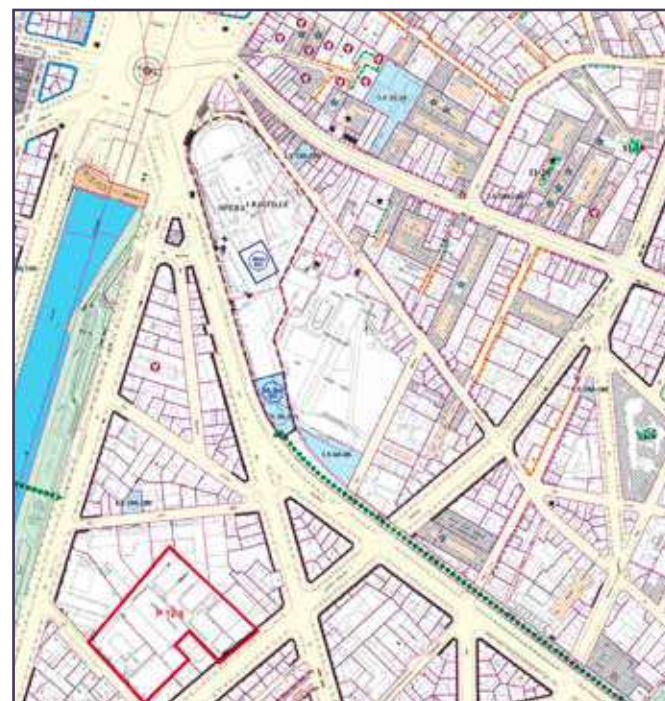
Diagnostic patrimonial de l'hôpital des Quinze-Vingts en vue de sa rénovation

PROTECTION

Immeuble protégé au titre des Monuments historiques : « Porterie, chœur, abside et les deux travées droites de la chapelle » (inscription par arrêté du 26 décembre 1976).

PRÉSENTATION

Le DHAAP a été contacté par l'Hôpital des Quinze-Vingts, qui souhaite ouvrir très prochainement un concours d'architecture dans l'optique de rénover ses principaux corps de bâtiments, élevés entre 1957 et 1976 par l'architecte Roger Hummel (1900-1983), en collaboration avec Abraham Weinstein et Maurice Burstin. Ceci a été l'occasion de redécouvrir le très grand intérêt de ce site ainsi que les riches collections des archives des Quinze-Vingts qui, conservées sur place, sont peu connues et d'une importance majeure. Cela avait été souligné par la Commission du Vieux Paris en 1920, après une visite du site, des archives et du musée qui existait alors dans l'enceinte de l'établissement. L'historique de l'hôpital des Quinze-



Extrait du P.L.U.

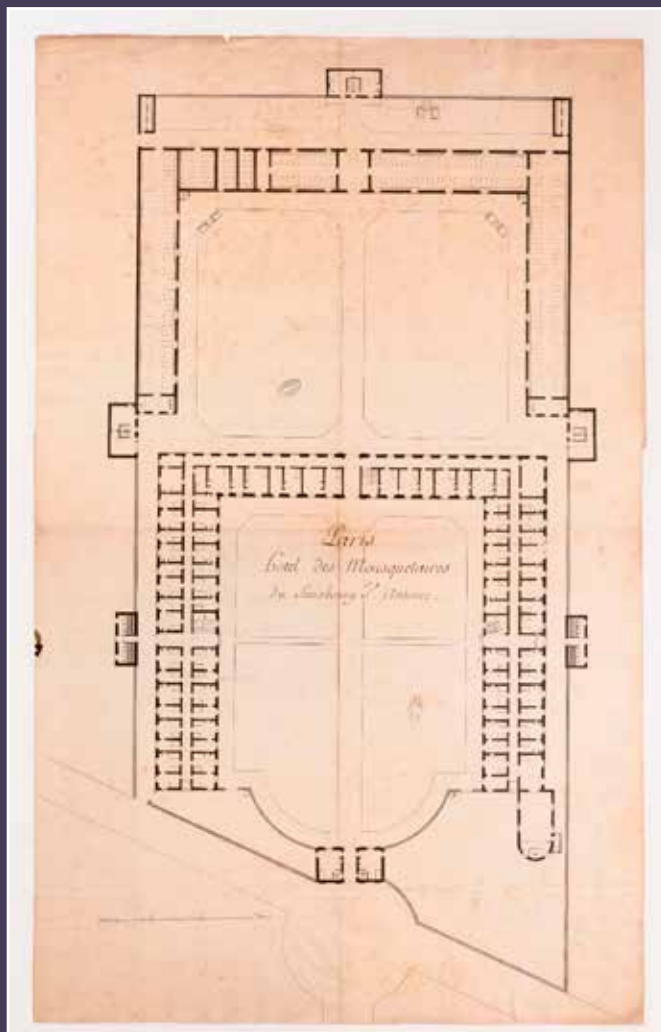
Vingts, qui commence en 1260, n'a pu être ici qu'esquisé, faute d'une monographie complète et scientifique. Il révèle cependant l'intérêt fondamental et la richesse de sources restées inexploitées.

Cette opération de grande envergure est née sur fond de scandale patrimonial. En 1957, c'est Albert Laprade qui prend la parole en Commission du Vieux Paris pour s'alarmer des démolitions en cours sur les anciens bâtiments de l'hospice. Il rappelle alors brièvement la fondation de cette institution par Saint Louis, au retour des Croisades, pour accueillir 300 chevaliers qui, faits prisonniers, étaient devenus aveugles. Puis, comment le cardinal de Rohan, nommé Supérieur des Quinze-Vingts, décida de vendre l'établissement de la rue Saint-Honoré et les maisons à loyer qui l'entouraient pour financer son fonctionnement. En 1780, il obtient par lettres patentes du Roi l'autorisation de transférer l'établissement dans les bâtiments de l'ancienne caserne des Mousquetaires noirs, élevée entre 1699 et 1701 rue de Charenton, à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, sur les plans de Jules Hardouin-Mansart et sous la supervision de Robert de Cotte. Les cellules de la caserne sont alors transformées en chambres pour l'hospice des aveugles.

Au cours du XIX^e siècle, l'hospice s'étendit petit à petit sur les propriétés voisines de la rue de Charenton. Ain-

si, lors de la création du viaduc ferroviaire de Bastille à Saint-Mandé, en 1855, une partie des bâtiments dut être démolie — très probablement les anciennes écuries. Dans le même temps, la propriété s'étend sur la rue Moreau, où de nouveaux bâtiments sont élevés. Dans les années 1870-1890, l'architecte Juste Lisch se voit confier la construction de bâtiments d'habitation, probablement pour augmenter les capacités d'accueil de l'hospice, que ce soit au 24 rue de Charenton ou, le long de la rue Moreau, des n° 9 à 17. Cela correspond au moment où la clinique ophtalmologique fut fondée, ce qui doubla l'activité de l'hospice, devenu également hôpital.

L'ensemble de ce complexe est promis à la démolition entre 1956 et 1957. La décision d'une reconstruction globale aurait été prise, d'après une note du ministre de la Santé adressée au préfet de la Seine, entre 1946 et 1947, « pour l'adapter aux exigences des techniques actuelles, ainsi qu'aux règles d'hygiène et de bon fonctionnement les plus élémentaires ». Le projet fut établi et approuvé entre 1954 et 1955, même si un premier projet signé Roger Hummel et Abraham Weinstein a été exhumé dans les archives de l'hôpital. Il était bien plus ambitieux que le programme qui fut lancé, comprenant d'importantes infrastructures d'enseignements, en plus de la clinique et des foyers d'hébergement. La première tranche fut lancée



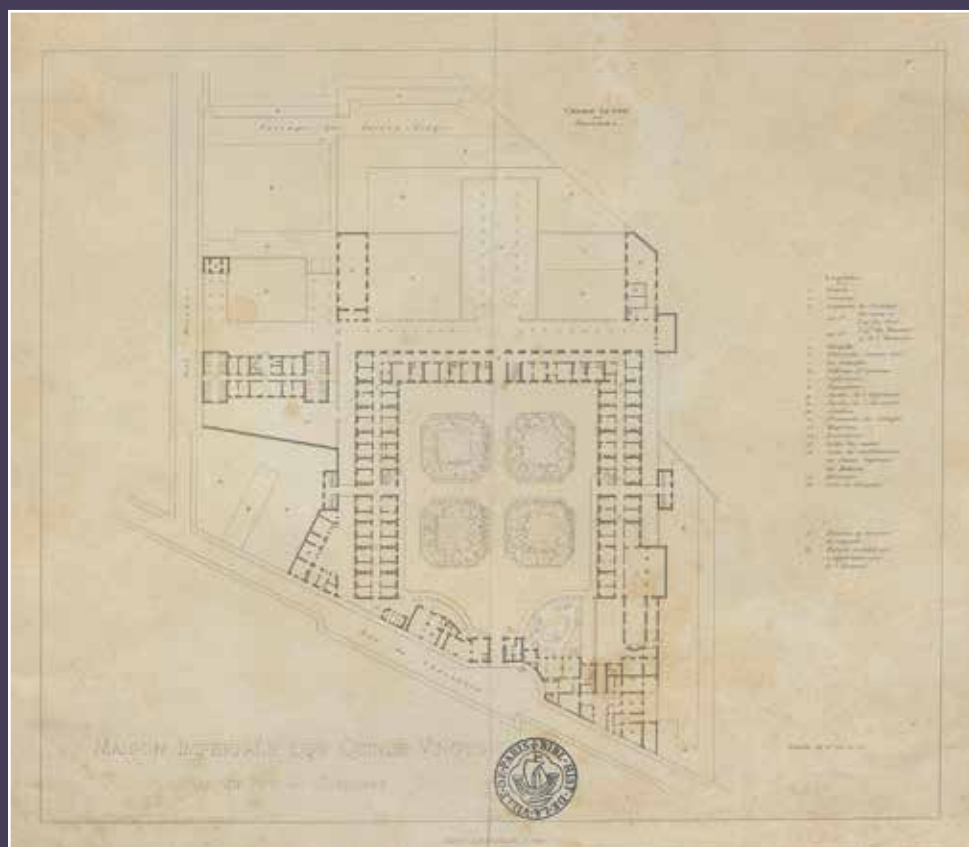
Plan de la caserne des Mousquetaires, s.d. [1780] (AN).



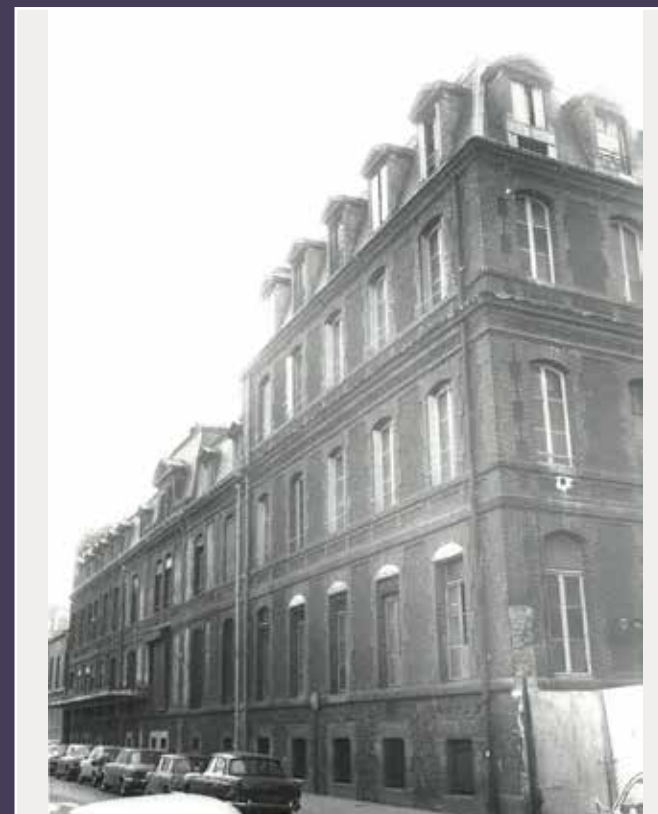
Extrait du cadastre de Paris par îlots, s.d. [1810-1836] (AN).



Extrait du cadastre de la ville de Paris, 1890. Au sud, le chemin de fer de Bastille à Saint-Mandé, ouvert en 1855, sur l'emprise d'une partie des anciennes écuries (AD75).



Plan de l'établissement des Quinze-Vingts et de ses immeubles de rapport, s.d. [après 1855] (BHVP).



Vue des immeubles construits par Juste Lisch aux 11-17 rue Moreau dans les années 1870, et aujourd'hui disparus, août 1974 (Casier archéologique).



Vue de l'immeuble démolì au 19 rue Moreau, août 1974 (Casier archéologique).



Charles Lansiaux, vue de la cour principale des Quinze-Vingts, 1920 (Casier archéologique).

dans la foulée et provoqua l'indignation des membres de la Commission du Vieux Paris, tout particulièrement de Michel Fleury et Albert Laprade lors de la séance plénière du 16 janvier 1958. La Commission n'avait pas été saisie ; cela fut vécu comme une humiliation. Mais dès le mois de février, M. Fleury annonçait que le projet était validé et que la construction des nouveaux bâtiments était amorcée. Restait alors à demander la conservation de la porterie de la rue de Charenton et de la chapelle. Le projet intervint en outre à un moment décisif pour le quartier de la Bastille ; le Plan d'Urbanisme directeur (PUD), adopté par décret ministériel en 1961, contenait en effet plusieurs grands projets : l'aménagement de la place de la Bastille, l'élargissement de la rue de Charonne à 40 mètres et son prolongement jusqu'à la place, le redressement et l'élargissement à 40 mètres de la rue du Faubourg Saint-Antoine, l'agrandissement de l'hospice des Quinze-Vingts et la question, encore en devenir, de la désaffectation de la gare de la Bastille et de son viaduc. L'équipe de Roger Hummel — qui en association avec André Dubreuil a construit dans les années 1930 de remarquables ensembles de logements et groupes scolaires, notamment à Maisons-Alfort — dut donc composer avec un terrain dont les contours étaient appelés à être modifiés sous peu. Les premiers plan-masse comprenaient

donc la création de corps de bâtiment à élever sur l'avenue Daumesnil, à l'emplacement du viaduc. La première tranche a été menée rapidement, entre 1957 et 1959. Les travaux furent amorcés dans la cour d'honneur de l'ancien hospice du XVII^e siècle, donnant lieu à des prises de vue saisissantes. Le chantier était aussi complexe du fait des opérations-tiroirs nécessaires au relogement des occupants des bâtiments à usage de foyer sur le site. Il fallait donc démolir au fur et à mesure que les nouveaux bâtiments étaient livrés. Il en était de même pour la clinique et des salles d'opérations. En 1959, la préfecture et les ministères durent attendre que des décisions soient prises : la démolition de la ligne de chemin de fer de Bastille, envisagée en 1963, fut abandonnée en 1968, rendant impossible la mise en œuvre du plan-masse qui prévoyait d'ouvrir l'hôpital plus largement sur l'avenue Daumesnil. Dans le même temps furent abandonnés les grands projets de voirie, ce qui rendait obsolète la reconstruction des bâtiments alignés sur la rue de Charenton, notamment la porterie dont la reconstruction rue Moreau avait un temps été envisagée. D'autre part, l'extension du périmètre de l'hôpital jusqu'aux abords de la place de la Bastille fut également abandonnée. Le plan-masse fut donc revu à cette date et prévoyait un regroupement des bâtiments en cœur de



Vue actuelle des immeubles d'habitation édifiés par Juste Lisch au 24 rue de Charenton.



Vue de la cour des Quinze-Vingts, avant 1930 (Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie).



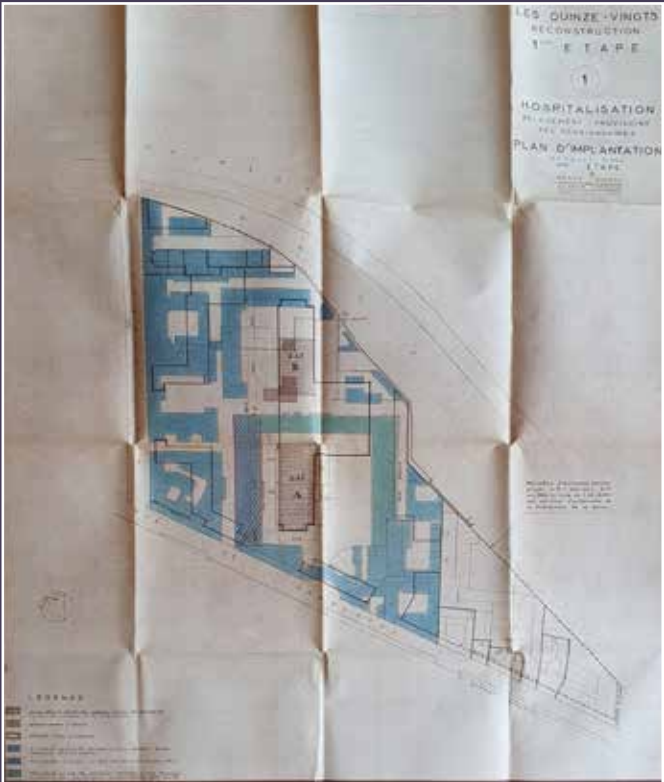
Vue de la salle d'opération dans les anciens locaux, s.d. (Archives des Quinze-Vingts).



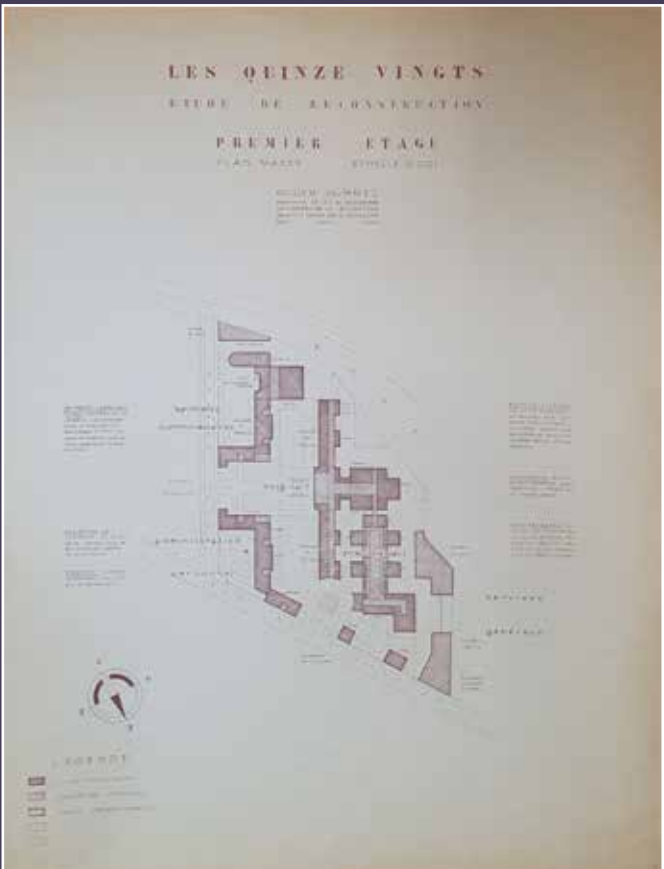
Charles Lansiaux, portail d'entrée de l'hospice des Quinze-Vingts, 1920 (Casier archéologique).



Vue du laboratoire dans les anciens locaux, s.d. (Archives des Quinze-Vingts).



Plan d'ensemble des démolitions et des premières constructions, 1956 (AD75).



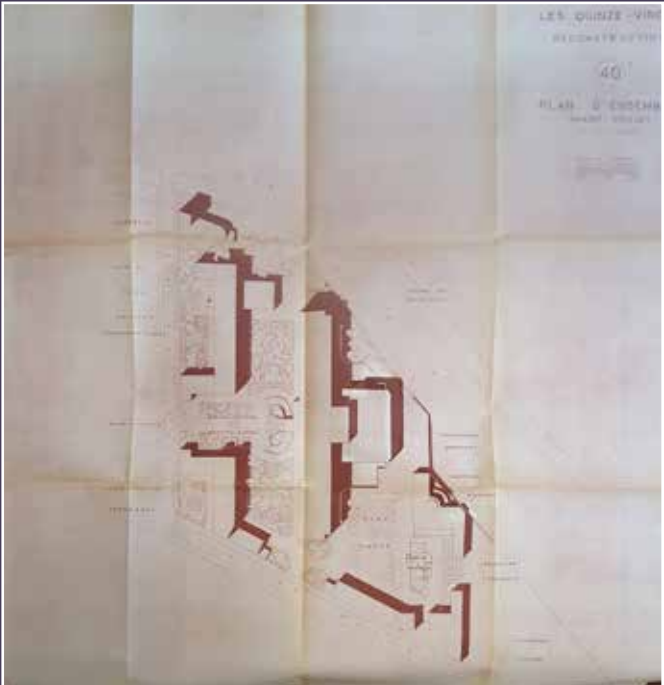
Premier avant-projet de reconstruction de l'hôpital des Quinze-Vingts, Roger Hummel, 1951 (Archives des Quinze-Vingts).



Vue à vol d'oiseau du site des Quinze-Vingts dans son contexte, s.d. [vers 1950] (Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie).



Vue depuis la place de la Bastille en direction des Quinze-Vingts. Le chantier est amorcé, mais de nombreux bâtiments subsistent, vers 1957 (Archives des Quinze-Vingts).



Deuxième avant-projet de reconstruction, Roger Hummel, 1956 (Archives des Quinze-Vingts).



Vue de la cour principale en 1957, au lancement des travaux (Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie).



Lancement de la construction de la barre principale, 1957 (Archives des Quinze-Vingts).

parcelle. Une fois l'élargissement de la rue de Charenton abandonné, le projet de déplacement de la porterie le fut également. Elle fut inscrite à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1976, en même temps que les quelques travées de la chapelle qui ne furent pas démolies lors de la construction, en 1975, par l'architecte Sorin, d'un nouveau bâtiment d'habitation. La protection portait également sur plusieurs éléments mobiliers et liturgiques hérités des premières heures de l'institution. Malgré le scandale qui a entouré ce vaste chantier pendant une vingtaine d'années, entre 1957 et 1976, le projet de Roger Hummel ne manque pas de qualités. Le plan-masse du corps principal n'a pas évolué depuis les premières études. Il s'agissait de deux barres : l'une, très longue, orientée nord-sud, de six étages, abrite la clinique, le service des hospitalisations et de consultation ; la seconde, au plan plus ramassé, de trois étages, orientée est-ouest, est réservée au service d'accueil et aux blocs opératoires. Enfin, une troisième barre à usage de foyer fut édifiée, toujours sur l'axe est-ouest, le long du viaduc de chemin de fer, de dix étages. Les élévations sont traitées avec force et qualité : le développé des façades est différencié entre les deux niveaux de socle, structurés par des poteaux habillés de pierre et des allèges et linteaux en verre émaillé trempé ; dans les



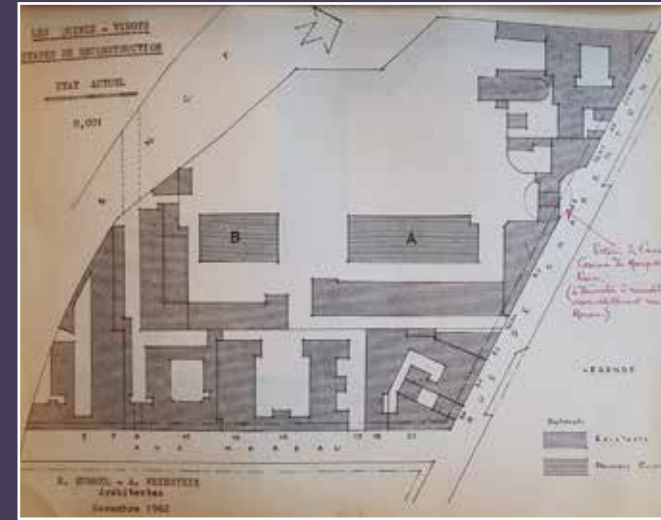
Vue actuelle de la porterie.



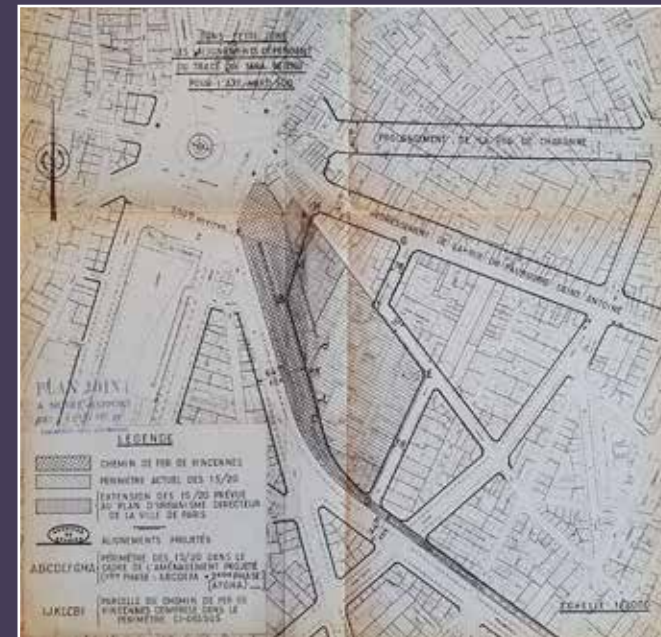
Jean Goubeix, vue de la façade sur rue, porche d'entrée dit bâtiment de la porterie, vers 1951 (Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie).

niveaux supérieurs, une trame carrée obtenue par des montants en aluminium saillants est remplie de carreaux de pâte de verre bleue et les ouvrants protégés par des brise-soleil en lames d'aluminium escamotables. L'entrée et l'accueil sont mis en exergue par un jeu de dénivelé de la cour. Le visiteur emprunte une rampe à deux volées dont l'espace central est traité en espace vert. Une statue de Saint Louis et un cèdre soulignent encore l'axe de l'entrée principale. Enfin, Hummel et Weinstein monumentalisent les murs pignons du site, au même moment que leur confrère Wogenscky, alors appelé pour l'extension du tout proche hôpital Saint-Antoine. Le plus impressionnant est celui de la barre de dix étages, orientée vers la rue de Charenton, qui est traitée en claustras de béton. Son effet est encore renforcé par les échancrures qui l'encadrent.

Le projet de rénovation pour lequel l'hôpital entend organiser sous peu un concours d'architecture ne concerne que les deux barres de la clinique. Celle du foyer, rénovée il y a quelques années et isolée par l'extérieur, sera hors projet, de même que l'ensemble du site. Ainsi, anticipant sur des enjeux de rénovation thermique qui pourraient emporter les façades principales du bâtiment, ou sur les possibles surélévations de ce dernier, le DHAAP a estimé qu'il était préférable de poser dès maintenant à la Commission du Vieux Paris la question de l'intérêt historique



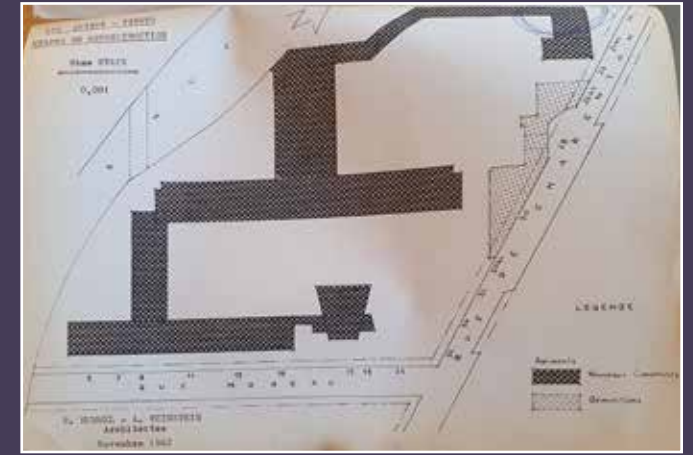
Plan de l'état existant en 1962, Roger Hummel (AD75).



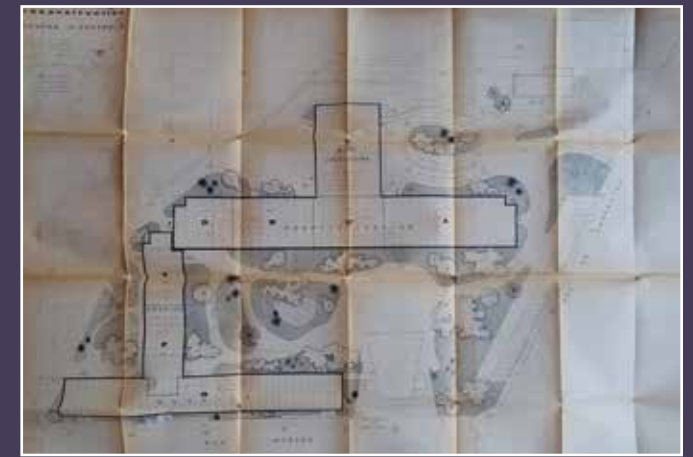
Extrait du Plan d'urbanisme directeur aux abords de la Bastille, 1965 (AD75).



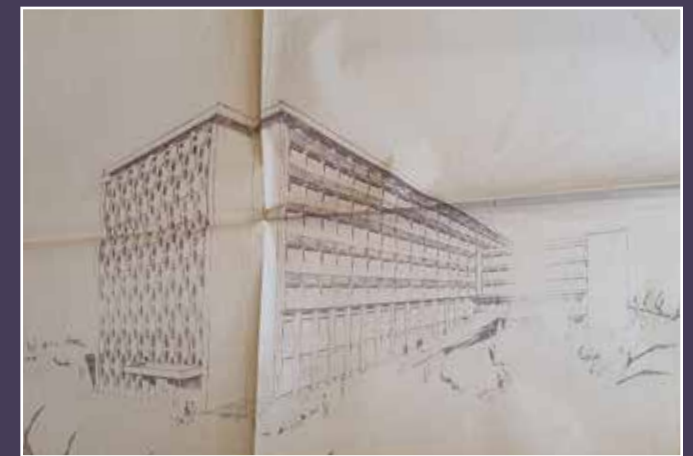
Emmanuel-Louis Mas, vue de la chapelle, 1957 (Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie).



Plan-masse, projet de 1962 (AD75).



Plan-masse, 1965 (AD75).



Vue perspective des bâtiments, s.d. (Archives des Quinze-Vingts).



Vue de la chapelle en cours de démolition partielle, 1975 (Archives des Quinze-Vingts).



Vue actuelle des deux travées de la chapelle conservée.



Vue de l'hôpital des Quinze-Vingts en chantier, 1976 (Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie).



Vue de l'hôpital des Quinze-Vingts en chantier, vers 1974 (Archives des Quinze-Vingts).



Vue de l'hôpital des Quinze-Vingts, 1977 (Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie).

Vue de l'ancienne cour Saint-François et des bâtiments hospitaliers conçus par Juste Lisch, s.d. [vers 1974] (Archives des Quinze-Vingts).



Vue de fin de chantier. À gauche, l'hospice. À droite, la clinique, s.d. (Archives des Quinze-Vingts).



Vue de fin de chantier. L'entrée principale et sa rampe double, s.d. (Archives des Quinze-Vingts).



Vue actuelle de l'entrée principale.



À gauche : détail des deux niveaux de soble. À droite : détail d'un des pignons recouvert d'une double peau en claustras de béton.

et patrimonial de cette œuvre hospitalière brutaliste, conçue dans un contexte délicat par le Grand Prix de Rome Roger Hummel.

DISCUSSION

Corine Faugeron constate que la pâte de verre des façades vieillit mal. Sabri Bendimerad y voit au contraire un matériau formidable, même s'il est difficile de l'associer à un projet environnemental. Les claustra, eux, méritent en tout cas d'être conservés. Moïra Guilmart juge intéressantes les couleurs des bâtiments et s'interroge sur les motivations du projet. Mireille Grubert, qui regrette les démolitions antérieures sur ce site historique, considère qu'il faut avoir d'autres arguments pour une rénovation que la seule amélioration des performances thermiques. Elle note en outre que sur le plan urbain, la couture entre l'hôpital des Quinze-Vingts et son quartier n'a pas été faite. Dominique Cercllet signale quant à lui l'importance de la carrière de Roger Hummel. Paul Chemetov note enfin la faible présence végétale sur le site.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a été invitée à se pronon-

cer sur la valeur patrimoniale de la clinique des Quinze-Vingts, dans la perspective d'un projet de rénovation. Elle signale le grand intérêt de cette architecture, qui relève cependant d'une composition longuement mûrie par les architectes et comprend des éléments de second œuvre de grande qualité. La Commission note plus particulièrement l'intérêt des claustras qui animent les pignons, dont elle recommande la préservation. Elle regrette par ailleurs que l'aménagement des espaces situés en lisière de l'avenue Daumesnil ne soit pas réalisé.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Médiathèque du patrimoine.
- Archives de Paris : 1069W 375, 1178W 5879.
- Archives de la Commission du Vieux Paris.
- Archives des Quinze-Vingts.
- Jean-Henri-Robert PROMPSAULT, *Les Quinze-Vingts. Notes et documents recueillis par feu l'abbé J.-H.-R. Prompsault, chapelain de cette maison de 1829 à 1855*, Carpentras, Impr. De R. Rolland, 1863.
- Comité d'histoire Quinze-Vingts Saint-Antoine, *Le quartier des Quinze-Vingts Saint-Antoine à travers les âges*, cat. d'expo., 19-20 février, Église Saint-Antoine des Quinze-Vingts, Paris, Comité d'histoire Quinze-Vingts Saint-Antoine.



31 rue des Colonnes du Trône / 81 boulevard de Picpus / 14-16 impasse des Arts (12^e arr.)

FAISABILITÉ

Surélévation d'un hôtel particulier situé à proximité immédiate d'une des deux colonnes de Ledoux

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

La date de l'ouverture de la rue des Colonnes du Trône est inconnue. Il est à penser que l'ancienne Cité du Trône, petite impasse privée ouverte à l'arrière de la colonne sud de l'ancienne barrière du Trône, n'a pas fait l'objet d'arrêtés d'ouverture puisqu'elle n'a jamais été intégrée aux voies publiques. À l'entrée de celle-ci, côté place de la Nation, est édifié en 1871 un petit hôtel particulier, propriété de M. Schmid, fabricant de bouteilles de lait. L'adresse a été photographiée en 1920 par Charles Lanson pour être inscrite au Casier artistique et archéologique de la Ville de Paris, très certainement pour son aspect pittoresque. En effet, le petit hôtel était implanté en retrait par rapport à la voie, ménageant une petite cour, qui se prolongeait à l'arrière du bâtiment sous la forme



Extrait du PLU.



Vue de l'accès actuel de l'hôtel particulier.



Vue de la séquence d'entrée de l'hôtel et de son décor en mosaïque des années 1920.



Vue de l'escalier en bois construit en 1925.



Vue actuelle d'éléments de décors intérieurs.

d'un jardin. Le bâtiment était composé de trois travées et deux étages carrés. L'entrée se faisait par la travée centrale, marquée par un arc en plein cintre, surmonté au premier niveau d'un balconnet orné d'un fronton triangulaire. À gauche, se trouvait un petit avant-corps d'un étage, abritant la loge du gardien. Le tout était clôturé sur rue par un muret.

En 1925, la famille Schmid procède à un premier agrandissement et à une restructuration, qui donne naissance à la plupart des éléments de décors que l'on observe aujourd'hui encore : une séquence d'entrée est créée sur la dernière travée à gauche de l'hôtel particulier, l'escalier est reconstruit au fond du bâtiment, dans la partie centrale de l'hôtel, la loge du gardien est surélevée d'un niveau en recul, de même que la dernière travée de droite du corps principal. Élevée d'un simple rez-de-chaussée à l'origine, celle-ci est augmentée de deux niveaux afin de constituer une travée complète de la même hauteur que les autres, c'est-à-dire de deux étages carrés sous combles. Les éléments qualitatifs observés aujourd'hui (sol carrelé du hall d'entrée et escalier en bois) datent donc de cette période. Ils sont le fruit de la mission confiée à l'architecte Ernest Denis, maître d'œuvre prolifique des années 1900, qui a principalement œuvré, avec son associé Gustave Just, dans le 13^e arrondissement où

il est cité comme maire-adjoint en 1936. Certains panneaux en bois sculptés, qui ornent les dessus des portes d'entrées des principaux salons, semblent quant à eux être hérités de l'hôtel primitif. Ils reprennent le thème de la musique, conformément au goût répandu dans les hôtels particuliers de la fin du XIX^e siècle.

En 1938, l'hôtel particulier est surélevé sur ses quatre travées principales d'un étage. Cette période correspond au moment où la famille Schmid déménage et consacre l'hôtel au siège de sa société. La toiture reprend les pentes existantes. L'hôtel est ainsi toujours coiffé d'une toiture à deux faibles pentes soutenue par une charpente en bois. Le rythme des baies n'est pas repris ; les percements sont plus larges dans l'étage supérieur, mais aussi moins hauts. Alors que les modénatures en façade avaient en 1925 été reconstituées sur la dernière travée, décalant la chaîne de refends et reconduisant les petites consoles qui soutiennent les appuis des baies, en 1938, le style est plus sec et ne cherche pas à reconduire le style du tournant du siècle – affirmant ainsi, peut-être, une vocation tertiaire et non plus d'habitation. La campagne est confiée à Henry Decaux, diplômé en 1919 de l'atelier de Victor Laloux et auteur de plusieurs équipements et d'un groupe d'habitations à bon marché pour la ville de Montrouge dans les années 1930. L'architecte



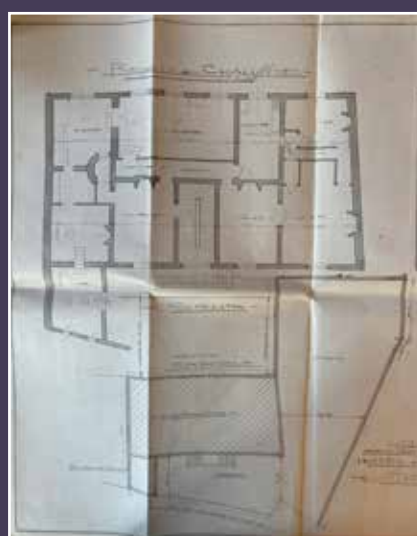
Vue des vitraux de la cage d'escalier.



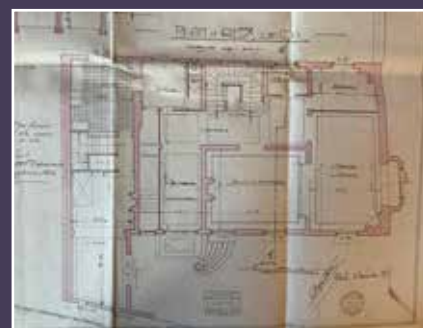
Vue actuelle de la façade arrière.



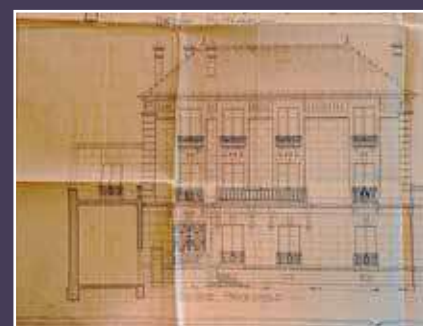
Charles Lansiaux, vue de l'hôtel, 1920 (Casier artistique et archéologique).



Plan du rez-de-chaussée avant la rénovation de 1925 (AD75).



Plan du RDC projeté en 1925 (AD75).



Élévation projetée en 1925 (AD75).



Résumé des évolutions de l'hôtel (© Studio Arlo architectes).

suivra d'ailleurs la famille jusque dans les années 1940, pour répondre à des demandes d'extensions et de surélévations successives. En effet, en 1947, la loge du gardien est encore surélevée d'un niveau. Elle est alignée sur la surélévation créée sur le corps central en 1938. En outre, le bâtiment est encore augmenté de deux travées à droite, sur une partie de l'emprise de la cour et du jardin formant un coude. Enfin, en 1949, l'extension de 1947 à droite du pavillon est surélevée à son tour de deux niveaux, pour s'aligner sur l'étage créé en 1938 sur le corps principal.

En 1981, la Commission du Vieux Paris a procédé à un reportage photographique des extérieurs pour la démolition d'une annexe sur cour, un petit appentis à rez-de-chaussée élevé en fond de parcelle dans le jardin. La famille Schmid n'est alors plus propriétaire et a cédé entre 1947 et 1981 le bâtiment d'habitation situé en fond de parcelle sur une partie du jardin, qui est aujourd'hui coupé de la propriété par un grillage.

Le projet actuellement porté est celui d'une nouvelle surélévation sur l'ensemble du bâtiment. Ce dernier niveau serait élevé en structure bois, et coiffé de toitures-terrasses. Au-delà de la question de principe que peut comporter cette demande, les enjeux sont aussi ceux de la mise en accessibilité du bâtiment. L'actuel élévateur

PMR hors œuvre qui se situe à gauche de l'escalier d'accès, édifié lors de la campagne de 1925, est hors service. Or, les pétitionnaires souhaitent l'intégrer dans le corps de bâtiment principal, en utilisant comme accès principal l'ancienne loge du gardien. Celle-ci serait donc plus généreusement ouverte sur la cour, moyennant la démolition partielle de sa façade latérale. De fait, la séquence d'entrée comportant le beau décor de sol en faïence perdrait sa vocation d'accueil. Le mur qui sépare cette séquence de la loge serait démoli et une borne d'accueil serait placée à son emplacement. L'escalier extérieur serait lui aussi démoli et remplacé par le dispositif créé dans l'ancienne loge.

DISCUSSION

Faisant allusion à la multiplication des interventions sur cet hôtel et à la nature du projet de surélévation, Corine Faugeron considère que l'on risque de passer du Lego au Kapla. Elle demande en outre que les décors soient préservés et juge dommage que l'entrée soit destinée à ne plus être utilisée. Sabri Bendimerad souhaite également que la mise en scène de l'entrée soit conservée. Bernard Gaudillère constate pour sa part la triste évolution de cet hôtel particulier depuis sa construction en 1871.



Vue projetée depuis la place de la Réunion (© Studio Arlo architectes).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Studio Arlo architectes).



Vue projetée de l'accès depuis la cour (© Studio Arlo architectes).



Vue perspective à vol d'oiseau sur l'arrière du bâtiment (© Studio Arlo architectes).



RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de surélévation de l'hôtel particulier du 31 rue des Colonnes du Trône. Elle s'oppose à ce projet et demande que l'on mette un terme à la dénaturation de ce petit hôtel particulier, situé à proximité immédiate de l'une des deux barrières et colonnes du Trône, chefs-d'œuvre classés de Claude-Nicolas Ledoux.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO13 222, VO13 11, 1534W 711.
- Archives de la Commission du Vieux Paris.

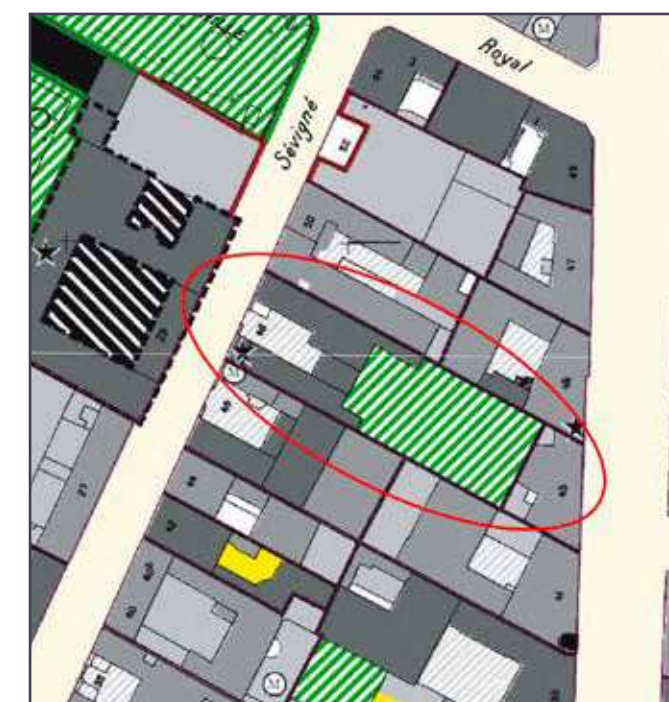
48 rue de Sévigné (03^e arr.)

Réhabilitation d'un hôtel du XVII^e siècle - Ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris

Pétitionnaire : M. Yann BLOCH
EMERIGE
PC 075 103 23 V0006
Dossier déposé le 29/03/2023
Dossier incomplet au 13/04/2023

« Changement de destination, extension, modification d'aspect extérieur, d'une construction à R+3 sur 1 niveau de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de service public ou d'intérêt collectif, d'habitation en locaux à usage d'artisanat, de commerce. Création d'un ascenseur et modification des circulations intérieures, affouillement du sol des caves. Changement des menuiseries extérieures, ravalement et rénovation des garde-corps. Construction d'une extension sur cour et redéfinition des espaces extérieurs.

Surface changeant de destination : 1045,60 m² ; surface créée : 73,20 m² ; surface démolie: 133,70 m². »



Extrait du P.L.U.



Vue de l'hôtel depuis la rue de Sévigné en 2018.



Vue de la cour en 2018.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 974 m²
- Surface existante : 1179,31 m²
- Surface créée : 1118,81 m²
- Surface totale : 1118,81 m²

PROTECTION

- Immeuble protégé au titre des Monuments historiques : « Fontaine Popincourt (restes de l'ancienne) » (inscription par arrêté du 19 avril 1961).
- Immeuble protégé au titre du PSMV du Marais : immeuble protégé au titre de son intérêt patrimonial de type A.

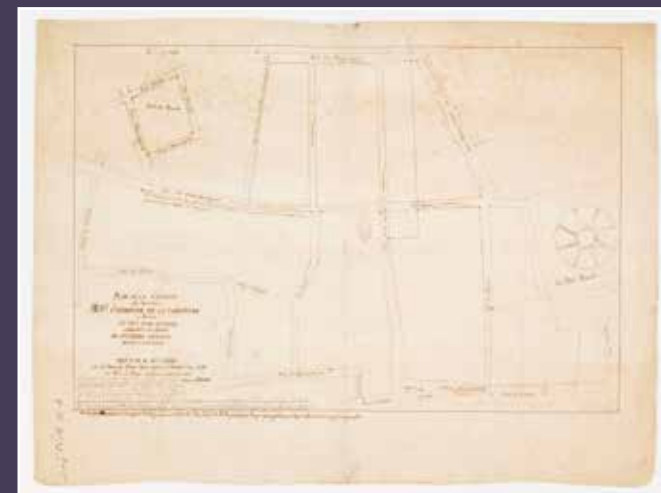
ANTÉRIORITÉ

- Séance du 31 janvier 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la faisabilité d'une reconversion de l'hôtel occupé par l'atelier des Beaux-Arts de la Ville de Paris retenu pour l'appel à projets Réinventer Paris 2. La Commission approuve le diagnostic patrimonial établi sur cette adresse par son secrétariat permanent et demande qu'il soit tenu le plus grand compte de la préservation des éléments architecturaux et mobiliers signalés.

Elle ajoute que le relief du sculpteur Fortin remonté en façade en 1860 est la propriété inaliénable de la Ville de Paris et qu'il appartient aux collections du musée Carnavalet responsable de l'œuvre. »

PRÉSENTATION

La rue de Sévigné est issue du lotissement, au milieu du XVI^e siècle, de trois hectares de terrains de la Couture Sainte-Catherine – nom qu'elle porte jusqu'en 1867 – appartenant au prieuré Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers. Dès les premières années de cette opération immobilière, une vaste parcelle correspondant aux actuels n° 48 et 50 est lotie. Un hôtel est alors occupé par Jacques de Beaulieu, conseiller du roi et secrétaire d'État, qui le lègue à ses trois enfants au début du XVII^e siècle. Ceux-ci entreprennent rapidement de diviser la propriété en deux et vendent la partie sud à François Marin, receveur général des Finances à Paris, qui construit l'hôtel actuel. La demeure, établie « entre cour et jardin », avec mur de clôture sur la rue percé d'une porte cochère, comporte un corps de logis principal en fond de cour, simple en profondeur, avec une aile en retour. L'escalier principal – encore en place – forme la rotule qui unit ces deux bâtiments d'élévation quasi identique : rez-de-chaussée (entresolé ou non), deux étages carrés et un étage mansardé. Côté



Plan de la censive du prieuré de la Couture Sainte-Catherine, 1676.



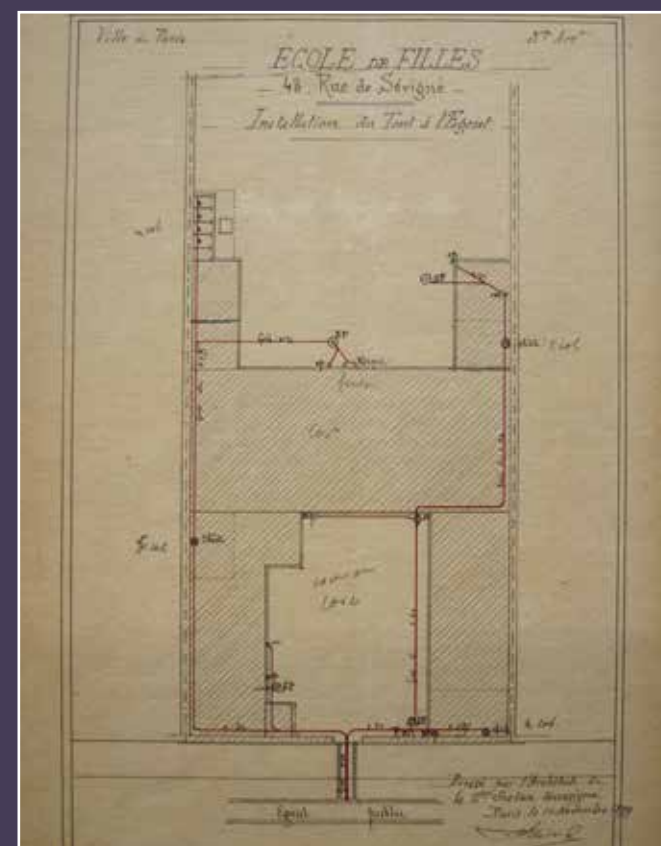
Extrait du plan de Turgot, XVIII^e siècle.



Extrait du cadastre de Paris par îlots, s.d. [1810-1836] (AN).



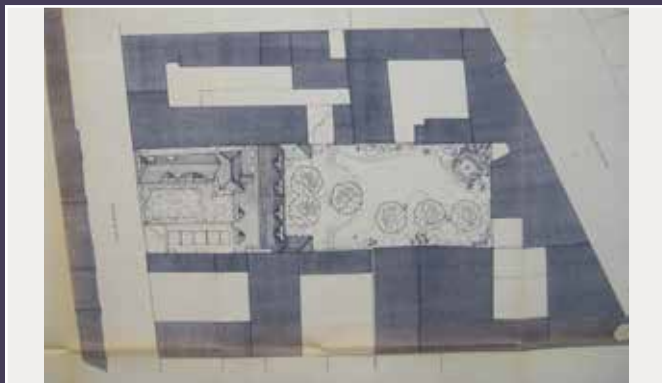
Plan de 1872 (AN).



Plan de la parcelle, installation du tout-à-l'égout, 1899 (AD75).



Eugène Atget, porte cochère de l'hôtel de Jonquières, 1911 (Musée Carnavalet, Histoire de Paris).



Plan-masse, état existant en 1991 (AD75).



Coupe et élévation de la façade sur cour, état existant en 1991 (AD75).

jardin, le corps principal se prolonge à droite et à gauche par deux petites ailes abritant une pièce unique à chaque niveau.

L'hôtel conserve son usage résidentiel, passant à différents acquéreurs et héritiers au cours des XVIII^e et XIX^e siècles. En 1862, il appartient à Frédéric Destouches qui, à partir de 1872, le loue à la Ville de Paris pour y installer une école élémentaire. Ce nouvel usage est confirmé en 1879, lorsque la Ville fait l'acquisition de la propriété. L'hôtel est précisément décrit dans l'acte de vente. Il se compose toujours d'une cour d'entrée, fermée sur la rue par un mur de clôture avec porte cochère, et d'un bâtiment « de construction ancienne » couvert en tuiles entre cour et jardin, prolongé par deux petites ailes sur le jardin. Lors de la reconversion de l'hôtel en école, l'aile sud est reconstruite en briques et élargie sur la cour ; une petite loge de gardien est aménagée dans l'angle nord-ouest de la cour et, côté jardin, des constructions légères sont adjointes aux deux petites ailes, pour abriter des cabinets d'aisance et des dépôts.

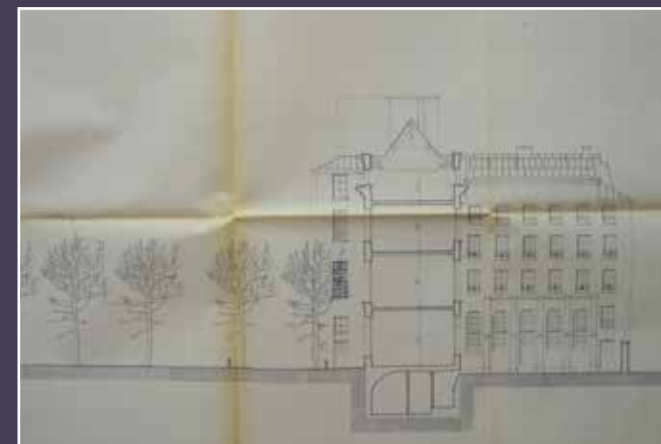
L'hôtel conserve sa destination d'école jusqu'à la fin du XX^e siècle, lorsque la Ville entreprend de le transformer en ateliers de pratique des Beaux-Arts. Une importante phase de travaux, menée entre 1991 et 1993 par l'architecte Gérard Caussimon, met alors à jour de magnifiques



Vue depuis la rue de Sévigné, 1990 (Casier archéologique / DHAAP).

plafonds à poutres et solives peintes datant du milieu du XVII^e siècle, ainsi qu'un plafond à caissons en trompe-l'œil. On réalise de nombreux aménagements tout en préservant les volumes existants, exceptée la démolition des extensions côté jardin et la surélévation de l'aile sud, de nouveau transformée en 2006.

Ces nouveaux aménagements ont révélé la grande authenticité des lieux malgré les changements d'usage. La volumétrie des pièces principales reste inchangée et les charpentes anciennes semblent avoir été en grande partie conservées. De plus, quelques éléments de grande valeur architecturale et patrimoniale subsistent : la tour coiffée de lucarnes accolées, qui renferme un escalier en bois à quatre noyaux datant du XVII^e siècle, mais dont le départ en fer forgé a sans doute été refait au XVIII^e siècle ; les plafonds à poutres et solives peintes, ainsi que des éléments de frise décorée de coquilles et de palmes ; un plafond en trompe-l'œil dans la petite aile droite sur le jardin. En façade sur rue a été rapporté, en 1860, le bas-relief dit « de la Charité », réalisé en 1806 par le sculpteur Augustin-Félix Fortin en collaboration avec l'ingénieur François-Jean Bralle. Il ornait la fontaine Popincourt, élevée près de l'église Saint-Ambroise et détruite vers 1857, à l'occasion de la percée du boulevard Voltaire. Ces vestiges sont inscrits au titre des monuments historiques



Coupe et élévation de la façade sur cour, état existant en 1991 (AD75).



Vue de la tourelle abritant l'escalier principal.



Vue d'un plafond à poutres peintes.



Vue d'un plafond à poutres peintes.



Vue de l'escalier principal.



Vue de la volumétrie sous combles.



Plan de démolition des caves (© Biecher Architectes).



Plans de démolition de l'entresol et du rez-de-chaussée (© Biecher Architectes).



Plan de démolition des R+1 et R+2 (© Biecher Architectes).



Coupes et élévations des façades avec repérage des démolitions (© Biecher Architectes).



Plan des caves, état projeté (© Biecher Architectes).



Plan de l'entresol et du rez-de-chaussée, état projeté (© Biecher Architectes).

depuis 1961.

En 2017, la Ville a intégré ce bien dans le programme « Réinventer Paris 2 » avec un projet de cession. Le dossier avait alors été présenté aux membres de la Commission du Vieux Paris qui, en sa séance du 31 janvier 2018, avaient demandé « qu'il soit tenu le plus grand compte de la préservation des éléments architecturaux et mobiliers signalés ». Avait été précisé que « le relief du sculpteur Fortin remonté en façade en 1860 est la propriété inaliénable de la Ville de Paris et qu'il appartient aux collections du musée Carnavalet responsable de l'œuvre ». Les lauréats du concours ont aujourd'hui finalisé leur projet visant à maintenir une activité d'ateliers avec ouverture au public. Le programme prévoit, au rez-de-chaussée, un espace d'accueil, une salle polyvalente (corps de logis) et une boutique ; dans les étages, des ateliers, également prévus au sous-sol qui accueilleraient aussi les locaux techniques. Au rez-de-chaussée sur jardin, on prévoit par ailleurs un espace de restauration en extension. Si les grands principes de la réhabilitation respectent la valeur patrimoniale des lieux, notamment la distribution, les plafonds et décors, certains aménagements entraîneraient des interventions non négligeables sur le bâti. Il s'agit en tout premier lieu de la mise en place d'un ascen-

seur dans l'aile nord sur cour, qui remonte à l'origine de l'hôtel particulier. Afin de desservir tous les niveaux, de la cave aux combles, la trémie se placerait au centre de l'aile, impliquant non seulement le percement des planchers mais aussi le découpage des poutres maîtresses centrales. Le plancher attenant à l'ascenseur devrait également être déposé pour la réalisation de la gaine, qui reprendrait les poutres sectionnées. Pour des raisons de différence d'altimétrie des planchers, l'ascenseur ne pourrait répondre aux nécessités d'accessibilité s'il était placé dans l'aile du XIX^e siècle, ce qui a motivé ce choix d'emplacement dans la partie historique et authentique de l'hôtel. Dans le sous-sol, les nouveaux usages nécessiteraient un décaissement d'une cinquantaine de centimètres du niveau de sol actuel, dont les sondages ont révélé qu'il était composé de remblais. Ils ont également permis de découvrir des marches conduisant au niveau de sol d'origine. Les emmarchements actuels du vestibule au sous-sol résultent en effet d'une modification des accès postérieure à la première moitié du XIX^e siècle. Ils seraient repris afin d'adapter les volées au niveau de sol unique prévu au projet. La distribution des caves ne serait pas modifiée par le nouvel aménagement. Dans l'aile sud, réalisée au XIX^e siècle, l'escalier serait maintenu de même que la distribution. On envisage de

déposer la surélévation réalisée lors de la campagne des années 1990 au profit d'une restitution de la volumétrie d'origine permettant, en outre, de dégager la seconde lucarne du corps de logis aujourd'hui masquée par la pente, qui redeviendrait visible depuis la cour. Celle-ci resterait minérale et ne subirait qu'une révision des pentes et fils afin d'évacuer les eaux, ainsi qu'un remplacement des pavés par des pavés clivés au pourtour, afin de favoriser l'accessibilité. Les emmarchements actuels, récents, seraient eux aussi modifiés dans ce sens. Du côté de la rue, l'intervention la plus importante concerne l'agrandissement du portail, maintes fois modifié et dont le dernier état remonte à la campagne des années 1990. Cet élargissement permettrait le passage de véhicules légers de livraison et ouvrirait la vue sur l'hôtel particulier. Les façades de ce dernier seraient ravalées, avec restitution des bandeaux disparus, les garde-corps nettoyés et l'ensemble des menuiseries remplacé, côté cour comme jardin. Ce vaste espace arrière, aujourd'hui traité en dalle, serait de nouveau végétalisé afin de restituer un aménagement paysager, dans le goût des jardins historiques. On y installerait un espace de restauration légère dans une extension de la petite aile nord, prévue à rez-de-chaussée sur l'emprise d'un bâtiment – alors de même hauteur que

l'aile – ayant subsisté jusqu'aux travaux de 1990. Sur la rue, toute intervention sur le bas-relief de Fortin serait menée en accord et sous la responsabilité du musée Carnavalet. La plaque commémorant les élèves et enseignants déportés serait déposée en cours de chantier pour être repositionnée en concertation avec la Ville.

DISCUSSION

Corine Faugeron s'étonne de la présentation de ce dossier en Commission du Vieux Paris, la cession de la propriété par la Ville ayant fait l'objet d'un vote défavorable en Conseil de Paris. Elle s'exprime par ailleurs contre la réalisation d'un espace de restauration et les affouillements prévus. Stéphane Lecler apporte des précisions et signale que le projet continue néanmoins d'être instruit. Jean-François Legaret considère par conséquent qu'il convient de l'examiner comme tel. Une discussion s'engage par ailleurs à propos du bas-relief de la fontaine Popincourt et de son devenir, l'hypothèse d'un moulage ayant été soulevée. Les membres s'accordent sur la nécessité de le maintenir sur place. Moïra Guilmart demande quant à elle des précisions sur la nature de l'extension sur le jardin.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2023 à



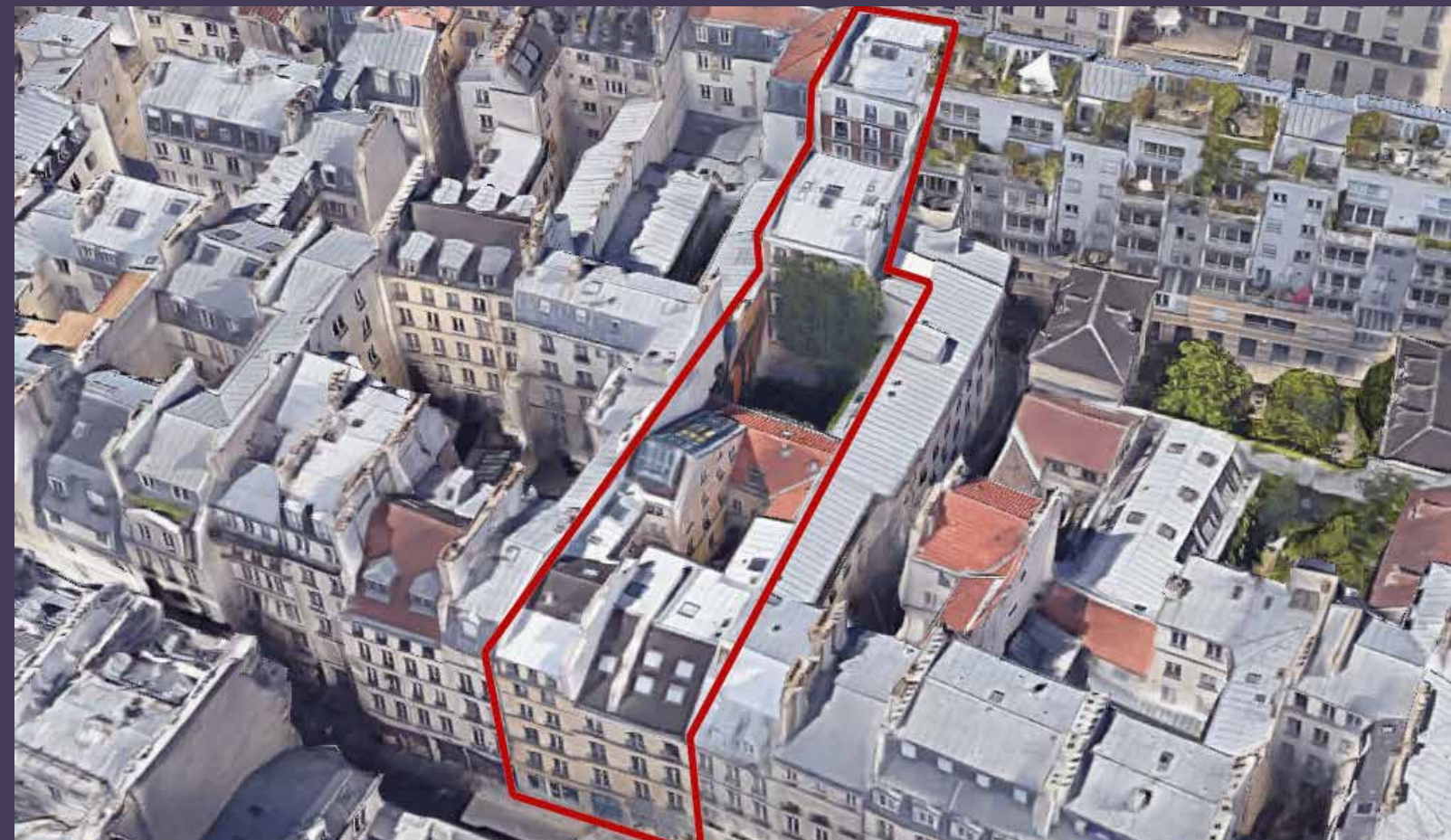
Plan des R+1, R+2 et R+3, état projeté (© Biecher Architectes).



Coupe longitudinale, état projeté (© Biecher Architectes).



Vue d'insertion du projet depuis la rue de Sévigné (© Biecher Architectes).



26 rue des Gravilliers (03^e arr.)

Aménagements hôteliers dans un ensemble immeubles-passage des XVIII^e et XIX^e siècles

l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de réhabilitation de l'hôtel du 48 rue de Sévigné. Elle juge peu souhaitables les affouillements prévus, tout comme la démolition de poutres et solives anciennes pour la réalisation d'un ascenseur. Quant au bas-relief de la fontaine Popincourt, la Commission demande qu'il soit maintenu sur place, soit dans sa version originale, soit sous forme de moulage.

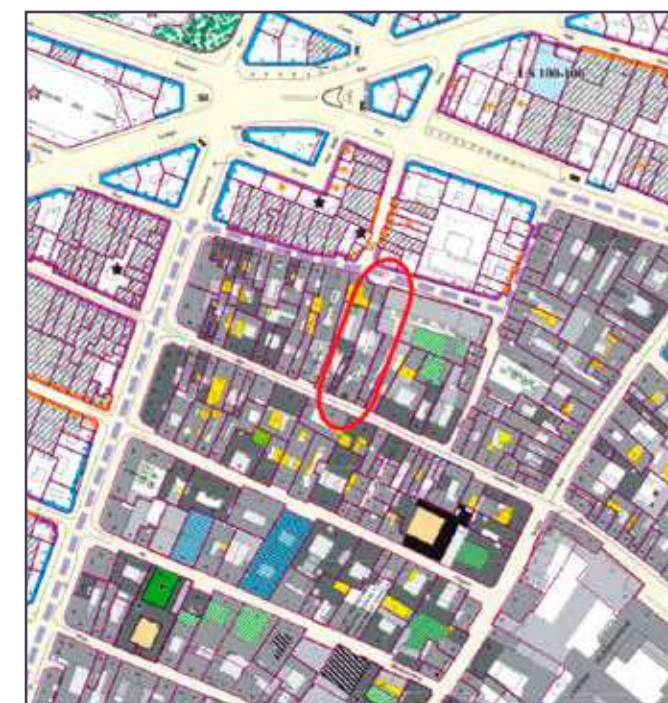
SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- DHAPP, *Diagnostic patrimonial*, 2017.
- 2BDM, *Prescriptions patrimoniales*, 2023.

Pétitionnaire : M. David BARCHILON
D'ALOMBERT INVESTISSEMENT
PC 075 103 22 V0028
Dossier déposé le 15/11/2022
Fin du délai d'instruction le 23/08/2023

« Changement de destination, extension, création de niveaux supplémentaires, modification d'aspect extérieur, d'une construction à R+6 sur 1 niveau de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage d'hébergement hôtelier en locaux à usage de commerce.

Surface changeant de destination : 106 m² ; surface créée : 543 m² ; surface démolie : 334 m². »



Extrait du PLU.



Extrait du plan de Truschet et Hoyau, 1552.



Vue actuelle de la cave.



Vue actuelle de la façade sur la rue des Gravilliers.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 774 m²
- Surface existante : 2452 m²
- Surface créée : 649 m²
- Surface totale : 2661 m²

PROTECTION

Immeuble protégé au titre du PSMV du Marais : immeuble protégé au titre de son intérêt patrimonial de type B ; immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, amélioré ou démoli.

PRÉSENTATION

Anciennement numérotée 30 et 32 rue des Gravilliers, cette longue parcelle débouchait, jusqu'en 1833, sur le passage de Rome, alors englobé dans l'allongement de la rue au Maire. Entre ces deux axes, qui existent au moins depuis le XIII^e siècle, les constructions actuelles témoignent d'une stratification remontant à l'époque moderne.

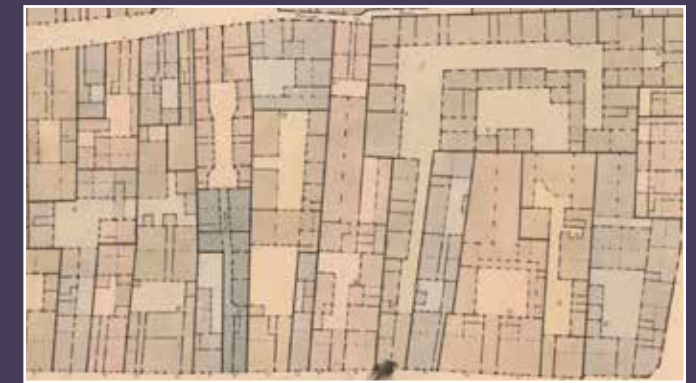
Le n° 32, correspondant aux deux travées de gauche de l'actuel n° 26, est mentionné en 1756 comme appartenant à un certain Thomas Morel, dont les héritiers vendent la propriété une dizaine d'années plus tard. Les éléments structurels encore en place (cave et escalier de fond en

comble) confirment la datation au XVII^e siècle de l'immeuble primitif, objet par la suite de nombreux remaniements. Ainsi, en 1773, le nouveau propriétaire fait réaliser différents travaux de maçonnerie, qui correspondent à une remise en état du « corps de logis du devant » et du « corps de logis du fond ». On mentionne des reprises de murs, de cheminées, de planchers et plafonds. Après la vente de 1783, cependant, des « réparations urgentes » sont encore à faire. Cet ensemble est rattaché aux parcelles voisines et arrière en 1813, lors de la vente à leurs propriétaires, M. et Mme d'Alombert, qui donneront leur nom au passage qui dessert désormais l'ensemble de leur propriété, entre la rue des Gravilliers et l'impasse de Rome.

L'ancien n° 32 consiste alors « en deux corps de bâtiments, dont l'un est composé d'une boutique, arrière-boutique, cour, pompe, salle par bas et une autre petite cour ». Il comporte « cinq étages ayant deux croisées chaque sur la rue et une sur la cour et le second corps de bâtiment est élevé de cinq étages ayant une croisée à chacun sur la première cour et deux sur la petite cour ». On mentionne en outre « plusieurs caves sous lesdits corps de logis ». À droite, l'ancien n° 30 conserve ses trois étages carrés d'origine sur la rue et une vaste aile en retour, formant cour commune avec son voisin, celle-ci étant fermée par



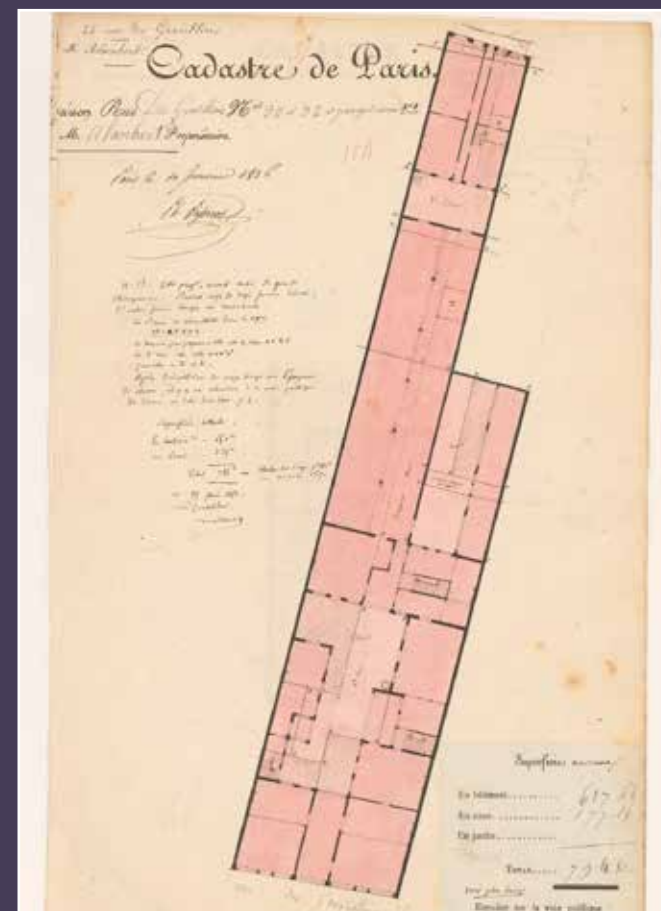
Vue actuelle de l'escalier.



Extrait du cadastre de Paris par îlots, s.d. [1810-1836] (AN).



Extrait du cadastre de la ville de Paris, 1905 (AD75).



Cadastre de Paris par maison, n° 30-32 rue des Gravilliers, 1836 (AN).



Vue actuelle de la façade sur la rue au Maire.



Vue actuelle du revers des bâtiments sur la rue des Gravilliers.



Vue du départ de l'escalier de l'ancien n° 32.

un bâtiment de fond. À l'arrière, vers l'impasse de Rome, la parcelle comporte des ateliers dont un, en forme de très longue halle, ouvre sur une troisième cour, commune avec l'immeuble donnant sur l'impasse. Cette partie est bouleversée avec la prolongation de la rue au Maire. Les notes portées en 1836 sur le relevé de l'immeuble réalisé pour le cadastre parisien indiquent en effet que « cette propriété avait subi de grands changements. Plusieurs corps de logis furent démolis, d'autres furent élargis ou reconstruits ». Le relevé délimite la partie devant revenir à la voie publique « après démolition du corps de logis sur l'impasse de Rome ». L'atelier arrière sera également démoli afin de réaliser deux nouveaux immeubles dans cette emprise. Celui sur rue comporte cinq étages sur rez-de-chaussée et cave et celui à l'arrière est limité à quatre étages. Cette phase voit le réaménagement de l'ensemble bâti en immeubles de rapport avec différentes surélévations sur les constructions existantes et la création du porche central sur la rue des Gravilliers, un état qui est attesté avant 1873. Une activité industrielle subsiste cependant avec l'installation, en 1897, d'un atelier de deux étages pour une activité de dorure et vernis sur métaux, certainement en lien avec l'entreprise d'enseignes installée dans l'une des boutiques sur la rue des Gravilliers. La présence d'une teinturerie est également

attestée en 1904.

Ces ateliers sont progressivement transformés, surélevés, adaptés en logement. Cette densification est peut-être la cause de l'affaissement de la façade sur la rue des Gravilliers, constaté en 1946 et conduisant à un arrêté de péril. Un trumeau au premier étage sera refait, des étais mis en place et les façades ravalées.

Les usages industriels comme résidentiels ont aujourd'hui disparu au profit d'une activité hôtelière (meublé de tourisme). Dans les années 2000, l'ensemble est rénové et des aménagements réalisés sans tenir compte de la diversité et la stratification du bâti sur la parcelle, ce que déplore l'enquête de 2009 pour le PSMV, qui reconnaît cet ensemble comme une « composition à conserver et à mettre en valeur » en tant que « "immeuble de rapport-passage" remarquable des années 1820-30 ».

Le projet actuel vise à étendre les locaux commerciaux au rez-de-chaussée et au sous-sol, à opérer des réaménagements intérieurs visant à une meilleure accessibilité et à l'extension des activités de restauration. Il est prévu une large ouverture de ces espaces sur le porche et le passage Alombert traité en terrasse et jardin, entraînant une série de percements à rez-de-chaussée. La verrière partielle sur la première cour serait remplacée par une



Vue du porche vers la première cour.



Vue du bâtiment de fond de la première cour.



Plan-masse, état projeté (© Cabinet Azoulay architectes).



Plan des démolitions au rez-de-chaussée (© Cabinet Azoulay architectes).



Plan du rez-de-chaussée et du R+1, état projeté (© Cabinet Azoulay architectes).



Plan des démolitions au sous-sol (© Cabinet Azoulay architectes).



Plan des premier et deuxième sous-sols, état projeté (© Cabinet Azoulay architectes).



Coupes, état projeté (© Cabinet Azoulay architectes).



Vue depuis la rue des Gravilliers, état actuel (© Cabinet Azoulay architectes).



Vue d'insertion du projet depuis la rue des Gravilliers (© Cabinet Azoulay architectes).



terrasse végétalisée.

Les sous-sols seraient plus particulièrement impactés par le projet, qui envisage notamment la création d'un bassin avec spa sous le bâtiment C – bâtiment de fond de la première cour. L'accès à ce niveau, réaménagé en espaces de restauration, verrait la disparition des escaliers menant actuellement aux caves anciennes. On envisage en outre la création d'un deuxième sous-sol à usage de stockage sous les immeubles du XIX^e siècle – côté rue au Maire.

Enfin, une devanture serait créée sur la rue des Gravilliers, concentrant l'accueil de cet équipement hôtelier.

DISCUSSION

Corine Faugeron note l'intérêt des caves, tandis que Grégory Chaumet évoque la difficulté et le coût de l'intervention nécessaire à la création du deuxième sous-sol. On peut également craindre que le Spa n'engendre de l'humidité.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet d'aménagement du 26 rue des Gravilliers. Elle s'oppose fer-

mement à toute intervention sur les caves, dont on sait l'ancienneté dans ce quartier.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- PSMV du Marais, Fiche 26 rue des Gravilliers « passage Alombert » - 9 rue au Maire.
- Archives de Paris : 3589W 1072, DQ18 254, DQ18 1228, VO13 121.
- Archives de Paris : CP/F/31/14, pièce n°159, MC/ET/XV/1603, S1389, Z1J 994, Z1J 1107.
- BMO, 2 mai 1897 ; 29 décembre 1901.

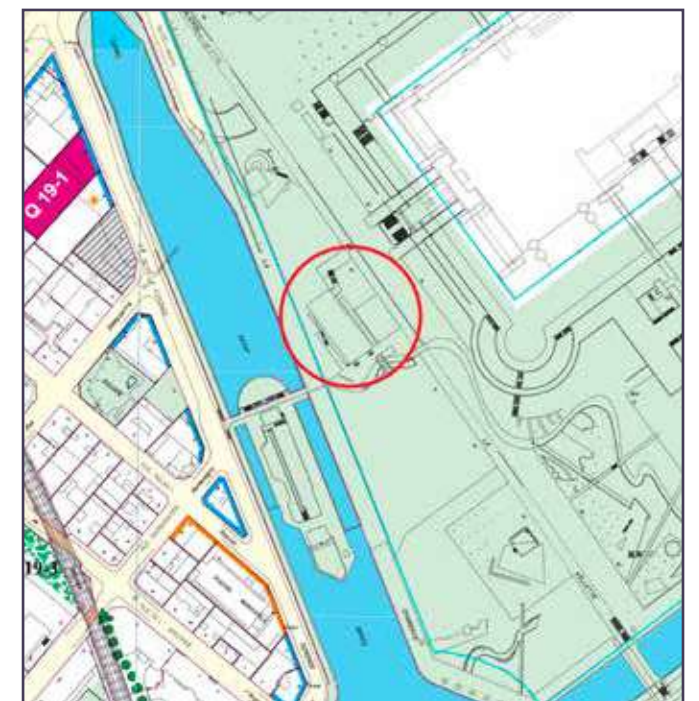
28 avenue Corentin Cariou (19^e arr.)

Rénovation lourde de l'ancien Cinaxe de La Villette en vue d'un changement d'affectation

Pétitionnaire : M. Alain CARRIERE
FF MONTAGNE ESCALADE
PC 075 119 23 V0008
Dossier déposé le 21/02/2023
Fin du délai d'instruction le 17/08/2023

« Changement de destination d'un cinéma du rez-de-chaussée au R+3 en vue de l'installation d'une salle d'escalade avec modification de la toiture, réaménagement intérieur avec modification des liaisons verticales et des façades.

Surface démolie : 56 m² ; surface du terrain : 170 122 m². »



Extrait du PLU.



Roger Henrard, vue aérienne du site de la Villette.



Vue globale de l'ancien Cinaxe avec son signal métallique et son sas d'embarquement.

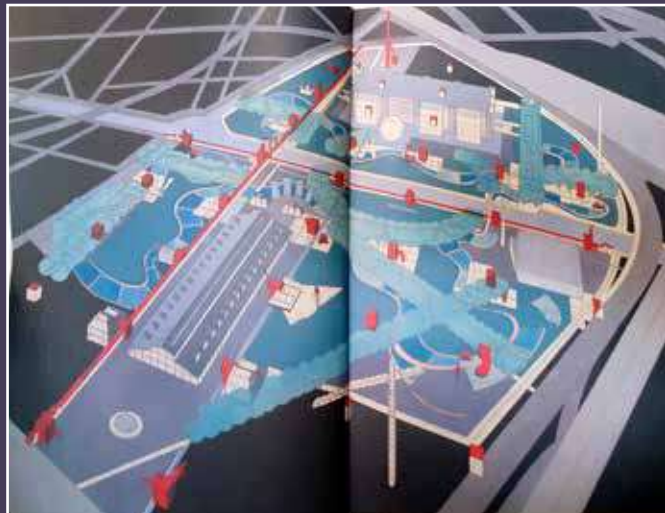
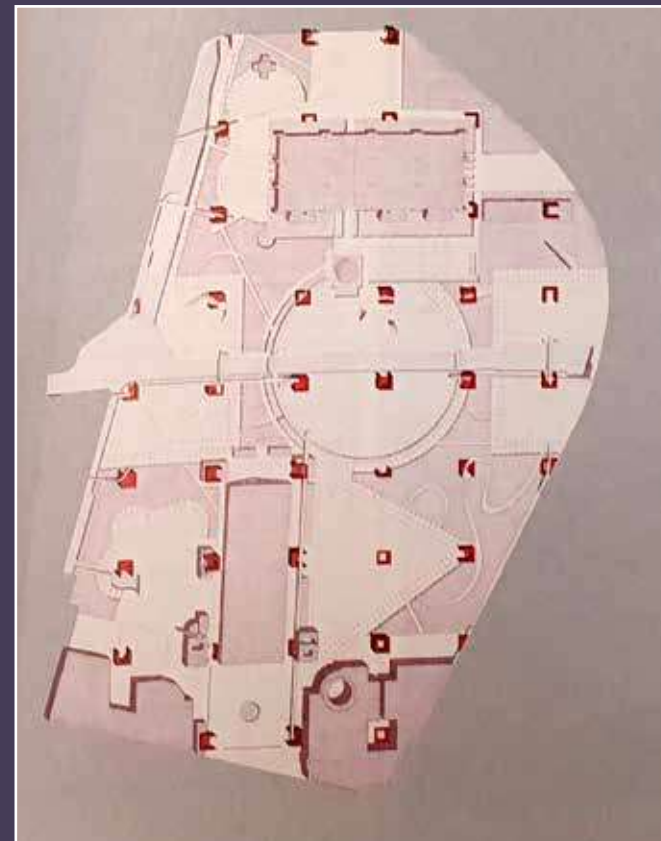
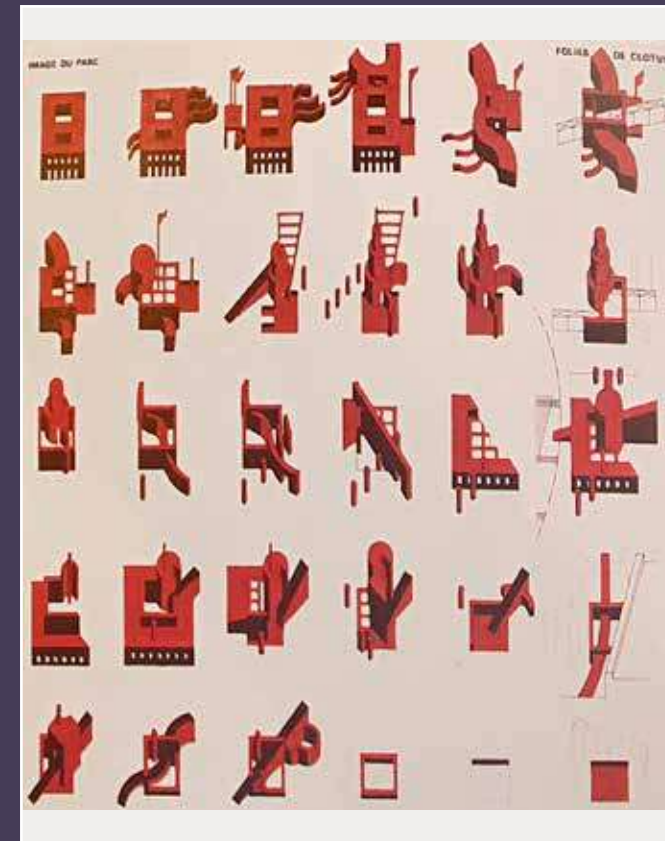


Schéma axonométrique du parc de la Villette (publié dans *Cinéma folie, le Parc de la Villette*).



La trame des folies (publié dans *L'Invention du parc : Parc de la Villette, Paris : concours international... 1982-1983*).



Les 26 folies de Tschumi (publié dans *L'Invention du parc : Parc de la Villette, Paris : concours international... 1982-1983*).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 171 926 m²
- Surface existante : 1083 m²
- Surface créée : 766 m²
- Surface totale : 1027 m²

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Le DHAAP a visité en janvier 2023 l'ancien Cinaxe du parc de la Villette, dans le cadre d'une demande de rénovation lourde et de changement d'affectation. Le permis de construire était alors sur le point d'être déposé et il avait été convenu avec la maîtrise d'œuvre qu'une présentation en séance plénière de ce projet pourrait être nécessaire, ne serait-ce que pour l'intérêt patrimonial que constitue aujourd'hui le parc de la Villette et les architectures pensées par Bernard Tschumi (1944-) et Adrien Fainsilber (1932-2023) pour ce site.

Il faut tout d'abord rappeler l'importance de cet équipement du nord-est parisien, pour lequel l'organisation d'un concours international d'architecture a été annoncé par le président de la République François Mitterrand, en avril 1982. L'enjeu n'était pas seulement la création

d'un parc : intégré au Plan programme de l'Est de Paris annoncé en 1981 par le maire de Paris, Jacques Chirac, destiné à combattre le déséquilibre de la capitale grâce à la création de grands équipements d'envergure nationale ou internationale, le projet du parc de la Villette devait reconverter un site industriel majeur du XIX^e siècle. Celui-ci comprenait l'ancien abattoir de la Villette, les abords du canal Saint-Martin et des emprises ferroviaires. Il fallait alors mettre à profit la structure de la Grande Halle conservée, tirer parti de grands projets amorcés dans les années 1950, favoriser l'attractivité du secteur par le développement d'une offre culturelle innovante tournée vers les nouvelles technologies, enfin développer l'offre des logements pour encourager la résidentialisation du quartier.

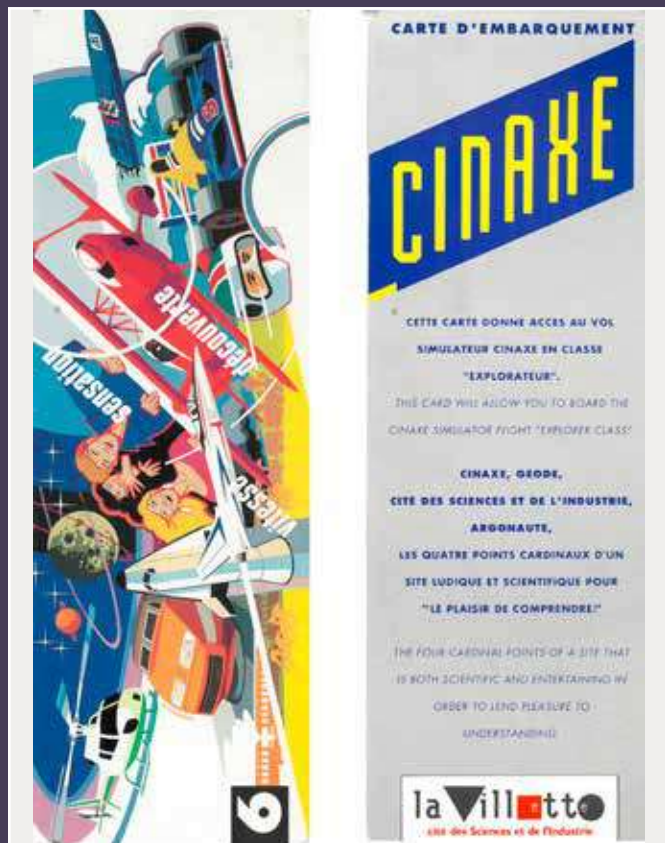
Dans les années 1950, un vaste complexe avait été pensé : les anciens abattoirs de la Villette devaient être modernisés par la création d'un ensemble moderne aux capacités de production démultipliées : le « marché d'intérêt national de Paris-La Villette ». En 1957, les architectes Jean Sémichon (1912-2000), Serge Walrand (1920- ?) et Maurice Fournier (1877-1967), rompus aux commandes industrielles, remportent un concours de rénovation et de développement. Pour autant, le chantier de la grande salle des ventes, édifice qui occupe

presque cinq hectares au sol pour 100 000 m² de surfaces de planchers, ne fut jamais terminé. En 1969, le marché des Halles déménage pour le marché d'intérêt national de Rungis ; celui de la Villette est abandonné, sur fond de scandale financier. En 1971 est créée la Société d'économie mixte de La Villette (SEMVI). En 1973, un commissaire à l'aménagement du secteur Villette est nommé ; il rendra ses conclusions au préfet de Paris en 1975, un an après la fin de l'exploitation des abattoirs. Le projet sera tourné vers la culture et les nouvelles technologies. En 1977, Roger Taillibert (1926-2019) se voit confier une mission de diagnostic sur la grande salle des ventes dont la construction a été mise à l'arrêt. L'idée est alors de faire la démonstration d'une reconversion possible et de la définition de pistes programmatiques. L'architecte prend le parti d'un musée des sciences et des techniques. La définition de l'équipement sera affinée la même année par Maurice Lévy, professeur de physique à Paris VI. Deux ans plus tard, en 1979, l'établissement public du parc de la Villette est créé et confié à un autre personnage rompu aux grands travaux d'urbanisme : Paul Delouvrier (1914-1995), ancien délégué général au district de la région parisienne de 1961 à 1969. En 1980, suite à une consultation « restreinte » de 27 architectes, Adrien Fainsilber est chargé de la reconversion de la salle des ventes. Ceci

est officialisé par le président de la République en 1981 et son ministre de la Culture Jack Lang annonce l'année suivante l'organisation d'un concours d'architecture international pour la réalisation du parc de la Villette. La consultation fut un franc succès : 471 concurrents originaires de 36 pays ont envoyé des projets. Les grands noms de l'architecture répondent à l'appel — Rem Koolhaas est lauréat ex aequo —, mais c'est l'architecte franco-suisse Bernard Tschumi qui remporte la consultation avec un projet très intellectualisé :

« Nous avons donc refusé aussi bien d'introduire un nouveau bâtiment, même linéaire, sur un site déjà alourdi par deux masses considérables. Nous avons également refusé d'introduire toutes sortes d'effets pittoresques et déplacés dans un contexte qui de mémoire récente, n'a jamais été champêtre ou pastoral. Nous avons au contraire déterminé que la manière la plus contemporaine et la plus absolue, en dehors du temps et de tous les temps, était de marquer le site – de jaloner par des bornes ce nouveau territoire de l'imaginaire.

Chaque folie est ainsi à la fois un repère rigoureux et une enclave – à la fois signe de ralliement et asile d'expérimentation programmatique et formel. Elles sont les nouveaux points d'attache d'un système culturel dont la variété en est la caractéristique principale. À chacune se



Recto et verso de la carte d'embarquement donnée aux visiteurs en guise de billets, s.d. (coll. Pauline Rossi).



Vue de la façade côté canal.



Dialogue du Cinaxe avec la galerie de la Villette.



Vue de la façade ajourée d'oculi.



Vue du traitement de l'angle et de la couverture.



Détail de mise en oeuvre du bardage métallique.

lie un groupe ou un événement. Remplaçant les monuments traditionnels, les folies deviennent les points de référence d'un nouveau contenu social .»

L'enjeu est de ne pas figer le parc, de favoriser l'évolution des programmes et des usages. L'architecte s'éloigne sciemment de l'architecture fonctionnaliste et opte pour l'abstraction d'une architecture *high-tech*, qui fonctionne comme des signaux urbains ou, ici, paysagers. La trame est plus que régulière, elle a une rigidité mathématique qui structure un espace à la fois très dilaté et pour autant surdéterminé par le titanesque musée des Sciences et de l'Industrie ou par l'imposant héritage historique de la Grande Halle, de ses pavillons d'entrée, de la fontaine aux Lions.

Le Parc est organisé selon des thématiques ; idée qui sera amplifiée par Bernard Huet en 1989 pour les jardins de la mémoire au Parc de Bercy. Mais Tschumi ne fait pas le choix de reprendre les grands axes structurants du site originel. Si le canal de l'Ourcq est structurant, divisant le site en deux entités, l'une au nord, l'autre au sud, les canaux Saint-Denis et Saint-Martin, qui longent le site sur son flanc occidental, sont excentrés et ne peuvent servir qu'à la marge d'un cardo légèrement désaxé. Comme la Grande Halle était historiquement le point de convergence des grandes lignes du site, c'est sur son flanc oc-

cidental qu'un nouvel élément de la grande croisée est créé : la grande galerie de la Villette, matérialisée par un drapeau métallique reposant sur une structure métallique très ajourée. Bien que cela ne soit pas mis en avant par son concepteur, la tradition, héritée des grandes expositions, d'une grande voie monumentale ponctuée de pavillons, n'est pas loin. Cette citation, certainement fortuite, est d'ailleurs atténuée par la nécessité de conquérir l'ensemble des 55 hectares sur lesquels s'étend le site. Pour cela, la trame des 26 folies est essentielle ; de même que l'extrême géométrie du plan général. L'allée du Cercle répond en miroir à la Géode, mais est joutée, dans un graphisme proche d'un Kandinsky, par la géométrie des allées du Belvédère et du Zénith. Contrariant cette rigueur géométrique, le parcours des 12 jardins thématiques est quant à lui sinueux, sans être matérialisé par de traditionnelles allées.

C'est en marge de ce manifeste de modernité paysagère et architecturale qu'a été élevé, en 1991, le Cinaxe de la Villette. Alors que la Géode a participé à la renommée et à l'attractivité du parc, devenant presque un symbole, ce second cinéma immersif a été bien moins mis en avant. Il faut dire qu'il s'agit là d'un objet bien plus humble, tant par sa forme que sa situation. Il est élevé entre deux folies, sans respect de leur trame, en bordure du canal

Saint-Denis qu'il domine. L'objet est cependant l'œuvre de Bernard Tschumi et reprend l'architecture *high-tech* des folies, tout en se distinguant sciemment. Le Cinaxe est une boîte, qui possède donc des façades, à la différence de bon nombre des folies. Sa forme trahit volontairement sa fonction ; c'est une architecture ludique, un objet, un jouet, toujours *high-tech*. Il s'agissait d'un cinéma immersif et dynamique, un spectacle visuel et sensoriel. Le visiteur empruntait le sas d'embarquement, galerie fermée qui longe sa façade le long de la galerie, était accueilli par un robot automate qui plantait le discours du court-métrage, passait des bornes de contrôle des billets d'embarquement, montait dans une cabine suspendue portée par une machinerie en tripode, qui permettait de faire bouger la cabine et ses passagers, pris dans une course-poursuite spatiale.

Le Cinaxe a été en activité de 1991 à 2011. Entre cette date et 2017, il a été pressenti pour abriter la Cité des Outre-mer voulue par François Hollande mais, lancée à quelques jours de la période de réserve électorale et sans accord financier entre la Ville, l'État et la région Île-de-France, le projet est resté lettre morte. Cela fait donc plus de dix ans que le Cinaxe est à l'abandon. Il a été un temps occupé par une association d'artistes, qui a aujourd'hui quitté les lieux, laissant l'ensemble

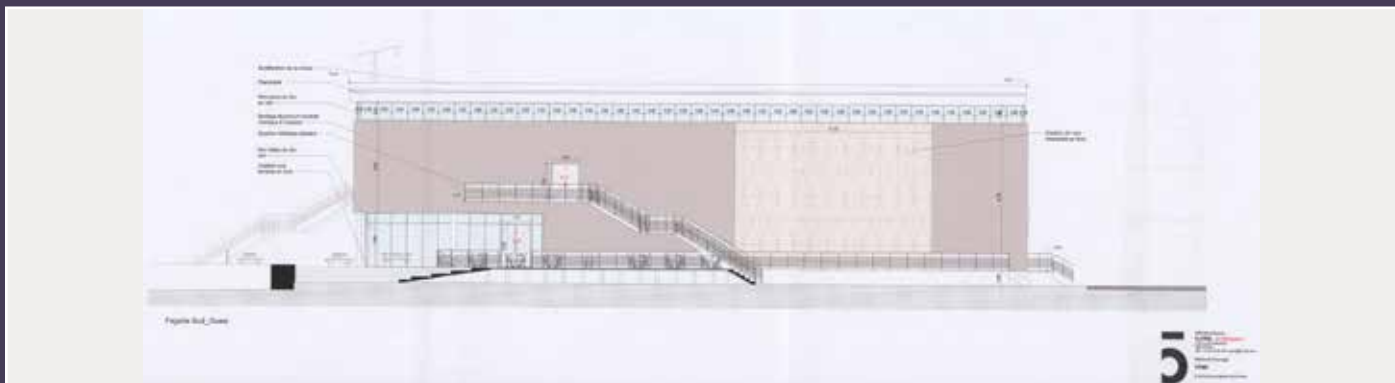
dans un état d'authenticité parfait, mais dans un état de propreté plus que douteux. La Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME) a remporté en 2021 l'appel d'offres ouvert par l'établissement public du parc de la Villette pour la reconversion du Cinaxe. Il est ainsi prévu que l'ancien cinéma dynamique soit reconverti en salle d'escalade. C'est l'objet du permis de construire reçu par le DHAAP. L'adaptation de la salle à sa nouvelle affectation nécessite quelques modifications significatives. Premièrement, la réhausse du bâtiment de deux mètres afin d'offrir plus de hauteur aux grimpeurs. Le bandeau vitré qui souligne l'ensemble du bâtiment et donne l'impression que la toiture en forme d'ogive lévite au-dessus du complexe, sera d'une plus grande hauteur, pour augmenter l'apport de lumière. Une isolation par l'extérieur – sur laquelle aucun détail n'est apporté par le permis – sera mise en œuvre sous le bardage crénelé en aluminium anodisé dont les panneaux seront soit renouvelés, soit remplacés à l'identique. Le pignon nord-ouest, actuellement aveugle bien que percé de petits oculi, sera ouvert sur un peu moins que la moitié de sa hauteur par un mur rideau vitré, afin de mettre en communication l'espace de restauration prévu au rez-de-chaussée et la terrasse en bois qui serait ajoutée. Les deux escaliers métalliques ajourés seront conservés,



Vue d'insertion du projet (© 5-Cinq architecture).



Élévation de la façade nord-est largement ouverte sur la terrasse du commerce de bouche (© 5-Cinq architecture).



Élévation projetée de la façade côté canal avec le mur d'escalade, la terrasse en bois et le rez-de-chaussée partiellement ouvert sur celle-ci (© 5-Cinq architecture).

de même que la galerie d'embarquement posée en applique, en diagonale, sur la façade principale tournée vers la galerie du parc. Autre intervention significative : la façade sud-ouest, celle qui longe le canal, sera habillée d'un mur d'escalade en bois fixé au bardage du bâtiment. Si l'intervention se veut assez minimaliste, elle pose cependant la question de l'authenticité de cette œuvre complémentaire et constitutive du parc de la Villette. Alors que le DHAAP a été dans l'incapacité de porter en séance de la Commission du Vieux Paris la rénovation lourde des espaces intérieurs de la Géode - demande qui lui était parvenue en août 2018 - il lui a semblé nécessaire de présenter une analyse contextuelle de ce petit bâtiment dont l'idée subsistera, sans une grande partie de sa matérialité. Ce nouvel équipement sportif constitue une première pour un parc originellement et très fortement dédié aux sciences et à l'industrie. Il est attendu pour 2024, au moment où le parc devra accueillir le Club France des Jeux Olympiques et se muer en « Live Site » - sorte de « Fan Zone » - au même titre que le Trocadéro.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 4111W 1211, 3431W 486.
- Apur, *Paris-Projet – La Villette : aménagement des anciens abattoirs et des abords du bassin*, n°15.16, 1976.
- Alain ORLANDINI, *Le Parc de La Villette de Bernard Tschumi*, Paris, Somogy éd. d'art, 2001.
- Alain ORLANDINI, *La Villette 1971-1995 : Histoires de projets*, Paris, Somogy éd. d'art, 1999.
- Bernard TSCHUMI, *Cinéma folie, le parc de La Villette : Paris dix-neuvième arrondissement*, Seyssel, Champ Vallon, 1987.
- François CHASLIN, *Les paris de François Mitterrand. Histoire des grands projets architecturaux*, Paris, Gallimard, 1985.
- Collectif, *L'invention du parc : Parc de La Villette, Paris. Concours international 1982-1983*, Paris, Graphite, Établissement public du parc de La Villette, 1984.
- Soline NIVET et Lionel ENGRAND, *Architectures 80 : une chronique métropolitaine*, cat. d'expo., Pavillon de l'Arsenal 3 mai -25 septembre 2011, Paris, Picard / Pavillon de l'Arsenal.



5-7 et 15-21 rue de l'École de Médecine (06^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Réhabilitation de l'ancienne école de dessin et de l'amphithéâtre des chirurgiens

PROTECTION

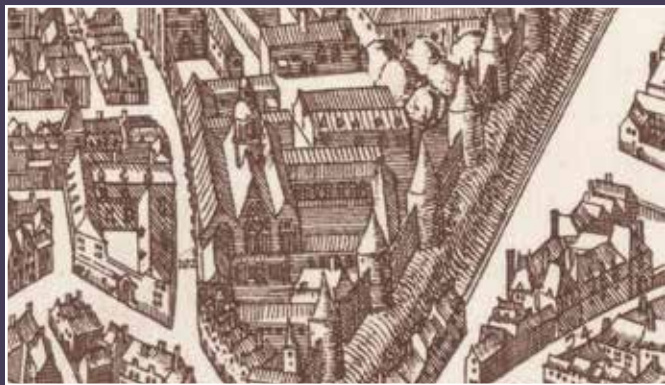
Sité protégé au titre des Monuments historiques : « Ancienne académie, à l'exception des parties classées » (inscription par arrêté du 13 février 1995). « Bâtiments élevés par Jacques Gondoin » (classement par arrêté du 8 avril 1998).

ANTÉRIORITÉ

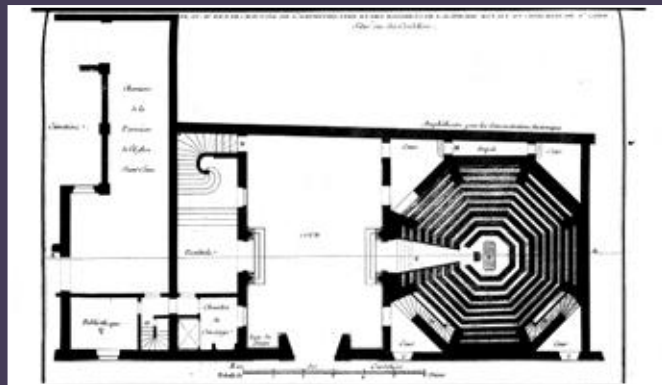
- Séance du 29 mars 2022 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 29 mars 2022 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de réhabilitation de l'amphithéâtre de Chirurgie et de l'ancienne école gratuite de Dessin. Elle s'interroge sur les conséquences de l'installation d'un lieu de restauration dans ce site et demande davantage de précisions sur les démolitions engendrées par son aménagement. »



Extrait du P.L.U.



Plan de Paris, Visscher, 1618.



J.-F. Blondel, plan du premier étage des bâtiments de l'Académie royale de chirurgie, in *Architecture française...*, 1752, pl.I.



Élévations de l'amphithéâtre de chirurgie par Charles Joubert, 1691 (AN).



J.-F. Blondel, coupe de l'amphithéâtre et des bâtiments de l'Académie royale de chirurgie, in *Architecture française...*, 1752, pl.IV.

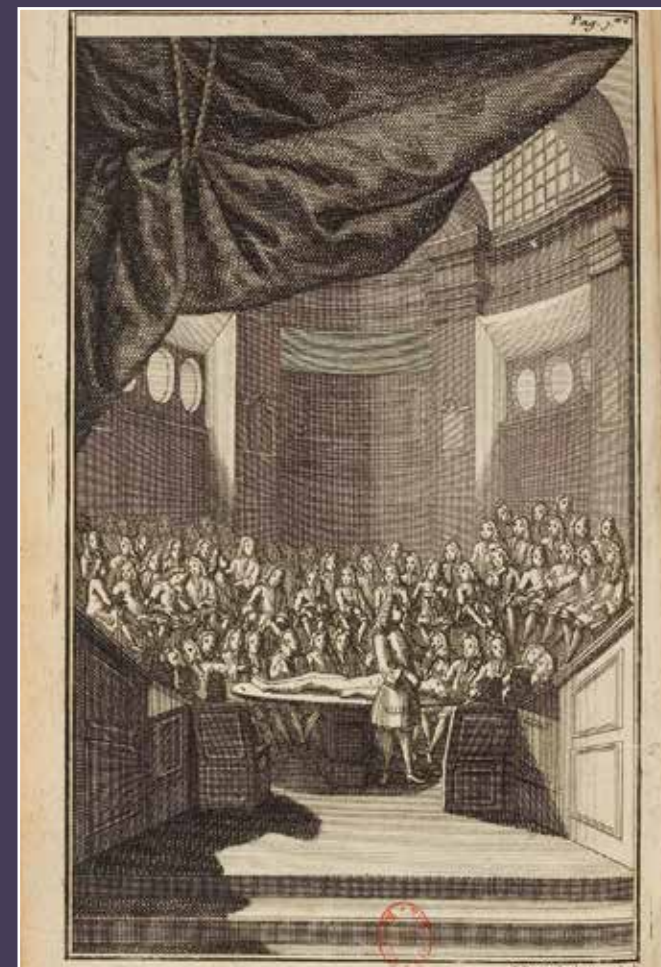
PRÉSENTATION

Occupé jusqu'à récemment par le département d'Études anglophones de l'université Paris III-Sorbonne nouvelle, l'ensemble bâti au 5 rue de l'École de Médecine résulte de l'évolution de l'ancien collège de chirurgie Saint-Côme. Établi à proximité de l'église homonyme, il fut progressivement agrandi et aménagé au gré de son utilisation comme Académie royale de chirurgie puis comme École gratuite de dessin et École des arts décoratifs aux XVIII^e et XIX^e siècles. Les différents bâtiments s'implantent sur une parcelle étroite et irrégulière jouxtant le couvent des Cordeliers et débouchant, au sud, sur la rue Racine. La Ville de Paris, propriétaire, envisage une opération de réhabilitation pour accueillir un programme mixte de locaux de recherche, de logements et d'accueil du public.

Accompagnant le couvent des Cordeliers, une chapelle dédiée aux saints Côme et Damien est érigée au XIII^e siècle, dont les dépendances accueillent la confrérie des chirurgiens, placée sous cette double invocation. Au milieu du XVI^e siècle, la compagnie est autorisée à construire un local de bois dans le cimetière Saint-Côme afin d'y dispenser des soins et de disposer d'un lieu de réunion. En 1615, alors que le nombre de malades se fait de plus en plus important, la paroisse cède aux chirur-

giens un emplacement plus vaste avec autorisation de construire. Ils aménagent, dans un premier temps, les bâtiments préexistants et construisent une grande salle au-dessus de la galerie du charnier.

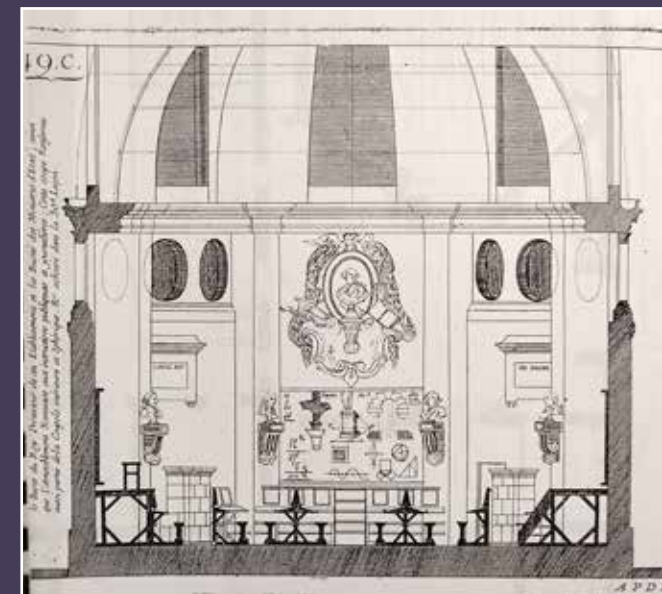
Grâce à la confiance accordée par le roi aux chirurgiens, leur statut prend une importance particulière à la fin du XVII^e siècle, qui nécessite une extension de ses locaux, favorisée par l'obtention d'une partie de terrain supplémentaire de la part des Cordeliers. La première pierre de l'amphithéâtre d'anatomie est ainsi posée le 2 août 1691 par le lieutenant du premier chirurgien du roi, François du Tertre, sur un projet confié à Charles Joubert, architecte et entrepreneur des bâtiments du roi et expert juré de la ville de Paris. Il crée ici un véritable type architectural qui essaimera en France au cours du XVIII^e siècle. Entre 1707 et 1711 est construit le « bâtiment des assemblées », qui fait pendant à la rotonde à l'est de la cour. Conçu par l'architecte Louis Joubert (fils du précédent), il reprend le principe de la construction sur la galerie du charnier, mais ménage une plus grande salle des assemblées, accessible par un bel escalier ouvert sur le vestibule. Une chambre du conseil s'ouvre à l'arrière de la salle des assemblées, dans l'emprise de la galerie, au-delà de la limite formée par le fond de cour. Enfin, le niveau de hauts combles accueille des pièces complémentaires.



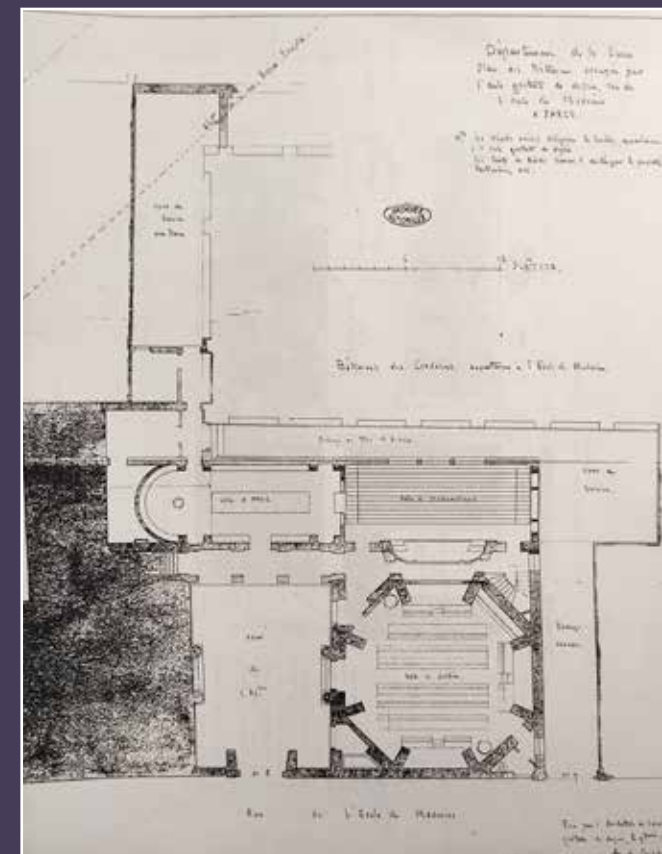
Cours de Dionis dans le décor de l'amphithéâtre Saint-Côme, Houry, 1707 (BIUS).



Grande salle de l'École gratuite de dessin au XVIII^e siècle, devenue l'École des Arts décoratifs (Musée Carnavalet, Histoire de Paris).



Élévation de la salle de dessin en 1781 (AN).



Plan des bâtiments occupés par l'École gratuite de dessin, 1897 (AN).

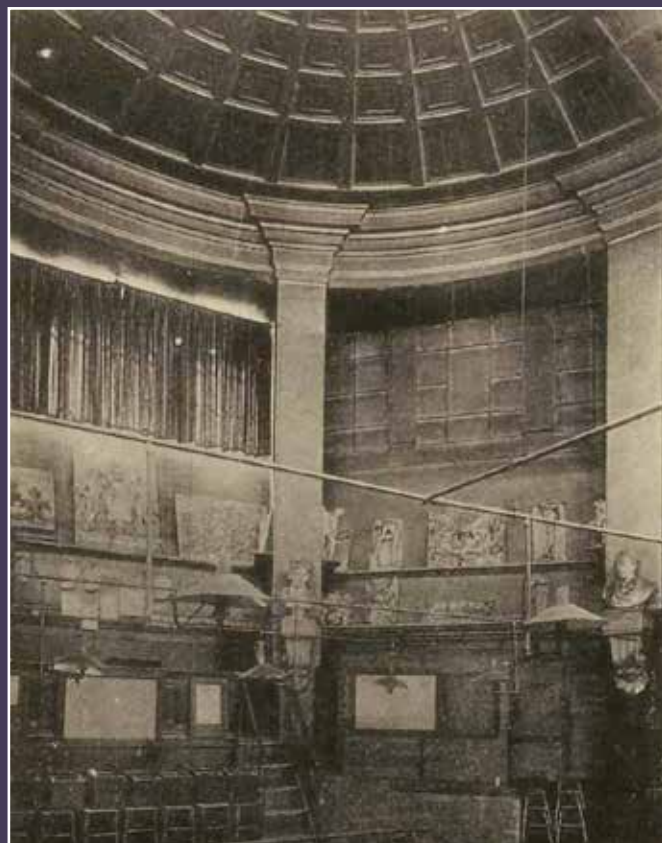


Vue du dôme sans le lanterion à la fin du XIX^e siècle (BHVP).

Regroupés en Académie dès 1731, désormais autorisés à enseigner, les chirurgiens de Paris décident la construction d'une nouvelle et plus ample école de chirurgie, qui sera bâtie à proximité par l'architecte Jacques Gondoin entre 1769 et 1775. Le collège Saint-Côme change alors d'attribution et accueille l'École royale gratuite de dessin. Cette installation s'accompagne de travaux d'abord limités ; les premières modifications d'envergure interviennent en 1781 avec le remaniement du « bâtiment d'administration » (anciennement des assemblées) : l'étage d'origine est remplacé par deux niveaux d'élévation, surmontés d'un comble. L'école s'étend en outre vers le sud, à l'arrière de l'amphithéâtre.

Des travaux urgents à mener à l'école sont préconisés dès 1802, dont la dépose du lanterion de l'amphithéâtre qui menace ruine, par l'architecte des bâtiments civils, Jacques Gondoin. Les opérations de remise en état se poursuivent jusqu'en 1826. Parallèlement, l'emprise de l'école se développe vers le sud jusqu'à la rue Racine nouvellement percée – au détriment de l'église Saint-Côme, détruite. C'est alors que va être conduite une importante campagne d'agrandissement et d'aménagement par l'architecte des bâtiments civils Alphonse de Gisors.

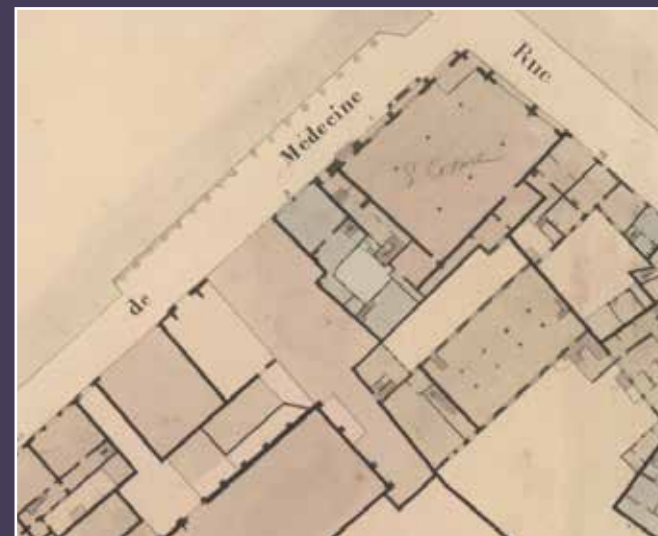
De nouvelles salles de cours sont construites au sud, à l'arrière de l'amphithéâtre et de la cour, qui seront



Vue de l'intérieur de la rotonde en 1918 (Casier archéologique).

connectées à l'ensemble préexistant par un portique de circulation dont les arcades forment désormais le décor de fond de la cour d'origine. À cette date, il ne comporte pas encore son étage d'attique qui sera réalisé par Simon-Claude Constant-Dufeux, nommé architecte de l'École à partir de 1841 et qui poursuit les opérations engagées par son prédécesseur.

Constant-Dufeux crée un corps de logis intermédiaire qui connecte l'existant à une nouvelle construction d'un étage prenant place entre le bâtiment administratif et la rue Racine. Il y ménage, malgré un espace restreint, l'élégante façade actuellement en place et restaurée en 2006. De style néo-grec, ponctuée de polychromie, elle répond au décor élaboré par Constant-Dufeux dans les salles sud initialement établies par Gisors, qu'il reprend entièrement. Pour favoriser la communication et obtenir un gain de place, l'architecte supprime ainsi le mur de refend vers l'amphithéâtre, qui est restauré. Ces opérations mènent, vers 1860, à l'état général actuel de cet ensemble bâti, qui ne sera pas mis en cause lorsque, en 1877, l'École gratuite de dessin devient l'École nationale des arts décoratifs puis, en 1929, l'Institut des langues modernes. Menacées de destruction à plusieurs reprises, les façades seront inscrites au titre des monuments historiques à cette date – protection



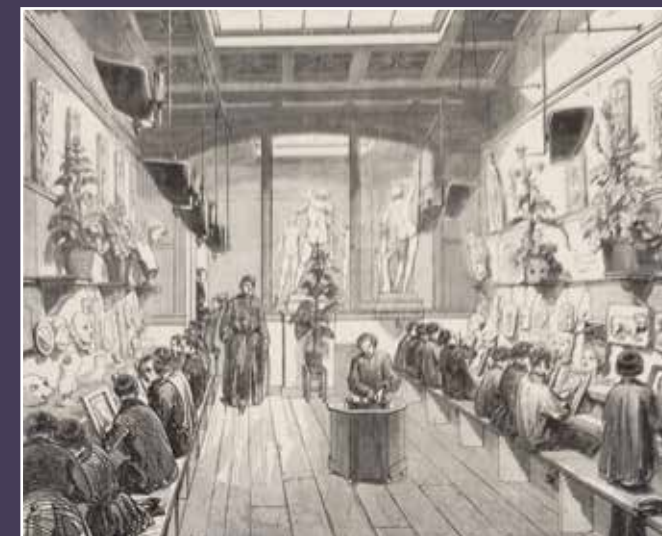
Extrait du cadastre de Paris par îlots, s.d. [1810-1836] (AN).



Salle de cours (bâtiment intermédiaire ?), av. 1877.



Façade sur la rue Racine, 1918 (Casier archéologique).



Salle de modelage (bâtiment sud), av. 1877.



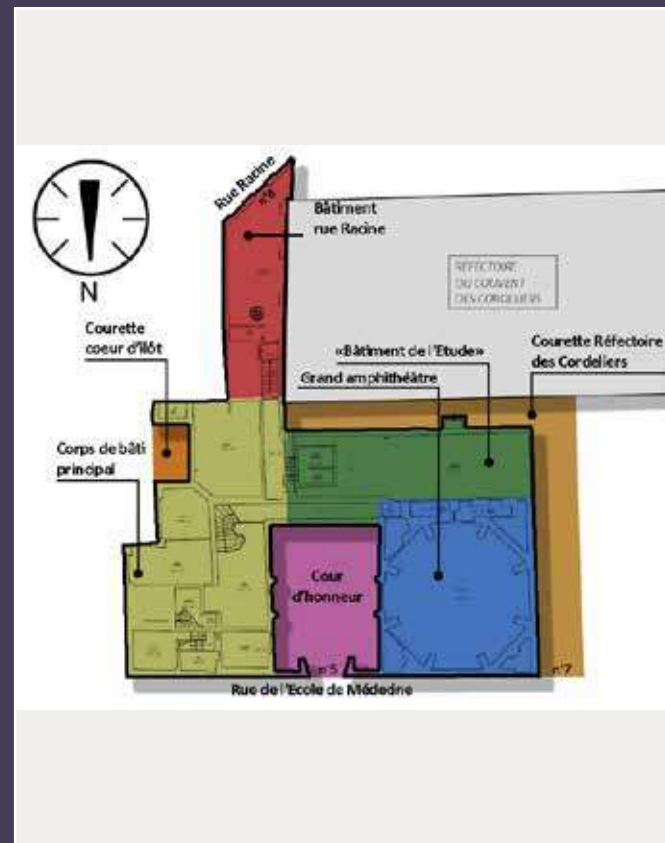
Vue du dôme et des toitures du « Bâtiment de l'Étude » qui abrite le petit amphithéâtre.



Vue au dernier niveau de l'escalier, 1918 (Casier archéologique).



Vue de la rotonde réaménagée en amphithéâtre, 1941 (BHVP).



Dénomination et localisation des espaces (© Lympia Architecture).

étendue en 1931. Des travaux de restauration sont menés à cette période, notamment la création des gradins et boiseries dans l'amphithéâtre pour répondre à la fonction désormais universitaire des bâtiments, qui se confirme avec l'installation, en 1970, de l'Institut du Monde anglophone.

Dans les décennies suivantes, divers travaux de restauration sont menés dans les intérieurs comme à l'extérieur, la dernière phase remontant à 2003. Il faut noter également l'opération d'envergure conduite à proximité, en 2014, avec la restauration du réfectoire des Cordeliers.

Le département des Études anglophones a quitté les lieux en 2022 pour s'installer sur le nouveau campus Nation. La Ville de Paris, propriétaire, envisage une restructuration complète pour un changement de programme mixte, en partie lié à la recherche scientifique avec des salles et logements pour chercheurs et étudiants, mais également ouvert au public avec une offre culturelle. Sont ainsi prévus la rénovation de l'amphithéâtre pour l'accueil de manifestations scientifiques et culturelles, la réhabilitation du bâtiment de l'étude pour implanter une salle de réception, en lien avec les manifestations se déroulant dans l'amphithéâtre et le réfectoire, la restructuration du corps principal en 20 logements étudiants et

la restructuration du bâtiment rue Racine à destination de bureaux.

Le projet a été présenté au stade de faisabilité à la Commission du Vieux Paris en sa séance du 29 mars 2022. Les membres s'étaient interrogés « sur les conséquences de l'installation d'un lieu de restauration dans ce site ». Le programme a depuis évolué et l'espace de restauration dans la salle située au revers de l'amphithéâtre a été abandonné au profit d'une salle de réception. La volonté de bénéficier d'un vaste espace ouvert entraîne le maintien de certaines déposes et démolitions comme la dépose de la cloison entre la salle de cours et les actuels bureaux adjacents et la démolition de l'étroit escalier menant à la galerie. À ce niveau, la toiture qui couvre les actuels bureaux serait modifiée par le relèvement de la pente pour y ménager un logement ouvrant, côté cour, sur la galerie.

On envisage toujours l'ouverture de la salle à rez-de-chaussée vers la cour du réfectoire des Cordeliers, avec la création d'une grande baie vitrée. Cet usage de salle de réception ne nécessite en revanche plus les lourds aménagements initialement prévus au rez-de-chaussée, comme l'installation de la cuisine entraînant le bouchement de la courette du corps principal. À l'intérieur de la future salle de réception, les décors peints du plafond



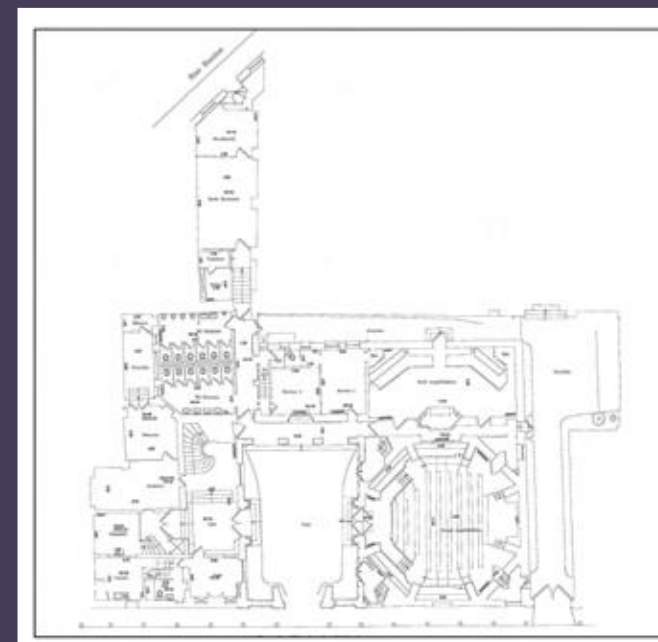
Vue de l'intérieur de la rotonde et du grand amphithéâtre (© Lympia Architecture).



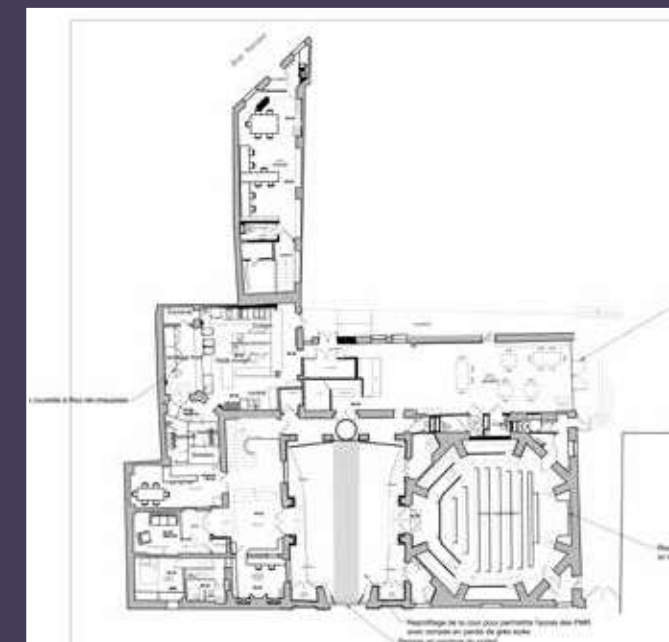
Vue actuelle d'un bureau situé dans le « Bâtiment des Études ».



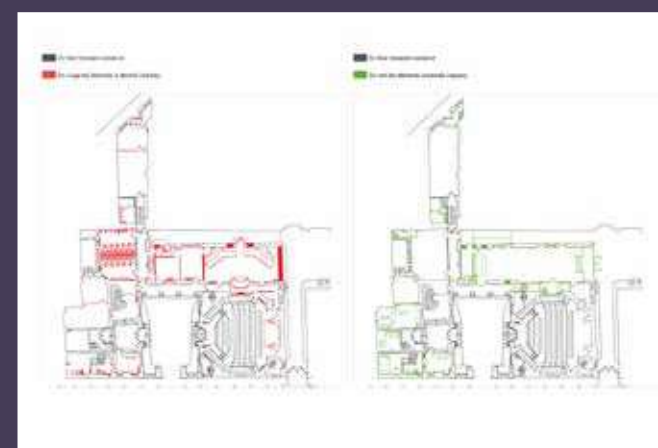
Vue de l'intérieur du petit amphithéâtre (© Lympia Architecture).



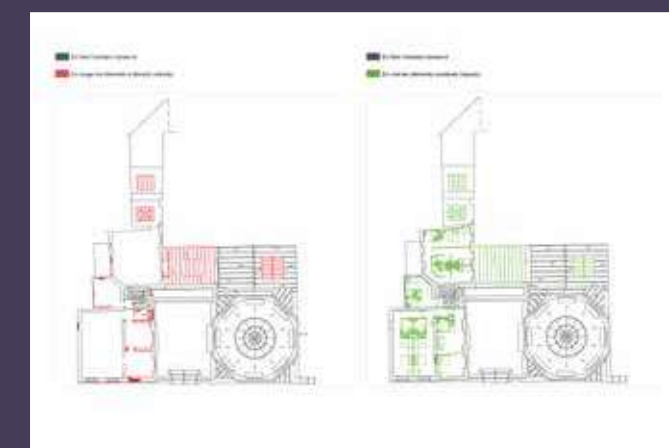
Plan du rez-de-chaussée, état actuel (© Lympia architectes).



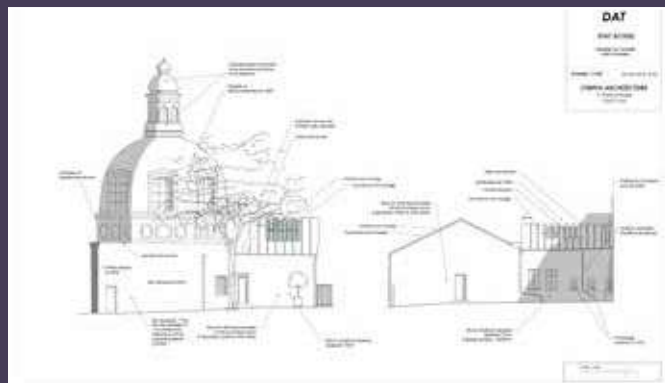
Plan du rez-de-chaussée, projet présenté en mars 2022 (© Lympia architectes).



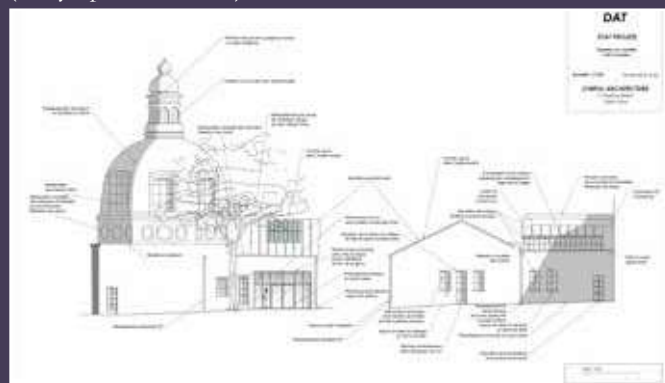
Plan du rez-de-chaussée, démolitions et projet (© Lympia architectes).



Plan du R+2, démolitions et projet (© Lympia architectes).



Élévation des façades sur la cour des Cordeliers, état actuel
(© Lympia architectes).



Élévation des façades sur la cour des Cordeliers, état projeté
(© Lympia architectes).

ont fait l'objet d'une étude stratigraphique et seraient restaurés. De manière générale, l'ensemble des décors sculptés et peints des différents espaces de cet ensemble devraient faire l'objet d'une attention accrue et d'une restauration en conservation.

RÉSOLUTION

Levée de résolution.



Vue sur la cour des Cordeliers, état actuel et projet (© Lympia architectes).

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique : CA 06^e-045.
- DRAC Ile-de-France, CRMH : Dossier de protection.
- Procès-verbaux de la CVP (1898-1932) : novembre 1918 ; juin 1929.
- « École nationale spéciale de dessin », in *Revue générale de l'architecture*, vol. XXX, 1873, p. 8-10, pl. 6-7.
- Jacques-François BLONDEL, « Description de l'amphithéâtre et des bâtiments de l'académie royale de chirurgie de St. Côme, situé rue des Cordeliers », *Architecture française...*, t.2, livre 3, chap. XV, Paris, 1752.
- Pierre-Louis LAGET, « L'amphithéâtre d'anatomie de la communauté des chirurgiens de Paris sis rue des Cordeliers », in *Bulletin monumental*, tome 156, n°4 (1998, 4^e trimestre), p. 369-384.
- Paul VITRY, « L'amphithéâtre des chirurgiens et l'école des arts décoratifs », in *Gazette des Beaux-arts*, 704^e livraison, mars-avril 1920, p.197-210.



Aménagement du petit amphithéâtre, état actuel et projet
(© Lympia architectes).



Vue sur le bâtiment de l'administration, état actuel et projet de remplacement des menuiseries (© Lympia architectes).



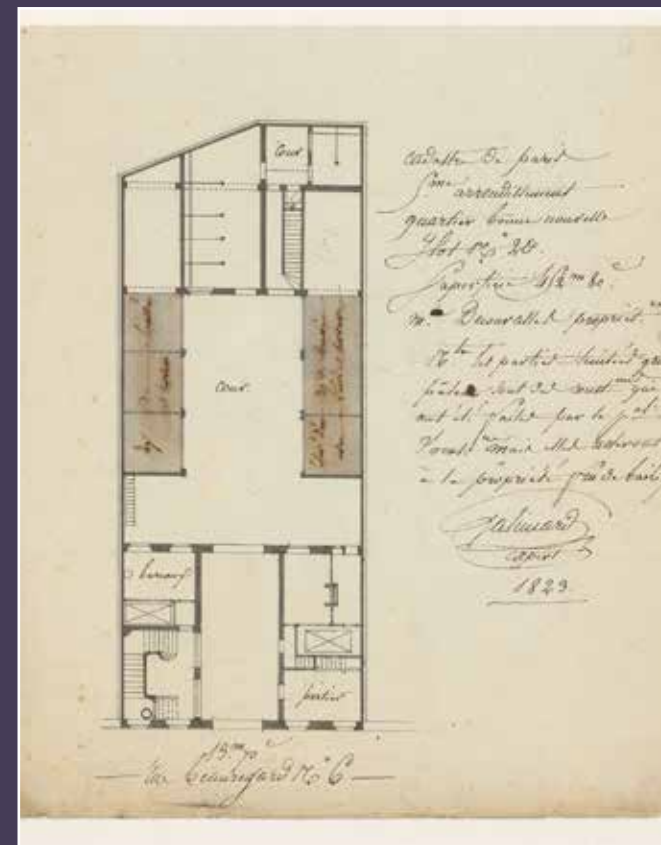
Vue depuis la cour d'honneur, état actuel et projet de réouverture de la porte (© Lympia architectes).



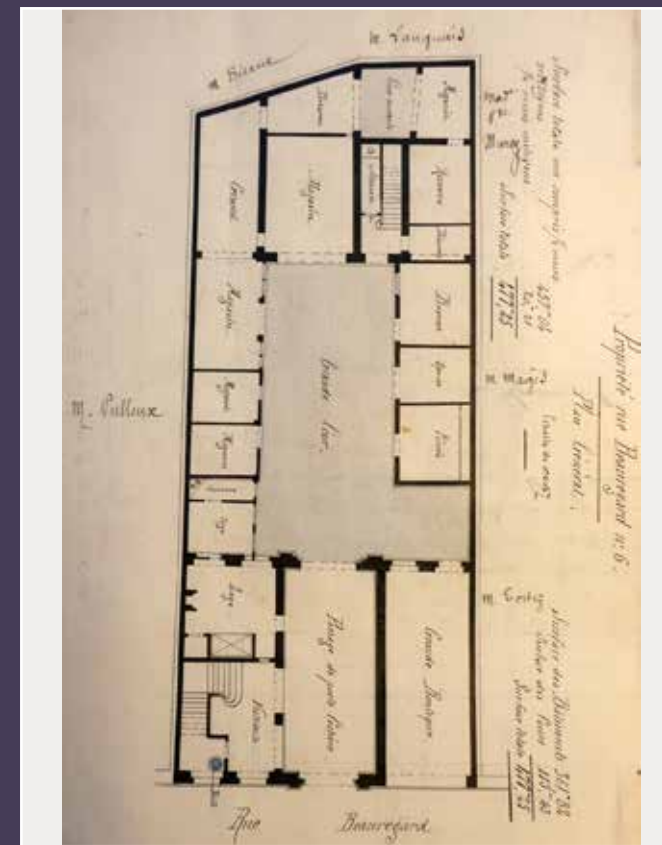
Aménagement de la cour d'honneur, état actuel et projet
(© Lympia architectes).



Aménagement du grand amphithéâtre, état actuel et projet
(© Lympia architectes).



Plan de la parcelle datant de 1823 (Archives nationales).



Plan de la parcelle datant de 1870 (Archives nationales).

6 rue Beauregard (02^e arr.)

SUIVI DE RÉSOLUTION

Rénovation des bâtiments donnant sur la cour datant des XVIII^e et XIX^e siècles

PROTECTION

Immeuble protégé au titre du P.L.U. : « Ancien hôtel de Jacques Varignon architecte du Roi; cour avec ferronneries bien conservée actuel centre de séminaire; escalier à rampe en fer forgé du XVIII^e siècle documenté. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 9 mars 2023 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 9 mars 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de restructuration des bâtiments sur cour du 6, rue Beauregard. Elle exprime ses réserves sur l'intérêt comme sur la finalité d'un tel projet et souhaite le revoir dans une phase plus avancée. »

PRÉSENTATION

Jacques II Varignon (1657-1730), architecte du Roi, souhaitant s'installer dans le quartier assez prisé de Bonne



Extrait du P.L.U.

Nouvelle, devient initialement propriétaire de la parcelle mitoyenne du 8 rue Beauregard (1693), puis de la parcelle située au numéro 6 (1704). Après la démolition intégrale des bâtiments existants, il construit trois maisons contiguës dans les années 1700-1710, dont le numéro 8 destiné à sa résidence personnelle et les numéros 4 et 6 plutôt voués à constituer une source de revenus.

La parcelle sise au 6 rue Beauregard, intégralement protégée au titre du PLU, est construite d'un corps de logis principal sur rue et d'un corps de logis en fond de parcelle ; un passage cocher conduit à une cour pavée, où prennent place des corps de bâtiment en aile à droite et à gauche, construits au début du XIX^e siècle et servant probablement de dépôt, simple en profondeur et en pan de bois.

Le corps de logis principal, double en profondeur, s'élève sur caves d'un rez-de-chaussée, de trois étages carrés et d'un dernier étage sous combles ; un escalier principal en pierre et rampe en fer forgé relie le rez-de-chaussée au troisième étage, tandis qu'une volée de marches se prolonge jusqu'aux combles. Destinée initialement à l'habitation mais ensuite aussi au commerce, la propriété de l'hôtel passe en 1870 au négociant Isidore Carlhian.

L'aile à droite est surélevée dans le second quart du XIX^e siècle ; quant à l'aile gauche, elle est surélevée

entre 1879 et 1891, et agrandie jusqu'à joindre en retour d'équerre l'arrière du bâtiment sur rue, avec la réalisation de l'avant-corps en deux pans coupés. Ces modifications sont apportées pour s'adapter à une destination commerciale et industrielle – un imprimeur lithographe y aura son activité.

Le bâti en fond de cour, à l'origine destiné aux communs (remise, écurie) et ensuite à des magasins, s'élevait initialement sur terre-plein d'un rez-de-chaussée, d'un étage carré et de deux greniers au-dessus ; un escalier en pierre et rampe droite en fer forgé, à quart tournant gauche, reliait le rez-de-chaussée au premier étage, tandis que les greniers étaient probablement connectés par un escalier en bois. Une surélévation d'un étage carré est réalisée dans le second quart du XIX^e siècle. Dans un plan datant de 1870, les portes et les fenêtres des anciennes écuries sont remplacées par une grande baie charretière, plus pratique en regard des activités commerciales qui y prennent place. Il est possible qu'à cette période, la volée de l'escalier ait subi des modifications pour permettre la réalisation d'un vestibule d'entrée.

Au début du XX^e siècle, le bâtiment sur rue est affecté à plusieurs magasins et à un atelier, des chambres ne se trouvant qu'à l'étage lambrissé ; le corps au fond de la cour abrite également des magasins et des chambres au



Vue actuelle de la façade rue Beauregard.



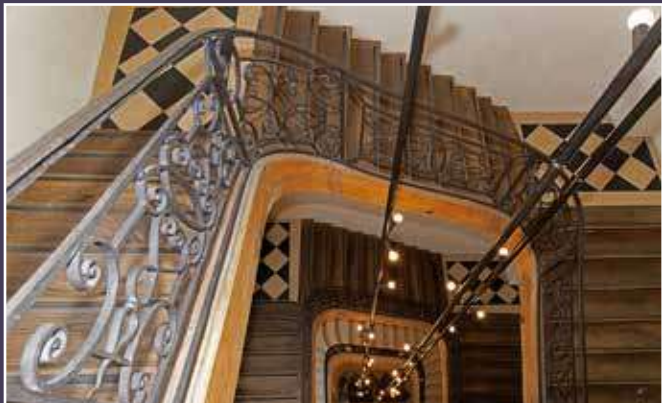
Vue actuelle de la façade arrière du bâtiment sur rue.



Vue actuelle de l'aile droite depuis le corps en fond de parcelle.



Vue actuelle de l'aile gauche.



Escalier principal du bâtiment sur rue.



Vue actuelle de l'accès aux caves du bâtiment sur rue.



Vue actuelle de la toiture du bâtiment en fond de parcelle depuis la terrasse accessible de l'aile droite.



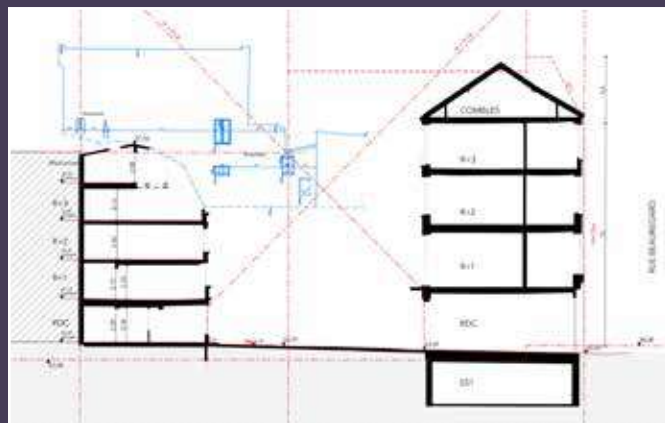
Vue actuelle du bâtiment au fond de la parcelle et des deux ailes.



Vue actuelle de la structure métallique de la mezzanine sous les combles du bâtiment en fond de parcelle.



Vue actuelle de la première rampe de l'escalier du bâtiment au fond de la parcelle.



Coupe transversale de l'état existant (à gauche) et de l'état projeté (à droite) sur le bâtiment sur rue et celui en fond de parcelle. Projet présenté en mars 2023 (© Quadri Fiori Architecture).



Élévation du bâtiment en fond de parcelle, état existant, démolitions prévues et état projeté. Projet présenté en mars 2023 (© Quadri Fiori Architecture).

dernier étage, tandis que les ailes sont affectées à des magasins, un atelier, une petite écurie ; c'est au cours de ce siècle que la destination résidentielle reprend partiellement sa place. Les propriétaires conjoints Flach réalisent des travaux d'entretien dans les années 1929-1930 puis, en 1972, la propriété passe à Jacques Molko, gérant d'une société de confection et commerce textile. Il dépose alors une demande de permis de construire signée par le bureau d'étude R.A.T.B – Claude Seyssan architecte, prévoyant la démolition complète des corps de bâtiments sur cour pour y réaliser des nouvelles constructions destinées à ateliers et bureaux, sur un niveau de parking ; le permis sera refusé à cause d'un dépassement des gabarits. Le projet sera présenté à nouveau l'année suivante, en 1973, et il est accordé sous réserve d'une augmentation de l'espace vert sur cour : pour des raisons financières et de libération des constructions occupées, le propriétaire demandera une prorogation qui lui sera refusée, d'où la non réalisation du projet.

Le corps de logis principal a essentiellement gardé son authenticité, avec des remaniements mineurs concernant les façades, les aménagements intérieurs et les décors réalisés au cours du XIX^e et du XX^e siècles. En revanche, en 1988 et 1989 a eu lieu une importante campagne de restructuration, conduite par les architectes

Bruno Faivre d'Arcier et Claude de Freslon, concernant notamment les constructions de la cour qui ont été à ce moment-là remaniées, plus ou moins lourdement.

Une première demande avait été classée sans suite mais, après la réalisation de travaux de démolition du troisième étage et partiellement des planchers du rez-de-chaussée au deuxième étage du bâtiment en fond de cour, exécutés sans permis, une demande de régularisation est déposée en 1989. Ce projet prévoit la restructuration des corps de bâtiment, la couverture d'une courette, la reconstruction des planchers, une surélévation partielle et la modification des façades (dossier non consultable). La couverture de l'aile à droite est aménagée en terrasse accessible et le petit bâtiment de jonction avec le bâtiment sur rue est démoli et reconstruit ; de même, dans l'aile gauche, une jonction avec le corps de logis principal est réalisée, avec structure en métal et verre. Quant au corps de logis en fond de cour, son troisième étage sous-comble est entièrement reconstruit et pourvu d'une couverture en zinc et verre, percée de lucarnes et tabatières ; afin de desservir ce niveau et sa mezzanine, il est créé un monumental escalier en colimaçon. Quant à l'escalier existant, la volée reliant le deuxième étage au troisième, qui date du deuxième quart du XIX^e siècle est démolie, tandis que la volée connectant le rez-de-chaussée au premier étage



Vue actuelle de la jonction de l'aile droite avec le bâtiment sur rue, dont la démolition est demandée (© Quadri Fiori Architecture).

est reprise en conservant les éléments d'origine du XVIII^e siècle.

Toutes les huisseries extérieures ont été rénovées ou remplacées lors des travaux de 1988-1989, ainsi que les garde-corps.

Le DHAAP a été sollicité au stade de la faisabilité pour un projet concernant la cour et les bâtiments y donnant, proposant dans un premier temps la démolition de l'existant et sa reconstruction, ainsi qu'un creusement partiel de la cour pavée. Suite à un avis défavorable du service à cette hypothèse, le projet a été retravaillé à plusieurs reprises et enfin soumis aux membres de la CVP lors de sa séance de mars 2023.

Ce projet prévoyait pour le bâtiment en fond de parcelle la démolition de certains éléments construits lors de la campagne des travaux des années 1980, mais surtout la démolition intégrale des planchers au profit d'une reconstruction à des niveaux différents, de manière à pouvoir réaliser un sous-sol, un rez-de-chaussée bas et un rez-de-chaussée haut – et préserver un R+1, R+2 et R+3 avec une hauteur sous-plafond de 2,90 mètres. La réfection intégrale des planchers et leurs niveaux concernait également l'aile droite, avec un nouveau sous-sol partiel, et en partie l'aile gauche. La reconfiguration des niveaux d'étages aurait inévitablement entraîné un nou-

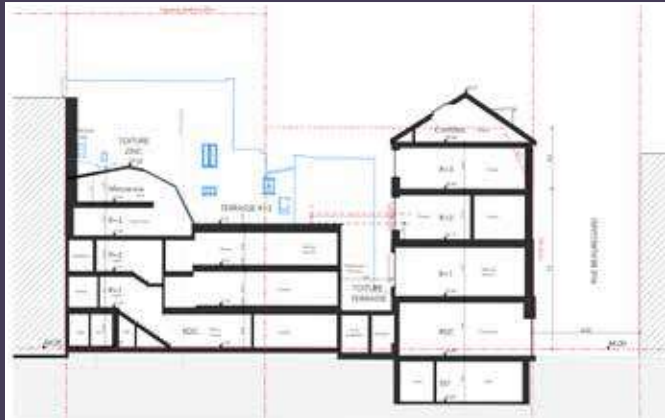


Plan du rez-de-chaussée présentant les démolitions envisagées (© Quadri Fiori Architecture).

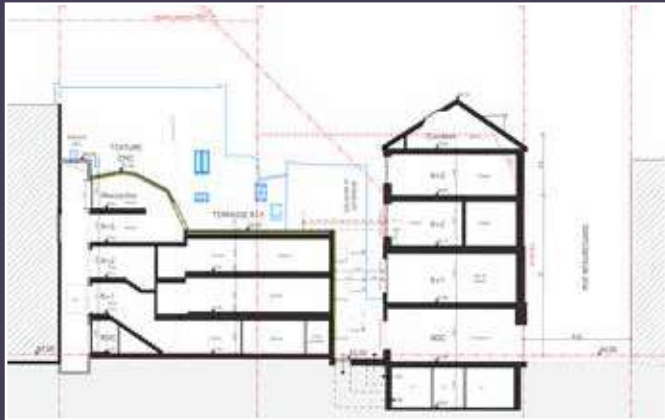
veau dessin de la façade, avec un nouvel emplacement des ouvertures, également redimensionnées. La réalisation du rez-de-chaussée bas dans le bâtiment en fond de cour, partiellement enterré, demandait la création de sources d'éclairage naturel : il était ainsi prévu de créer de grandes baies vitrées, ainsi qu'un accès depuis la cour par des marches creusées dans le sol de la cour pavée. Quant à l'escalier de ce corps, sa première volée – la plus ancienne – présentant des hauteurs de marches non réglementaires (18 cm) en terme d'accessibilité, la maîtrise d'œuvre proposait d'en préserver et d'adapter le garde-corps.

Avant de connaître la résolution adoptée par la CVP, la maîtrise d'ouvrage a décidé de revoir drastiquement le projet de réhabilitation et de déposer une déclaration préalable et le permis de démolir correspondant. Les surfaces sont destinées à des bureaux, à l'exception d'une pièce au rez-de-chaussée du bâtiment sur rue, à vocation commerciale, et la mezzanine dans le bâtiment en fond de cour, vouée à l'habitation.

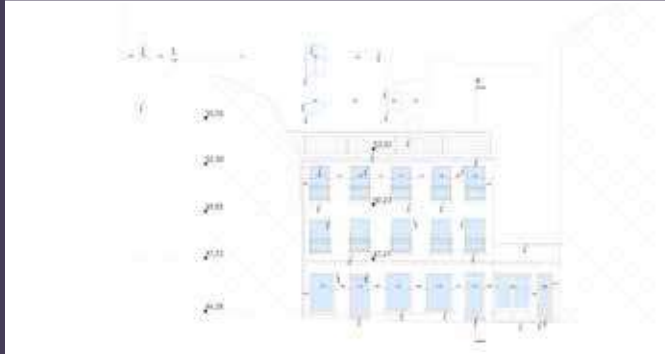
Le nouveau projet comporte essentiellement des interventions ponctuelles, comme l'emplacement d'un ascenseur dans le bâtiment en fond de cour, en correspondance de l'ancienne courette bouchée lors des travaux de 1988-89. La jonction entre l'aile droite et le bâtiment sur rue,



Coupe longitudinale de la parcelle, état existant (© Quadri Fiori Architecture).



Coupe longitudinale de la parcelle, état projeté (© Quadri Fiori Architecture).



Élévation de l'aile droite, état existant (à gauche) et état projeté (à droite) (© Quadri Fiori Architecture).

datant de la deuxième moitié du XIX^e siècle et remaniée voire reconstruite – les sources ne sont pas consultables en l'état – lors des travaux des années 1980, serait démolie pour faire place à un escalier extérieur métallique afin de répondre aux normes incendie. Deux baies seraient ainsi rouvertes dans la façade arrière du bâtiment sur rue, dégagée suite à la démolition. La terrasse de l'aile droite serait aménagée et végétalisée.

La toiture du bâtiment en fond de cour, réalisée lors de la dernière campagne de travaux, serait modifiée par la création de velux et d'une nouvelle verrière de dimensions plus modestes. Dans le cadre de la réhabilitation énergétique, une ITE serait mise en œuvre sur les façades des bâtiments sur cour, hors le rez-de-chaussée du bâtiment en fond de cour ; à ce propos, il faut rappeler que les premiers sondages réalisés décrivent des façades en moellons pour le rez-de-chaussée et le R+1 du bâtiment en fond de cour et en pan de bois et plâtre pour son R+2 et les ailes.

Par ailleurs, des interventions concernent aussi le bâtiment sur rue, et notamment son sous-sol voûté qui serait aménagé : à cet effet, il est prévu le rehaussement des linteaux de deux passages entre les voûtes. Les nouveaux linteaux seraient créés en béton armé, suite à la dépose partielle de la pierre constitutive des voûtes. Il est éga-

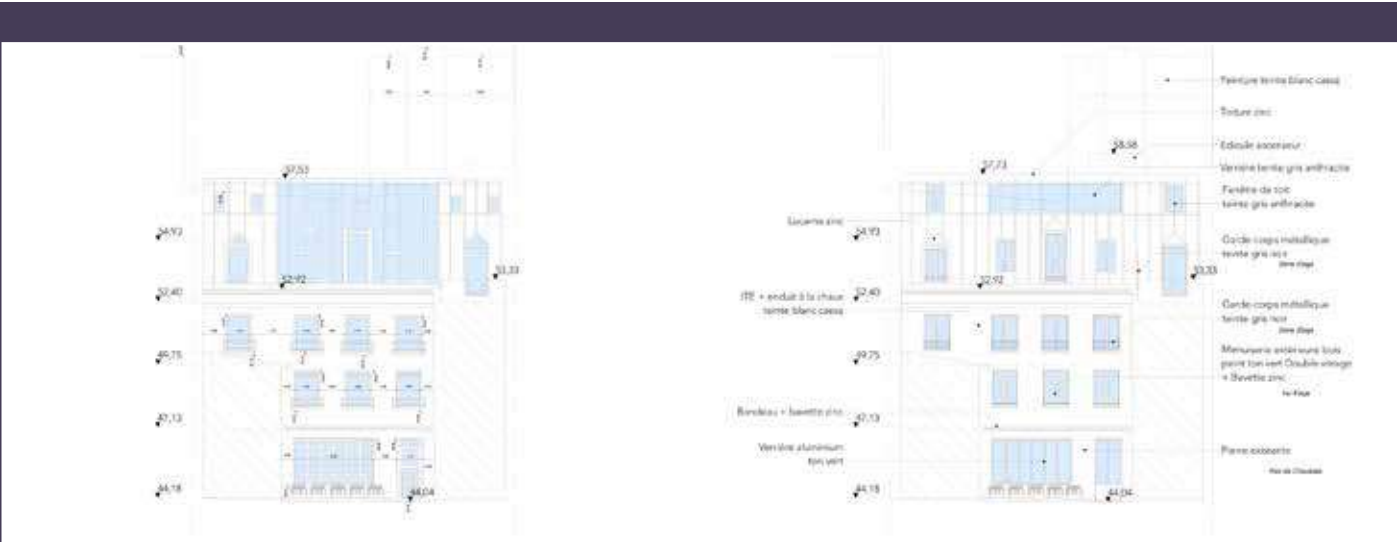
lement prévu la construction de carreaux de ventilation (gaines en béton armé) pour le renouvellement d'air du local technique en sous-sol.

RÉSOLUTION

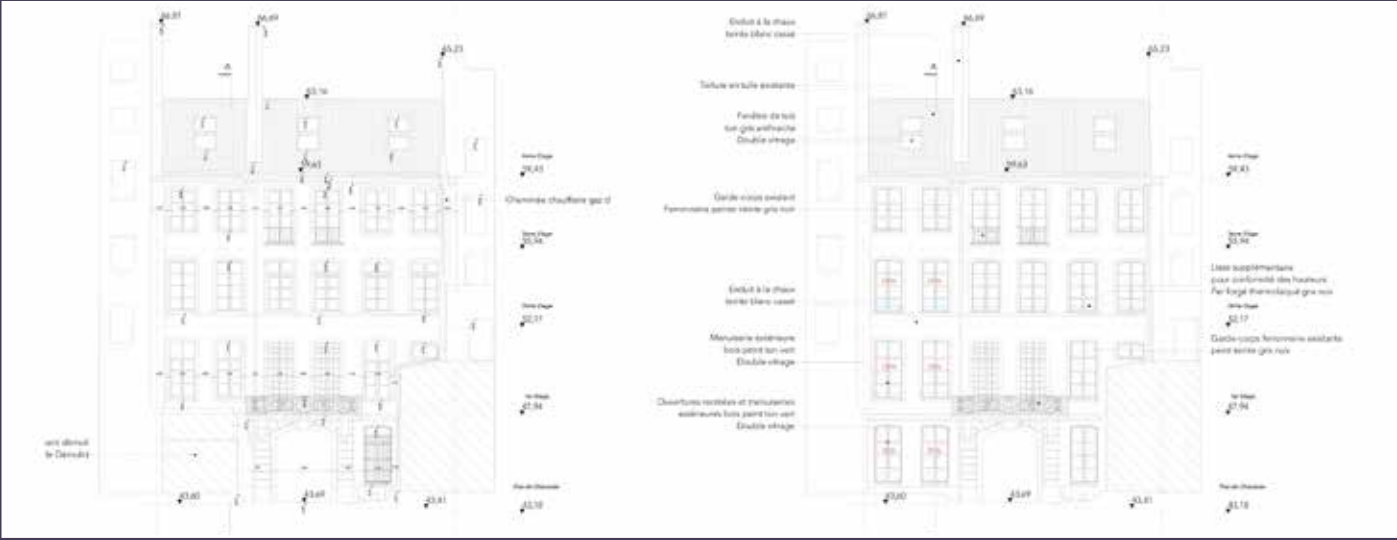
La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de rénovation du 6 rue Beauregard. Elle prend note de l'évolution du projet mais maintient des réserves sur la modification du sous-sol du bâtiment sur rue, qui consiste à créer des linteaux rehaussés en béton armé dans les voûtes de pierre.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *Étude documentaire et historique, Immeuble 6 rue Beauregard*, janvier 2023.



Élévation du bâtiment en fond de cour, état existant (à gauche) et état projeté (à droite) (© Quadri Fiori Architecture).



Élévation donnant sur cour du bâtiment sur rue, état existant (à gauche) et état projeté (à droite) (© Quadri Fiori Architecture).



Plan masse, état existant (à gauche) et état projeté (à droite) (© Quadri Fiori Architecture).



Insertion du projet, vue vers le fond de la cour (© Quadri Fiori Architecture).



Plan pour la réhabilitation de la cité Bonnier, 1997 (Archives de la CVP).



Élévation des façades sur la rue Ménilmontant, projet présenté en mars 2021 (© Atelier Julien Boidot / Paris Habitat)



Vues actuelles des arcades dont la fermeture est demandée.

146 rue de Ménilmontant (20^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION Réaménagements de la Cité Bonnier

Pétitionnaire : Mme Hélène SCHWOERER
PARIS HABITAT - OPH
PC 075 120 23 V0003
Dossier déposé le 24/01/2023
Fin du délai d'instruction le 23/08/2023

« Changement de destination, extension, modification d'aspect extérieur d'une construction à R+6 sur 1 niveau de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de service public ou d'intérêt collectif, de commerce, d'habitation en locaux à usage d'artisanat, de service public ou d'intérêt collectif, de commerce, d'habitation.

Surface changeant de destination : 344,22 m² ; surface créée : 132,96 m². »



Extrait du PLU.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 8241 m²
- Surface existante : 10057 m²
- Surface créée : 477,18 m²
- Surface totale : 10189,96 m²

PROTECTION

- Ensemble protégé au titre du PLU : « Ensemble HBM construit en 1920-1926 par Louis Bonnier pour le relogement de la population de la «zone» des fortifications. Il comprenait à son achèvement 30 bâtiments abritant 584 logements sur un terrain d'environ 14 000 m² en forte pente. Les bâtiments sont construits sur cave avec des murs de refend en brique de Vaugirard, les planchers et les escaliers sont en béton armé. Les soubassements de façades sont en pierre d'Euville, les murs en meulière jusqu'au plancher haut du premier étage puis en brique de Dizy blanche et rouge avec remplissage en brique de Luzancy. Ils sont décorés de briques vernissées et de carreaux perforés en grès pour les garde-manger. La charpente de la toiture est en sapin supportant les tuiles à emboîtement. La menuiserie, fenêtres, portes palières et intérieures étaient en chêne. La clarté du plan-masse, la lisibilité de la répartition des pièces en façade, la gaieté des couleurs à l'origine sont autant de qualités qui

prouvent la capacité de Bonnier à s'adapter à une commande urgente et à un budget contraint. L'ensemble a fait l'objet d'importantes modifications lors d'une réhabilitation-restructuration des années 90. »

ANTÉRIORITÉ

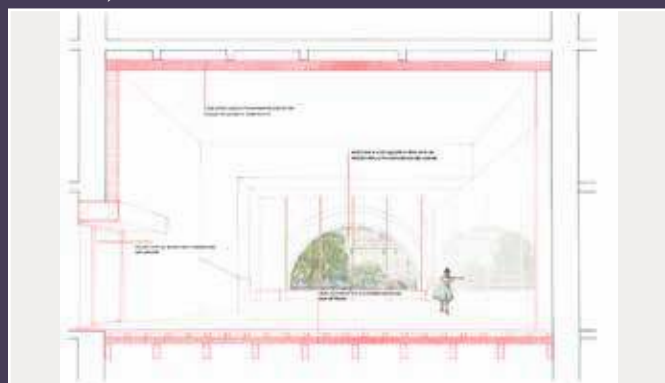
- Séance du 4 mars 2021 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 mars 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de réaménagement de la cité Bonnier. Considérant la valeur symbolique et monumentale des arcades de ce remarquable ensemble HBM, elle souhaite que soit étudié le traitement le plus discret et transparent à l'occasion des travaux de clôture de ces volumes. »

PRÉSENTATION

En février 2021, la Commission du Vieux Paris avait été saisie d'une demande en faisabilité pour différentes interventions programmées, par Paris Habitat, dans le groupe d'habitations à bon marché (HBM) réalisé sur une grande parcelle ouverte au 140 rue de Ménilmontant par l'architecte Louis Bonnier (1856-1946). La présentation était alors revenue en détail sur la campagne de rénovation ouverte dans les années 1990, qui avait conduit à la démolition de plusieurs corps de bâtiments



Élévation projetée dans le PC en instruction (© Julien Boidot architecte).



Principe d'implantation des boîtes abritant les salles de danse (© Julien Boidot architecte).



Vue d'insertion éloignée d'une des arcades fermées (© Julien Boidot architecte).



Vue d'insertion rapprochée de la seconde arcade dont la fermeture est demandée (© Julien Boidot architecte).

et à l'ouverture de la rue Hélène Jakubowicz. Ces démolitions et la perte du plan-masse d'origine n'ont pas empêché la protection au titre du PLU de la « Cité Bonnier » ; protection qui est toujours d'actualité.

En 2021, le projet présenté portait sur trois aspects distincts : la rénovation lourde du bâtiment édifié par Pierre Colboc en cœur d'îlot dans le cadre de la restructuration des années 1990 ; la création d'ateliers d'artisanat à rez-de-chaussée, qui nécessitent des démolitions structurelles importantes tant en façade que dans les intérieurs ; enfin, la création de deux salles de danse au lieu du passage sous porche à arcades monumentales qui subsistent. Considérant « la valeur symbolique et monumentale des arcades de ce remarquable ensemble HBM », la CVP avait alors pris une résolution pour que « soit étudié le traitement le plus discret et transparent à l'occasion des travaux de clôture de ces volumes » ; aucune remarque n'avait été formulée sur les autres aspects du programme. Le permis de construire ayant été déposé, le DHAAP le porte à la connaissance de la CVP, pour lui soumettre le traitement envisagé.

La notice de présentation explique que les salles de danse seront largement ouvertes sur l'espace public. Elles sont fermées par des murs rideaux vitrés, maintenus par des menuiseries qui ont été voulues les plus fines possibles. Elles sont également conçues comme des boîtes auto-

nomes sous les arches.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de réaménagement de la cité Bonnier au 146 rue de Ménilmontant. Elle maintient les réserves émises dans sa séance du 4 mars 2021.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Marie-Jeanne DUMONT, *Le logement social à Paris 1850-1930. Les habitations à bon marché*, Paris, Pierre Mardaga, 1991.
- APUR, *Les Habitations à Bon Marché de la ceinture de Paris : étude historique*, mai 2017.
- Pauline ROSSI, « L'Est parisien. Genèse d'une reconquête (1919-1975) », Thèse de doctorat en Histoire de l'Art, dirigée par MM. Simon Texier et Jean-Yves Andrieux, Université Paris-Sorbonne (Paris IV), soutenue en juin 2015.
- Bernard MARREY, *Louis Bonnier 1856-1946*, Liège, Mardaga, 1988.
- DHAAP / DAC, « Les HBM : un patrimoine multiple (1894-1949) », rapport 2019.

Avis transmis par le DHAAP

7 rue Irénée Blanc (20^e arr.)



Vue d'insertion de la façade arrière. Projet présenté en décembre 2022 (© Studio Billy Architecte).



Vue d'insertion du nouveau projet, revu pour répondre à la résolution de la CVP (© Studio Billy Architecte).

PC 075 120 23 V0008

Dossier déposé le 14/02/2023

Fin du délai d'instruction le 17/06/2023

« Extension, modification d'aspect extérieur d'une construction à R+1 sur 1 niveau de sous-sol.

Surface créée: 7,30 m². »

Observation du DHAAP : « Rapport sans avis ».

Le DHAAP a pris connaissance de cette demande, qui fait suite et remplace le PC 075 120 22 V0032, pour lequel un avis défavorable avait été rendu par le DHAAP, avis qui avait été appuyé par une résolution de la Commission du Vieux Paris à la demande de cette dernière. Suite à une réunion de restitution, le projet a été amplement revu afin de préserver les maçonneries de la façade arrière en meulière, respectant désormais ce pavillon dont l'architecture est caractéristique de la Campagne à Paris. Considérant les délais d'instruction, le DHAAP rend le présent rapport sans avis pour lever l'opposition de son avis et classe le dossier. Il portera cet avis à la connaissance de la Commission du Vieux Paris lors de sa séance plénière du 11 mai 2023.

159 rue de Charenton (12^e arr.)



Détails des éléments en béton (casquettes, poutres et poteaux) dont la démolition est demandée.

PD 075 112 23 V0002
Dossier déposé le 06/02/2023
Fin du délai d’instruction le 06/05/2023
« Démolition partielle de toiture, mur porteur, élément extérieur au bâtiment. Démolition d’un bâtiment de 140 m², à RDC et vacant, ancien local associatif, permettant l’amélioration de la qualité de service par la création de stationnements vélos. »

Observation du DHAAP : « Avis défavorable ».

Le DHAAP a pris connaissance de cette demande de démolition et de la déclaration préalable qui lui était liée (DP 075 112 22 V0123), demande qui ne lui a pas été transmise et qui a fait l’objet d’un avis favorable tacite de la part de l’administration, en novembre 2022. Une visite du site a été organisée avec les pétitionnaires afin d’échanger sur les raisons de ces opérations. Outre le fait que le service regrette profondément de n’avoir pas été saisi de cette première demande, il rend un avis fermement défavorable à ce permis de démolir. Si les pétitionnaires jugent que les casquettes et jardinières « encombrent » les patios de l’îlot et se proposent de « clarifier le site et de permettre à la lumière d’atteindre le sol » par leur démolition, le service estime qu’il s’agit là d’arguments irrecevables, qui ne visent qu’à justifier une remise en question purement esthétique de cette opération emblématique des Trente Glorieuses – l’église Saint-Éloi a été labellisée Architecture contemporaine remarquable (ACR) et sera, pour les mêmes raisons, bientôt protégée au titre du PLU. Les éléments visés par la demande de démolition sont des marqueurs chronologiques importants, des éléments architecturaux de qualité, pensés et dessinés avec finesse par l’architecte Jean Zunz (1919-2005) dans un plan-masse d’une grande cohérence, dessiné par son camarade d’atelier Marc Leboucher (1909-2000), pour animer les circulations intérieures d’un îlot entièrement pensé pour les piétons et largement végétalisé avec les codes des années 1960. Cette campagne, qui se caractérise donc avant tout par une remise au goût du jour visant à effacer le patrimoine architectural des Trente Glorieuses, porte une atteinte manifeste à des éléments déjà métamorphosés par une campagne d’isolation thermique par l’extérieur qui, conduite sans que le DHAAP ne soit consulté, présente après quelques années seulement des désordres plus que préoccupants. Le DHAAP émet donc un avis fermement défavorable à cette demande et souhaite que la Direction de l’Urbanisme soit particulièrement attentive à ce sujet. Il présentera également ses conclusions à la Commission du Vieux Paris lors de sa séance plénière du 11 mai 2023.

4 rue Mercœur (11^e arr.)



Vue actuelle depuis la rue Mercœur.



Vue actuelle depuis le square Jean Allemane.



Vue actuelle de l’un des escaliers.

PD 075 111 23 V0001
Dossier déposé le 16/02/2023
Fin du délai d’instruction le 16/05/2023
« Démolition totale du bâtiment du centre d’animation Mercœur. »

Observation du DHAAP : « Rapport sans avis ».

Le DHAAP a visité le centre Paris Anim’ de la rue Mercœur à la réception de cette demande de démolition totale. Ancienne maison de la jeunesse et de la culture (MJC Mercœur), elle a été construite en 1958 par Jean Peccoux (1924-2015), architecte inscrit à l’école régionale d’architecture de Lyon avant de rejoindre l’école des Beaux-Arts de Paris en 1946. Il est connu pour avoir réalisé l’impressionnant gymnase Jules Ladoumègue (Paris, 19^e arr.), en collaboration avec l’ingénieur Robert Lourdin entre 1970 et 1972. L’ancienne MJC de la rue Mercœur témoigne également de qualités constructives indéniables, mêlant structures métalliques, structures en lamellé-collé et béton, avec un bardage métallique qui ouvre généreusement les grandes salles de sport sur l’extérieur. Malgré quelques modifications notables de ses façades, réalisées dans les années 2000, ses parties intérieures présentent un fort degré d’authenticité : on peut aujourd’hui encore apprécier une architecture emblématique des équipements publics des années 1960-1970, qui ont parfois donné lieu à des concours par programmes, tel celui des 1 000 piscines. La MJC évoque les travaux de Jean Prouvé, tant pour sa structure que pour ses panneaux de façades, ou encore ceux de Ludwig Mies Van der Rohe, pour ses recherches sur la transparence de l’architecture fonctionnelle. C’est avec étonnement que le DHAAP prend acte de cette demande de démolition totale, sans tentative de rénovation, d’un équipement public qui lui semble pourtant doté de qualités, tant plastiques que fonctionnelles. Le service s’étonne par ailleurs, non sans regrets, de ne pas avoir été consulté en amont par les services municipaux en charge du projet.

27 rue du Fer à Moulin (05^e arr.)



Extrait du PLU



Vue aérienne actuelle, présentant, en rouge, les démolitions envisagées (© Wilmotte & Associés).



Vue actuelle l'ancienne chaufferie de l'hôpital, depuis la rue (© Wilmotte & Associés).



Vue actuelle l'ancienne chaufferie de l'hôpital, depuis la cour (© Wilmotte & Associés).

PC 075 105 23 V0001
Dossier déposé le 03/01/2023
Dossier incomplet au 24/01/2023
« Construction de surface de plancher à destination de bureaux, surélévation, modification d'aspect extérieur d'une construction à R+0 sur 1 niveau de sous-sol.
Surface créée : 924 m² ; nombre de niveaux supplémentaires : 3. »

Observation du DHAAP : « Rapport sans avis ».
Cette parcelle adjacente au site de l'hôtel Scipion comporte une courette commune avec celui-ci, au revers de la galerie Renaissance. Elle appartenait au site de l'AP-HP qui y installe, au cours des années 1960, un petit bâtiment en béton abritant la chaufferie de l'hôpital. Il est accolé à l'ouest au mur pignon de l'hôpital la Collégiale, et à l'est à l'extension de 1747 – épaissie par Labrouste. Dans le cadre de l'actuel projet de réhabilitation du site Scipion en campus universitaire, la chaufferie serait détruite au profit d'un bâtiment neuf destiné à compléter le programme général par un CINASPIC. Il se placerait en retrait du bâtiment historique et s'en inspirerait dans ses proportions et ses matériaux. L'arbre existant est prévu en conservation dans un espace de pleine terre augmenté dans la courette.



Vue d'insertion du bâtiment neuf projeté, depuis la rue (© Wilmotte & Associés).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :
M^{me} Ann-José Arlot, M^{me} Laurence Bassieres, M. Sabri Bendimerad, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Karen Bowie, M. Xavier Brunnquell, M. Dominique Cerlet, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M. Bernard Desmoulin, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussuin, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M^{me} Soline Nivet, M^{me} Jacqueline Osty, M^{me} Caroline Poulin, M^{me} Dominique Rouillard, M. Philippe Simon, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :
M. Jacques Baudrier, M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Claire De Clermont-Tonnerre, M^{me} Corine Faugeron, M. Emmanuel Grégoire, M^{me} Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M^{me} Laurence Patrice, M^{me} Hanna Sebbah, M^{me} Karen Taieb, M^{me} Léa Vasa, M. Aurélien Veron.

Membres du collège institutionnel, nommés par la Maire de Paris :
M. Alexandre Labasse, M. Stéphane Lecler.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Chloé Demonet
Laurent Favrole
Sébastien Lailler
Monica Marchese
Pauline Rossi
Simon Texier

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »